

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL**  
**DE LA MÉTROPOLE**  
**jeudi 25 juin 2015 à 09h00**  
Espace Canal des Deux Mers - Lespinasse

L'an deux mille quinze le jeudi vingt-cinq juin à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni Espace Canal des Deux Mers - Lespinasse.

## Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	102
Procurations :	27
Date de convocation :	19 juin 2015

### Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYER-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Mme Martine SUSSET,

	Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

**Conseillers ayant donné pouvoir**

		Pouvoir à
Balma	Mme Sophie LAMANT	Damien LABORDE
Colomiers	M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
Cugnaux	M. Philippe GUERIN Mme Pascale LABORDE	Cécile RAMOS Michel AUJOULAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO	Robert MEDINA
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE	Sacha BRIAND
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Raymond-Roger STRAMARE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER	Patrick BEISSEL
Toulouse	M. Jean-Jacques BOLZAN M. Maxime BOYER M. Frédéric BRASILES M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE Mme Julie ESCUDIER Mme Laurence KATZENMAYER M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Laurent LESGOURGUES Mme Marthe MARTI Mme Nicole MIQUEL-BELAUD Mme Dorothée NAON M. Jean-Jacques ROUCH M. Bertrand SERP Mme Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER	Samir HAJJE Philippe PLANTADE Catherine BLANC Jean-Claude DARDELET Grégoire CARNEIRO Aviv ZONABEND Martine CROQUETTE Henri DE LAGOUTINE Romuald PAGNUCCO Evelyne NGBANDA OTTO Marie-Jeanne FOUQUE Charlotte BOUDARD Pierre COHEN François CHOLLET Jean-Louis REULAND
Tournefeuille	M. Jacques TOMASI	Danielle BUYS

**Conseillers excusés**

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Colomiers	M. Arnaud SIMION
Montrabé	M. Jacques SEBI
Toulouse	Mme Vincentella DE COMARMOND

---

**Rappel de l'ordre du jour**

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2015**
- 2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 26 MARS 2015**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Modification du tableau des emplois et effectifs de Toulouse Métropole - *DEL-15-332*
- 5 ADMINISTRATION**
  - 5.1 Règlement intérieur : adoption de modifications – *DEL-15-380*
  - 5.2 Action en nullité du « pacte d'actionnaires » entre l'État et consortium Symbiose, acquéreur pressenti d'une participation de 49, 99 % au capital de la société « Aéroport de Toulouse Blagnac » : mémoire des contribuables - *DEL-15-373*
  - 5.3 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (8) - *DEL-15-367*
  - 5.4 Agenda d'accessibilité programmée : demande de prorogation du délai de dépôt - *DEL-15-368*
  - 5.5 Compétences de la Métropole : décision de principe pour leur élargissement - *DEL-15-374*
  - 5.6 Aérodrome Toulouse Lasbordes : Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public aéronautique donnée à la SARL BEACH CLUB (voie et terrain) - *DEL-15-369*
  - 5.7 Aérodrome Toulouse Lasbordes - Autorisation donnée à la SARL BEACH CLUB de déposer un permis de construire relatif à un Etablissement Recevant du Public - Mise en conformité du Pôle Cuisine - régularisation - *DEL-15-181*
  - 5.8 Désistement portant sur le sinistre intervenu au centre de compostage des boues de la station d'épuration de Ginestous – *DEL-15-378*
- 6 FINANCES**
  - 6.1 Fixation de la durée d'amortissement des biens sur le budget annexe du Crématorium- *DEL-15-330*

- 6.2 Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes – *DEL-15-338*
- 6.3 Adoption du compte administratif 2014 - Budget principal – *DEL-15-339*
- 6.4 Adoption du compte administratif 2014 - budget annexe Assainissement – *DEL-15-340*
- 6.5 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe Eau potable – *DEL-15-341*
- 6.6 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe Activités immobilières – *DEL-15-342*
- 6.7 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe IMT – *DEL-15-343*
- 6.8 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe Oncopôle – *DEL-15-344*
- 6.9 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe Aéroport Lasbordes – *DEL-15-345*
- 6.10 Adoption du compte administratif 2014 – budget annexe Lotissement Fonbeauzard – *DEL-15-346*
- 6.11 Affectation des résultats 2014 - Budget principal – *DEL-15-347*
- 6.12 Affectation des résultats 2014 - Budget annexe Assainissement – *DEL-15-348*
- 6.13 Affectation des résultats 2014 - Budget annexe IMT – *DEL-15-349*
- 6.14 Affectation des résultats 2014 - Budget annexe Lasbordes – *DEL-15-350*
- 6.15 Décision modificative n°2 – budgets principal et annexes 2015 – *DEL-15-336*
- 6.16 Révision des Autorisations de Programme / Crédits de paiement (2) - Exercice 2015 – *DEL-15-337*
- 6.17 Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt national de Toulouse : Versement d'un complément d'avance – *DEL-15-360*
- 6.18 Tarifs des aires et terrains d'accueil des gens du voyage : Modification des tarifs pour l'accueil des Grands Passages – *DEL-15-295*
- 6.19 Commune de Gagnac sur Garonne - Travaux d'urbanisation de la RD63 J - Rue de la Voie Romaine : Annulation du fonds de concours (Annule la délibération n°13-492 du 13 juin 2013) – *DEL-15-322*
- 6.20 Agence de développement économique - Modification du montant de dotation de Toulouse Métropole pour 2014 : adoption d'une convention – *DEL-15-329*
- 6.21 Opération Quartier des Sciences - 39-41, Allées Jules Guesde (Toulouse) - Convention financière avec l'Etat, la Région et la Ville de Toulouse : Adoption de l'avenant n°1 – *DEL-15-335*
- 7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION et PROGRAMMATION METROPOLITAINES**
- 7.1 Programmation pluriannuelle des investissements métropolitains 2015-2020- *DEL 15-381*
- 7.2 Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 : conventions d'application du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et du volet Territorial – *DEL 15- 382*
- 8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**
- 8.1 International – Toulouse/Saint-Louis du Sénégal : adoption d'un accord de coopération – *DEL-15-247*
- 8.2 International – attributions de subventions aux associations (2015) – *DEL-15-246*
- 8.3 International – Semaine de l'Europe – programme 2015 : soutien de Toulouse Métropole – *DEL-15-288*
- 8.4 Toulouse Montaudran Aerospace - installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry (IRT) : contrat de réservation de locaux, participation financière de Toulouse Métropole dans le calcul du loyer – *DEL-15-225*
- 8.5 Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation de la participation financière de Toulouse Métropole à la charge foncière de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol-*DEL-15-314*
- 8.6 Pôles de compétitivité – programmes d'actions 2015 : soutiens de Toulouse Métropole – *DEL-15-289*
- 8.7 Académie de l'Air et de l'Espace – programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole – *DEL-15-248*
- 8.8 Smart City - expérimentation sur l'éclairage public : approbation d'un accord de consortium - *DEL-15-121*
- 8.9 Smart City : approbation des modalités d'intervention dans le cadre d'expérimentations – *DEL-15-249*
- 8.10 Economie numérique – programmes d'actions 2015 des opérateurs : soutiens de Toulouse Métropole – *DEL-15-297*
- 8.11 Sciences de la Vie – dossier FUI Urosphère / Organocan 2 : adoption d'une convention financière avec Urosphère – *DEL-15-250*
- 8.12 Economie sociale et solidaire – programmes d'actions 2015 des opérateurs : soutiens de Toulouse Métropole – *DEL-15-252*
- 8.13 Immobilier – Hôtel d'entreprises de Bordelongue – société Epsilon : adoption d'une nouvelle grille tarifaire – *DEL-15-260*
- 8.14 Manifestations et Salons : soutiens de Toulouse Métropole (2<sup>ème</sup> tranche 2015) – *DEL-15-291*
- 9 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
- 9.1 Approbation de la 6<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse Métropole, commune de CASTELGINEST suite à enquête publique - *DEL-15-228*
- 9.2 Approbation de la 2<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, commune de CUGNAUX suite à enquête publique - *DEL-15-229*
- 9.3 Commune de Toulouse - Quartier des Pradettes : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme – *DEL-15-313*
- 9.4 AUAT – Avance sur participation au programme partenarial 2015 : adoption de l'avenant n°15bis – *DEL-15-379*
- 10 AMENAGEMENT ET POLITIQUE FONCIERE**
- 10.1 ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : Approbation du dossier de réalisation - *DEL-15-071*
- 10.2 ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : Approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) - *DEL-15-072*
- 10.3 Commune de Gratentour - Secteur Fouragères - Tranche 1 - Réalisation de travaux de voirie et extension d'équipements scolaires : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société ADN Patrimoine - *DEL-15-328*
- 10.4 Opérations foncières - Commune de Pibrac – « Lieu dit Coustayrac » : Cession d'un terrain au bailleur social PROMOLOGIS dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements sociaux - *DEL-15-274*
- 10.5 Opérations foncières - Commune de Toulouse – Avenue de Lespinet : Cession de terrains à la SA HLM des Chalets – *DEL-15-275*
- 10.6 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier La Fourgnette - Impasse PALAYRE - Valorisation du Patrimoine : Cession d'une parcelle - *DEL-15-310*
- 11 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
- 11.1 Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de 2015 - *DEL-15-208*
- 11.2 Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention au titre de 2015 - *DEL-15-209*
- 11.3 Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ALTERN'MOBIL : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention - *DEL-15-210*
- 12 HABITAT**
- 12.1 Modification n°2 et prorogation du Programme Local de l'Habitat : Prise en compte de l'avis des communes - *DEL-15-216*
- 12.2 Club des Conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 - *DEL-15-220*
- 12.3 ADIL 31 : Avenant n° 1 à la convention triennale 2014-2016 : Participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2015 - *DEL-15-217*

- 12.4 Commune de Toulouse : Approbation du protocole de mise en oeuvre du relogement pour la copropriété Messenger à la Reynerie - *DEL-15-304*
- 13 COHESION SOCIALE**
- 13.1 Contrat de Ville 2015-2020 : Approbation du contrat cadre - *DEL-15-303*
- 13.2 Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations – 2ème tranche 2015 - *DEL 15-298*
- 13.3 Contribution au GIP Ressources et Territoires au titre de l'année 2015 (MODAT) - *DEL 15-299*
- 13.4 Veille Educative : programmation 2015 - *DEL 15-301*
- 13.5 Contribution de Toulouse Métropole au GIP Réussite Educative et convention de mise à disposition de personnels et de matériel au titre de l'année 2015 - *DEL 15-300*
- 14 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIES**
- 14.1 Convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à l'entretien du réseau de chauffage urbain de Toulouse – Adoption de l'avenant n°8 - *DEL-15-051*
- 15 CULTURE**
- 15.1 Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2015) - *DEL-15-255*
- 15.2 Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2015 - *DEL-15-256*
- 15.3 Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de 2015 - *DEL-15-257*
- 15.4 Approbation d'une convention fixant les modalités de participation de Toulouse Métropole au rayonnement de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (2015) *DEL-15-258*
- 15.5 Saison Les Métropolitaines édition 2015-2016 : approbation d'une convention type avec les communes participantes - *DEL-15-308*
- 15.6 Festival La Novela - Edition 2013 : annulation du titre de recettes pour la participation financière d'Ambition Toulouse 21, club des entreprises partenaires - *DEL-15-325*
- 15.7 Evénement de Culture Scientifique et Technique - octobre 2015 : approbation du nom de la manifestation « En attendant le Quai » et des orientations de programmation - *DEL-15-361*
- 15.8 Evénement de Culture Scientifique et Technique « En attendant le Quai » - octobre 2015 : approbation d'une convention type de partenariat avec les communes de Toulouse Métropole participantes - *DEL-15-362*
- 15.9 Evénement de Culture Scientifique et Technique « En attendant le Quai » - octobre 2015 : approbation d'une convention type de partenariat avec des associations de culture scientifique et technique du territoire - *DEL-15-363*
- 15.10 Evénement de Culture Scientifique et Technique « En attendant le Quai » - octobre 2015 : approbation d'une convention de partenariat avec l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées - *DEL-15-364*
- 15.11 Evénement de Culture Scientifique et Technique « En attendant le Quai » - octobre 2015 : approbation d'une convention de partenariat avec Toulouse Polars du Sud - *DEL-15-359*
- 15.12 Evénement de Culture Scientifique et Technique « En attendant le Quai » - octobre 2015 : approbation des modalités de prise en charge et des remboursement des frais des participants à la manifestation - *DEL-15-358*
- 16 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 16.1 ZAC Aéroconstellation – gestion de la compétence eau potable – réseaux sanitaires et incendie : adoption d'une convention avec l'AFUL – *DEL-15-315*
- 16.2 Installation et raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information sur l'usine de dépollution Hers Aval de Castelginest, pour les besoins de la commune de Gratentour : Adoption d'une convention de partenariat avec les communes de Castelginest, Gratentour et le Ministère de l'Intérieur – *DEL-15-317*
- 17 VOIRIE**
- 17.1 Communes de Toulouse et Launaguet - Requalification du Chemin des Izards- Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP et du nouveau dossier d'enquête parcellaire- Modification de la délibération DEL-14-547- du 13 novembre 2014 - *DEL-15-231*
- 17.2 Commune de Colomiers – Echangeur du Perget : adoption du bilan de la concertation - *DEL-15-230*
- 17.3 Projet Ritouret - Communes de Toulouse et Blagnac - Création de la bretelle d'accès à la RD 901 (Fil d'Ariane) depuis la rue Velasquez : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-15-232*
- 17.4 Projet Desserte Nord-Ouest - Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux – ouverture de la concertation obligatoire - *DEL-15-233*
- 17.5 Commune de Toulouse - Opération de sécurité - Remise en état de la bretelle ouest de l'échangeur du Palays sur la RD916 et de la piste cyclable reliant l'ENSIACET au giratoire des Cosmonautes : Déclaration de maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole - *DEL-15-234*
- 17.6 Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs : adoption de conventions locales avec les opérateurs - *DEL-15-030*
- 17.7 Commune de Mondouzil – Modification de la consistance et du montant des travaux du cimetière : adoption de l'avenant n°1 à la convention du 19 août 2014 - *DEL-15-296*
- 18 SPORTS et BASES DE LOISIRS**
- 18.1 Marathon - Edition 2015 : Adoption des tarifs des inscriptions (Modification DEL n°15-149) – *DEL-15-352*
- 18.2 Marathon - Edition 2015 : Adoption des tarifs de participation à la soirée "Pasta Party" – *DEL-15-353*
- 18.3 Marathon - Edition 2015 : Adoption contrat type de location d'un stand sur le village et des tarifs – *DEL-15-356*
- 18.4 Base de loisirs de Sesquières – Equipements sportifs – Terrains de tennis : adoption de tarifs - *DEL-15-326*
- 19 VŒUX DES GROUPE**
- 20 QUESTIONS DIVERSES**

----

Jean-Luc MOUDENC, Président, invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance.

M. MOUDENC

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis au sein de la commune de Lespinasse, dans le lieu tout à fait exceptionnel qu'est l'Espace Canal des Deux Mers. Je voudrais remercier son maire Bernard SANCÉ, un des acteurs de notre Métropole, pour son accueil. Je tiens, aussi, à saluer les membres du conseil municipal de Lespinasse. Il est important que nous puissions nous réunir régulièrement au sein des communes membres. C'est un symbole fort, celui de la Métropole qui se rapproche de ses communes membres. C'est aussi la reconnaissance de l'identité communale à laquelle nous sommes tous très attachés. C'est le signe que la Métropole et les communes avancent ensemble et non pas l'une en ignorant les autres. Le territoire, la proximité, la diversité des communes de notre Métropole sont autant d'atouts que nous avons intérêt à mettre en valeur. Il me semble important que nos concitoyens ressentent que la Métropole, même si elle se positionne sur de grands enjeux parfois et de plus en plus à l'échelle nationale ou à l'échelle européenne, est attentive aux composantes de son territoire. Les composantes premières du territoire, ce sont incontestablement ces 37 communes qui, chacune, ont leur part de personnalité et de spécificités. Un des enjeux de la Métropole de demain réside, je le crois, dans cette capacité à porter des projets ambitieux à forts rayonnement et en même temps, d'être attentive aux questions du quotidien et à la vie communale. Être aujourd'hui à Lespinasse, c'est aussi envoyer ce message.

M. SANCÉ

Monsieur le Président, c'est pour nous un immense plaisir de vous accueillir aujourd'hui à l'espace Canal des Deux Mers. Organiser un Conseil de la Métropole décentralisé, ce n'est pas chose aisée, aussi je tiens à remercier les membres du cabinet de Monsieur le Président. Il est vrai que la configuration de la salle de Lespinasse n'est pas celle des Espaces Vanel, lieu habituel de nos réunions. La configuration de la scène est différente, raison pour laquelle nous ne sommes que 14 à siéger sur la tribune ce jour. Je remercie donc les élus, qui n'ont pas pu siéger sur cette tribune contrairement à d'habitude, pour leur compréhension. Pour nous, il était important de pouvoir vous recevoir à Lespinasse et je voudrais également remercier les services de Toulouse Métropole et les services municipaux qui ont œuvré de concert pour vous accueillir dans les meilleures conditions aujourd'hui.

En quelques mots, Lespinasse, a rejoint la Communauté urbaine en 2011 ; c'est une des plus petites communes de la Métropole, de par sa superficie, avec 424 ha. Cette commune, c'est assez remarquable pour le souligner, est partagée en trois zones principales. Un tiers de la commune est zone industrielle, un tiers est consacré à l'habitat et un tiers est en zone naturelle et agricole. Au niveau de la population, nous avons environ 2 600 habitants et 41 % de cette population est âgé de moins de 30 ans. C'est une commune très jeune, c'est la raison pour laquelle nous avons investi dans de nombreux équipements, notamment la salle où nous vous recevons aujourd'hui. Notre investissement a aussi porté sur un complexe sportif et l'agrandissement des cuisines centrales. Nous sommes prêts à poursuivre ce développement en concordance avec le niveau de la démographie communale. Le Plan Local de l'Habitat va nous y aider et j'espère que la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) nous permettra de densifier un peu plus. Ces équipements doivent également profiter à des nouveaux arrivants! Nous projetons actuellement la création d'un pôle petite enfance avec un multi-accueil, des assistantes maternelles et un lieu d'accueil enfants-parents. La problématique, comme beaucoup de communes de ce type, reste celle des transports en commun. En arrivant, vous avez dû voir des banderoles, qui sont là maintenant depuis plus d'un an pour l'obtention d'une halte ferroviaire. Depuis plus d'un an, municipalité et population, se mobilisent pour ce projet. Nous savons que la Métropole soutient également cette implantation, indispensable pour le développement économique et démographique de Lespinasse et pour l'ensemble du nord toulousain. J'en profite pour vous remercier d'avoir délibéré l'année dernière pour la création de cette halte. L'ordre du jour étant très chargé, je ne serai pas plus long. Je laisse donc, sans plus attendre, la parole à Monsieur le Président.

M. MOUDENC

Je remercie Bernard SANCÉ pour le rappel du rôle que tient la commune de Lespinasse au sein de notre Métropole. A propos de cet enjeu ferroviaire, sur lequel nous nous sommes positionnés et à propos duquel évidemment tout reste à faire, la commune de Lespinasse sait qu'elle n'est pas seule dans ce combat, toute la Métropole étant à ses côtés dans cette démarche.

Je vais, si vous le voulez bien, introduire les propos liminaires de cette séance. Je voulais aborder un certain nombre de points d'actualité. Je voudrais, d'abord, dire le succès qu'a été notre démarche enta-

mée au début de l'année, de construire un schéma de développement économique de la Métropole. C'est la première fois que notre collectivité se dote d'un tel schéma et nous ne l'avons pas élaboré de façon isolée, uniquement en interne. Nous avons ouvert la discussion à tous les acteurs économiques qui ont bien voulu y participer. Cette démarche intense a été fructueuse. Elle a commencé par des petits déjeuners thématiques informels, puis s'est poursuivie avec les Assises de l'économie le 17 mars. Nous avons conclu cette phase d'élaboration le 23 juin au Airbus Delivery Center, de manière très symbolique, en présentant les grands programmes que constituent le Schéma de développement économique du territoire. La démarche que nous avons proposée aux acteurs économiques a emporté, je crois pouvoir le dire, une adhésion unanime. L'idée innovante pour la mise en œuvre de ce schéma réside dans le fait que la collectivité ne sera pas forcément la seule au rendez-vous. D'autres acteurs économiques pourront conduire à nos côtés divers projets, et s'investir sur différentes thématiques. Un certain nombre d'annonces novatrices ont été effectuées à cette occasion, concernant des pactes stratégiques, conclus avec Airbus et avec l'Université. Je pense, également, aux pactes stratégiques entre les territoires de notre environnement, à Montpellier bien sûr et à l'approfondissement du dialogue métropolitain. Je pense à la relation de travail avec les deux Communautés d'agglomération qui sont nos voisines mitoyennes, le Sicoval et le Muretain. Un point important concerne notamment, la création d'une Agence d'attractivité de la Métropole, fusion de trois outils existants aujourd'hui et qui pourrait donc constituer une seule et même force de frappe, beaucoup plus cohérente : So'Toulouse, l'Agence de Développement économique et l'Office de Tourisme de la ville de Toulouse que nous devons transférer du fait de la loi. Il s'agit là de tout un travail de coproduction au service d'une ambition, nous aurons à en reparler. La coïncidence a fait que quelques jours avant la présentation de ce schéma de développement économique, le magazine Challenges a publié une enquête qui classe la Métropole toulousaine au premier rang des métropoles françaises pour son dynamisme. Je vois là une reconnaissance de tous les acteurs de l'économie et de la vie de la Métropole. C'est un bel encouragement qui leur est adressé. Cela nous oblige, par ailleurs, à nous tenir à leurs côtés pour maintenir ce niveau d'excellence et pour porter encore plus haut l'ambition de la Métropole qui rayonne au niveau européen.

L'actualité, c'est aussi le fait que nous soyons désormais en vue de l'achèvement d'un processus législatif commencé il n'y a pas loin de deux ans, ce que l'on a appelé l'Acte III de la décentralisation, avec, vous le savez, trois volets. Un premier volet datant de janvier 2014 concerne les métropoles. Un deuxième volet concerne les nouvelles régions. Le parlement est actuellement entraîné de se pencher sur le troisième volet, la répartition des compétences, et la discussion devrait se terminer dans quelques semaines. Je remercie les parlementaires de notre assemblée qui se sont impliqués et qui s'impliquent encore dans les travaux en cours. Je crois que se trouve consolidé un objectif d'équilibre auquel nous sommes attachés. Ainsi, le futur schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, sera bien co-écrit par la Région et les métropoles. C'est précisément cet équilibre qui garantit la nécessaire coopération entre Région et métropoles. Nous réussirons les projets de développement économique avec les bénéfices que cela représente pour l'emploi au service de nos concitoyens si, justement, sur l'exercice de ces compétences, chacun est bien dans son rôle et si l'on est capable de coopérer et d'avancer ensemble. Après bien des débats, le point d'équilibre et de méthode semble aujourd'hui assuré. En l'état actuel du texte, il est prévu que le schéma régional de développement économique et d'aménagement soit coécrit par les régions et les métropoles, et qu'en cas de désaccord, ce soit le schéma de développement de la métropole qui s'applique, à condition d'être compatible avec le schéma de la région. J'y vois une bonne articulation. Dominique FAURE ne me démentira pas, elle qui s'est beaucoup investie, nous pouvons être heureux d'avoir pris de l'avance en rédigeant ce schéma de développement économique de notre métropole. En effet, chacun le comprend bien, la nouvelle Région voyant le jour dans six mois, elle devra d'abord se mettre en place et s'organiser avant de se pencher sur le schéma régional économique. Il s'écoulera forcément un certain temps avant qu'elle ne le fasse. Nous ferons donc partie des quelques métropoles qui auront pris là-dessus de l'avance et qui discuteront ensuite de manière, je le souhaite, constructive, avec la Région lorsqu'elle sera prête pour le faire. En matière économique, je veux parler des enjeux de la mobilité. Vous le savez, il y a quelques mois, une commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable sur le projet de la LGV. Si les conclusions de cette enquête sont suivies, notre Métropole serait la seule à se trouver à l'écart du réseau TGV dans l'ensemble de l'Europe. Il n'est pas possible de porter une ambition de Métropole à rayonnement européen en se privant d'un outil de développement comme celui-là. Un certain nombre d'initiatives ont été prises ces dernières semaines, par notre Métropole, la métropole de Bordeaux avec Alain JUP-

PÉ, les deux Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées avec Alain ROUSSET et Martin MALVY. Le 14 avril dernier, nos quatre collectivités ont rencontré le Secrétaire d'État chargé des transports, Alain VIDALIES. Étant moi-même indisponible ce jour-là, le premier vice-président Michel AUJOLAT a assisté à cette rencontre, pour redire toute l'importance de ce projet et l'engagement de nos quatre collectivités. Le ministre a rappelé que l'avis de la commission était consultatif. Le gouvernement dispose en principe de 18 mois pour décider de suivre ou non cet avis, partiellement ou totalement. Cependant, le Secrétaire d'État chargé des transports a indiqué qu'il trancherait non pas au bout de 18 mois mais au bout de trois mois, c'est-à-dire courant juillet. Aussi, nous approchons du moment où le gouvernement va prendre une décision qui s'imposera souverainement. Je crois qu'il est important de le rappeler. Concernant d'autre part, la mobilité interne au sein de notre agglomération, je voudrais saluer le travail extrêmement collectif effectué à Tisséo par les maires concernés sous la houlette du président de Tisséo, Jean-Michel LATTES, pour structurer une nouvelle ambition pour la mobilité dans notre grande agglomération, puisqu'on dépasse bien évidemment les frontières de la seule Métropole, en travaillant avec les intercommunalités voisines. Hier, à l'issue de cette année de travail, a été présenté le réseau Linéo avec dix lignes structurantes qui vont innover de manière forte la grande agglomération toulousaine. Ce projet devrait arriver à échéance d'ici 5 ans. Il s'agit de doper davantage encore les transports en commun, de faciliter leur circulation et de les rendre plus attractifs au service de la qualité de vie de nos concitoyens.

Un dernier point enfin qui devrait nous occuper pour les 15 jours à venir. Nous avons conclu la première mouture du contrat-cadre du contrat de ville, au service des quartiers prioritaires. Nos concitoyens les plus démunis vivent sur des quartiers situés sur quatre de nos communes : Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Colomiers. Ces quatre communes sont désormais portées par une ambition métropolitaine. En effet, il faut des mesures à l'échelle du quartier pour répondre aux enjeux sociaux, d'insertion et de l'habitat mais ces défis relèvent aussi de l'échelle de toute la Métropole, notamment celui de l'habitat et du logement social.

Dans quelques jours, nous signerons ce contrat. Dans le même esprit, nous aurons la réponse à une autre démarche que nous avons menée sur un des volets du contrat, à savoir le renouvellement urbain. La semaine dernière, Karine TRAVAL-MICHELET, Franck BIASOTTO, et moi-même nous avons été auditionnés pendant deux heures par le comité d'engagement de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Nous avons présenté nos projets sous l'angle de la rénovation urbaine et je dois dire que l'accueil a été extrêmement positif. Nous sommes une des premières métropoles à avoir été auditionnée et, là aussi, je crois que nous avons fait du bon travail. Nous nous sommes fondés sur un principe de continuité dans un domaine où l'urgence sociale est si aiguë qu'elle nous commande une attitude de dépassement des clivages politiques pour être à la hauteur des enjeux, sociaux et urbains en particulier, qui sont posés à travers cette démarche. C'est désormais une démarche de plus en plus métropolitaine. Nous avançons donc avec une certaine cohérence sur le terrain de l'Économie, de l'Emploi de la Mobilité et de la Solidarité. Nous sommes attendus dans ces priorités par nos concitoyens et nous serons capables d'être rassemblés pour porter ces ambitions.

Mme CROQUETTE

Je vais rebondir sur le dernier terme de votre intervention celui de « Solidarité » et je vais m'appuyer sur quelques chiffres tirés du rapport du Contrat de ville de Toulouse Métropole entre 2015 et 2020 et portant sur le dialogue social. Alors que le revenu moyen des 10% les plus riches a augmenté de 1 800 euros entre 2008 et 2011, dans le même temps, le revenu des plus pauvres a diminué de 400 euros. Ce rapport stipule également que 26 % des familles les plus pauvres vivent dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, dont la nôtre. Enfin, nous disposons d'un chiffre plus précis qui concerne la métropole et qui indique qu'un enfant sur quatre, dans la Métropole de Toulouse, vit dans une famille à bas revenus. Au regard de ces chiffres, on peut se demander pourquoi le dynamisme économique tant souligné et qui est heureux, ne prend pas plus en compte le facteur d'inégalité sociale. Si nous ne sous-estimons pas la responsabilité patente de l'État, nous considérons que les politiques publiques locales ont un rôle à jouer dans la diminution des inégalités sociales qui existent sur son territoire via la mise en place de politiques de solidarité.

En matière de transport, vous avez souligné la mise en place des dix lignes Linéo. En corrélation avec les objectifs fixés dans le cadre du PLH en matière d'augmentation du logement, il faudra que vous nous indiquiez comment les communes seront correctement desservies. Les transports, c'est le premier

facteur d'égalité ou d'inégalité sur notre territoire. Des transports en commun dépendent notre accès à la culture, au sport ou au travail. Or actuellement, la conception que vous avez développée reste très centralisée sur Toulouse.

Le deuxième facteur d'inégalité, c'est la batterie d'augmentation des tarifs qui touche les populations les plus fragiles. Je pense à la fermeture des piscines qui affectera directement les gens...

M. MOUDENC

Vous êtes hors sujet ! Ces sujets là relèvent du Conseil Municipal de Toulouse et ne touchent pas aux compétences de la Métropole et vous reprenez un débat que nous avons déjà eu au Conseil Municipal de Toulouse, vendredi dernier !

Mme CROQUETTE

Je suis sur des sujets qui parlent de solidarité. Le maire de Cugnaux est dans la Métropole et il ferme également sa piscine. Non seulement, il la ferme mais en plus, il va la vendre ! Je ne suis donc pas du tout « hors sujet » ! La population de la métropole que ce soit à Toulouse, à Cugnaux ou ailleurs va être touchée par ces politiques. Enfin, l'augmentation des tarifs dont je parlais touchera ces 26 % de familles les plus pauvres qui se trouvent dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants. Par ailleurs, compte tenu de la situation financière de la Métropole qui n'est pas du tout aussi fragile que ce que vous avez indiqué précédemment, et du dynamisme économique sur lequel vous vous êtes appuyé, nous vous demandons de surseoir à l'augmentation des impôts prévue pour 2016, de 7,5 % concernant la Métropole. Non seulement elle est injuste mais elle n'est pas justifiée du point de vue budgétaire.

M. PÉRÉ

Mon intervention portera sur deux points.

Tout d'abord, je souhaite vous interroger sur les résultats du groupe de travail qui doit œuvrer à la décision d'implantation d'aires de grands passages. Certains d'entre nous sont confrontés à des implantations illégales, auxquelles nous nous opposons mais nous avons conscience que la seule véritable solution réside dans la création de ces aires de grands passages. Je rappelle que la mandature précédente avait programmée l'implantation d'une de ces aires sur un site, décision qui a été annulée par vous-même suite à un vote qui a eu lieu en septembre 2014 si je ne me trompe pas. Aujourd'hui, quand nous sommes confrontés à cette population, ce qui nous est renvoyé c'est : « Où en êtes-vous de la création de ces aires de grands passage ? » Nous sommes un peu démunis face à cette interrogation. Pourriez-vous nous indiquer quel est le calendrier de ce groupe de travail et ce qu'il va nous proposer ?

Ma deuxième intervention porte sur la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac ; je vous rappelle que le groupe « Métropole Citoyenne » y est clairement opposé. L'aéroport doit être maîtrisé par la puissance publique. Cet outil, nécessaire au développement économique, sert d'appui à notre industrie aéronautique. Qualifié de « stratégique » par l'État il y a peu, ce dernier l'a pourtant vendu pour 300 millions d'euros, une somme dérisoire par rapport à l'enjeu que peut représenter l'aéroport.

Je voudrais revenir très rapidement sur les faits. Le 17 avril 2015, est parue au Journal Officiel la cession des parts de l'État à une entreprise qui s'appelle Casil Europe. Certains le savent ici mais pas tous ; on ne parle plus de Symbiose, on parle désormais de Casil Europe, qui a acquis 49,9 % des parts d'ATB, la société gestionnaire de l'aéroport Toulouse Blagnac. Que dire sur cette entreprise? Casil Europe relève du droit français. Créée en janvier 2015, elle compte 10 000 euros de capital social, 0 salarié. Elle est implantée 6, place de la Madeleine à Paris. Cette entreprise qui n'est pas une holding a pour statut juridique celui d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). Cette entreprise qui, je le rappelle, dispose de 10 000 euros de capital social, 0 salarié et de deux dirigeants, détient donc 50 % d'ATB, outil dont j'évoquais tout à l'heure l'importance ! Elle a été créée par deux groupes chinois. Le premier « Shandong Hi Speed Group Co » détient 51 % des parts de Casil Europe, le second est le fonds d'investissement « Friedmann Pacific Asset Management » qui détient 49 % des parts. Le 5 mai dernier, vous le savez, les nouveaux actionnaires ont intégré le Conseil de Surveillance d'ATB. Celui-ci regroupe 15 personnes dont 6 représentants de Casil Europe, 4 de la CCI, 2 de l'État, 1 de Toulouse Métropole, 1 du Département, et 1 de la Région. On voit d'ailleurs que la rumeur sur l'existence d'un pacte entre l'État et Casil Europe pour que l'État suive toutes les déclarations ou les intentions stratégiques de Casil Europe, peut paraître fondée. En effet, avec les 6 représentants de Casil Europe et les 2 de l'État, la majorité est acquise, ce qui n'est pas le cas à 6 sur 15.

L'actualité récente nous parle de Monsieur POON, président-directeur-général de la « Friedmann Pacific Asset Management », il est l'un des créateurs de Casil Europe dont il est Président et il siège au Conseil de surveillance d'ATB. Depuis un mois et demi, ce monsieur a disparu ! Je ne reprendrai pas les soupçons qui pèsent sur lui parce qu'il faut attendre, pour savoir si elles sont fondées ou non. Toujours est-il qu'il a effectivement disparu depuis un mois et demi. Nous voyons donc à quel point nous sommes face à une entreprise nébuleuse et nous ressentons la fragilité de cette société détentrice de 49,9 % des parts. Ces nouveaux éléments sont extrêmement inquiétants. On ne sait pas vers où on va ; on ne sait pas ce qui va se passer avec cette personne et les soupçons qui pèsent sur elle. C'est ce que je voudrais dire pour appuyer notre demande de renoncer à cette vente. Même si les décrets sont parus, il y a une délibération aujourd'hui, sur laquelle le Conseil de Métropole pourrait prendre une position claire intégrant ces nouveaux éléments. Pour illustrer plus avant le caractère nébuleux de cette opération, je voudrais préciser que si les déclarations officielles d'hier et d'avant hier ont continué à présenter Monsieur POON comme le président de Casil Europe, des modifications pratiquement passées inaperçues sont parues. Hier, j'ai reçu un document où Monsieur CHEN SHUANG apparaît, semble-t-il, comme le nouveau Président du Conseil d'Administration de Casil Europe. Comment notre Conseil de Métropole peut-il accepter, alors qu'il est en charge de vérifier que toutes les conditions sont réunies pour le développement économique, qu'un outil aussi important soit entre les mains d'une entreprise aussi légère et nébuleuse ?

M. RAYNAL

J'ai écouté attentivement Marc PÉRÉ et je pense qu'il convient face à ces interrogations de se rapprocher du gouvernement ou du ministre en charge de cette affaire. Je crois qu'ici, nous avons toujours rejeté le principe de privatisation de l'aéroport Toulouse Blagnac. A minima, on peut accepter l'idée d'une simple majorité publique, en lien avec un pacte d'actionnaires qui lierait l'État aux collectivités territoriales. Néanmoins, compte tenu de ce qui se passe actuellement, je crois Monsieur le Président, et je pense que vous en serez d'accord puisque le choix de Symbiose ne vous a jamais appartenu, qu'il convient de formuler une demande au gouvernement pour qu'il se prononce sur les événements. Nous devons être clairs sur notre position dans ce dossier qui nous engage. Pendant très longtemps nous avons justement, à l'initiative de Pierre COHEN, de Pierre IZARD à l'époque et de Martin MALVY, empêché cette opération de voir le jour. Aujourd'hui, il faut reprendre les choses avec précision et exiger, en tant qu'actionnaires, de bénéficier d'éclaircissements sur ce qui est en train de se passer. A l'occasion de cette délibération, nous aurions souhaité voir effectivement se concrétiser un pacte d'actionnaires entre collectivités territoriales et la Chambre de Commerce et d'industrie de façon à solliciter l'État et ses 10 % de parts. Nous aurions souhaité une position semblable à celle prise par le Président du Conseil départemental qui a suggéré que nous nous mettions en ordre de bataille si l'État venait à vendre les 10 % restant, même s'il est clair qu'il serait préférable que l'État les conserve. Il faut néanmoins prévoir cette éventualité, d'autant que ces décisions, qui ont été prises par Monsieur MACRON, ne sont pas à l'abri de changements de gouvernance. Un plan B serait donc le bienvenu sur ce point.

Nous aurons aussi à nous prononcer au cours de cette séance sur le compte administratif et à revenir sur nos décisions respectives. En ce qui nous concerne, nous voudrions que soit repris à minima le débat sur cette proposition de 15 % d'augmentation de la fiscalité, qui s'est finalement traduite par deux fois 7,5 %. A l'aune de ce compte administratif et par rapport à ce qui était annoncé, nous pourrions revoir nos positions à l'occasion du vote du taux en 2016, en tenant compte de la réalité économique de notre agglomération et de la réalité fiscale.

Bien évidemment, nous aurons aussi un débat important sur la programmation pluriannuelle des investissements que vous nous proposez. Nous indiquons très clairement que nous en prendrons acte, des choix ayant été faits à la suite du travail réalisé par les commissions. A ce stade, nous considérons néanmoins qu'il y a beaucoup d'insuffisances. Si je ne devais en évoquer qu'une, je parlerai de la mobilité. A ce jour, nous n'avons aucune vue à moyen terme, sur la durée du mandat, sur l'investissement qui sera réalisé en matière de transport. Vous allez nous dire, comme vous avez pu le faire par le passé : « C'est l'affaire de Tisséo, ce n'est pas l'affaire de la Métropole ! ». Le seul problème, c'est que, comme vous le savez, nous représentons 99 % du financement public de Tisséo. L'enjeu financier des transports doit donc être présenté ici, en même temps que tout autre plan d'investissement, d'autant plus que la politique d'investissements qui sera menée pour les transports conditionne notre capacité à conduire d'autres investissements. Je pense qu'il est donc nécessaire de clarifier le débat sur ce point.

Les choix faits sur la PPI conditionneront les choix faits en matière de politique de transport. Enfin, nous saluerons la délibération de principe sur les transferts d'équipements culturels et sportifs au niveau métropolitain. Elle faisait jusque là l'objet de réticences. D'abord de la part de la ville de Toulouse, ces équipements la qualifiant pour beaucoup. Ensuite, de la part de communes périphériques qui avaient des inquiétudes notamment sur les transferts financiers engendrés. Aujourd'hui cependant, nous arrivons avec une proposition du groupe de travail Finances animé par Sacha BRIAND. Elle permet effectivement de définir des équipements dont personne ne doute qu'ils soient de nature métropolitaine, quelquefois même de nature régionale. Il n'y a donc pas de difficulté à avancer, sous réserve d'une deuxième délibération mais vous le savez, vous en avez d'ailleurs parfaitement pris la mesure. Toujours est-il que la délibération de principe aujourd'hui présentée va dans le bon sens. Nous avons à travailler sur ce que nous avons appelé « la clause de garantie », c'est-à-dire une clause de garantie sur l'investissement, qui paraît assez simple, et une clause de garantie sur le fonctionnement qui elle, fera l'objet de précisions dans les mois qui arrivent. Nous avons obligation de traiter à nouveau ce sujet mais de manière totale ce coup-ci, pour le mois de septembre. En tout cas, nous voulions souligner qu'à partir de cette délibération de principe, nous franchissions une marche importante dans ce qu'est et dans ce que doit être demain une Métropole et nous en saluons l'avancée, au vu des débats anciens sur ces sujets.

Mme BLEUSE

Avant d'entamer mon intervention, au nom des élus écologistes, je veux me féliciter d'avoir entendu, dans les prises de parole des groupes politiques, Martine CROQUETTE. C'est un véritable plaisir pour moi d'avoir pu entendre aujourd'hui une voix féminine exprimer un point de vue politique. Je me sentais parfois un peu seule. Monsieur le Président, que ce soit dans l'Exécutif ou dans l'expression politique, on reste quand même assez « masculin ».

Je reviens à l'objet de mon intervention. Comme vous l'avez dit en début de séance, dans le cadre de l'actualité récente, tous les acteurs se polarisent sur la nécessaire diversification et le nécessaire développement économique de notre agglomération. Sur ce point, nous pouvons constater que tout le monde investit l'espace médiatique, que ce soit en débats, ou en déclarations d'intention. J'ai envie de vous rappeler, à titre d'exemple, qu'il n'y a pas si longtemps, nous avons été un certain nombre à assister à un débat organisé à l'École de Commerce réunissant des décideurs économiques, des responsables politiques de la grande région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, qui ont semble-t-il été considérés comme les seuls gestionnaires du champ économique et social. Ce qui m'a frappée à ce moment-là, c'est l'absence des salariés et de leurs représentants. Un seul représentant des salariés était présent et c'est d'ailleurs le seul à s'être permis de citer la compétence « Environnement » de la Région. Un autre élément, Monsieur le Président, vous vous êtes rendu, comme d'autres, récemment au Salon du Bourget. Vous vous êtes félicité, comme beaucoup d'autres également, des bons résultats d'Airbus, tout le monde s'est congratulé à ce sujet mais qui a parlé des premiers États généraux de l'Aéronautique lancés par les syndicats du secteur à la Bourse du Travail ? Et rassurez-vous, Monsieur le Président, je ne vous parlerai pas de la situation de la Bourse du Travail à Toulouse. Lors de ces États généraux, les représentants conviés à l'initiative des syndicats, ont débattu des contradictions du modèle économique du constructeur Airbus, et en particulier des mouvements d'externalisation des sous-traitants, des sous-traitants qui doivent eux assumer les risques d'évolution des métiers et des compétences.

Cette semaine a été présenté le schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement qui préconise différentes pistes que je ne remettrai pas en évidence. Par contre, ce qui a été mis en exergue, en particulier par la presse, c'est la création d'une agence dite « d'attractivité ». Nous verrons ce que cela va pouvoir donner, c'est un élément qui doit être positif. Je regrette, à titre personnel, que l'on saupoudre de termes anglo-saxons toutes nos décisions. J'ignore si c'est pour faire plus sérieux ou plus international mais ça ne me paraît pas forcément nécessaire.

Je voudrais relever l'énorme écart sans cesse pointé par les élus écologistes entre cette action projetée à ce jour par la Métropole et la richesse du travail réalisé par le Conseil de Développement (CODEV) sur les politiques en faveur de l'emploi. Je voudrais vous dire qu'une présentation du travail : « Emploi – une métropole facilitatrice » aurait mérité de se faire en Conseil de Métropole, à l'adresse de tous les élus et non pas à la fin de la commission Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines. Le CODEV nous a proposé 4 chantiers « Métropole de l'Économie circulaire, Métropole Amie des aînés, Métropole fertile et Métropole en transition ». Or ces 4 axes ne semblent pas présents dans le

schéma de développement présenté. Le CODEV met aussi l'accent sur l'économie sociale et solidaire et pointe les risques, dont on ne parle pas aujourd'hui mais que nous voulons rappeler. Il évoque le risque d'essoufflement de la capacité d'entraînement du système Airbus, il pointe également les risques de thrombose, le trafic étant engorgé par les déplacements du quotidien. Nous aurons l'occasion de développer ces enjeux notamment à l'occasion de l'examen du projet de programmation des investissements, inscrit à l'ordre du jour. Le CODEV rappelle un autre risque qui serait de prendre en compte un périmètre partiel. Nous devons avoir parfaitement conscience de ce risque. Quand on parle de la Métropole, on parle d'un périmètre tronqué d'un point de vue factuel, au sud et au sud-est. Il faut associer la Communauté d'agglomération du Muretain et le Sicoval ! Il faut mettre en place des coopérations à tous les niveaux. Cela comprend Montpellier mais également, il faut le dire clairement, la grande région « Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ». Cette question de coopération retrouve toute sa pertinence quand on sait qu'à l'occasion du Conseil municipal de Toulouse, une délibération a eu pour objet le choix du chef lieu provisoire de la futur région avec pour proposition Toulouse. Les écologistes ne se sont d'ailleurs pas positionnés positivement à cette occasion. En effet, vous nous avez indiqué que la capitale Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, devait être au Capitole pour des raisons, si nous avons bien compris, dites « d'efficacité ». Pour nous, la posture de compétition est revenue au galop ; on a l'impression que Toulouse essaie de montrer ses muscles et que la compétition, malgré le terme coopération souvent utilisé, est bien là ! Vous nous avez indiqué Monsieur le Président pouvoir assurer un « point d'équilibre » ; vous avez garanti une « co-écriture » ; nous allons le regarder de près ! Il semble bien que l'on assiste à une bousculade pour s'approprier la compétence « économie ». Mardi, le schéma économique pour l'innovation et le rayonnement de Toulouse a été annoncé, mais d'autres éléments montrent que cette compétition, de fait, est engagée. C'est Toulouse, chef-lieu provisoire, qui veut peser sur les décisions de l'État, décisions sur le TGV, éléments concernant le Parc des Expositions (PEX) où des partenaires institutionnels apparaissent comme des financeurs sollicités. A ce titre, la délibération ajoutée à l'ordre du jour conforte notre analyse : en creux, se dessinent des éléments de privatisation. Dans certains points de notre ordre du jour, il est fait mention de partenariat public/privé. C'est l'exclusion de fait, en tout cas visuellement, d'une partie des acteurs du champ de l'économie et je pense en particulier aux salariés qu'il est plus que temps d'associer.

Pour terminer, deux petits focus sur des points à l'ordre du jour et sur l'actualité récente. Concernant le PEX maintenu dans la programmation des investissements, vous savez que les élus écologistes n'ont jamais considéré ce projet comme prioritaire et nous en sommes encore à nous demander comment il sera financé, avec quel tour de table ? La synthèse remise en commission Prospective reprenait une participation de la Région à hauteur de 30 millions mais aujourd'hui, la délibération lui demande d'augmenter son financement à 50 millions. Tout cela nous semble un peu compliqué et pas forcément sur le registre de la coopération ! Concernant le PEX et la participation du repreneur de l'aéroport, nous considérons que tous les points de flou qui ont été mis en évidence aujourd'hui remettent en cause ce projet fondamentalement.

Un autre point dont vous avez parlé, qui est également dans la Programmation des Investissements : la LGV. Vous considérez que ne pas avoir la LGV consisterait à nous mettre à l'écart du réseau TGV. Je rappelle que le TGV arrive à Toulouse mais pas tout à fait à la même vitesse qu'ailleurs. Vous connaissez la constance de notre position en la matière. Vous soumettez au vote du Conseil un vœu qui demande à l'État de ne pas suivre l'avis défavorable de la commission d'enquête publique à ce sujet. Même si l'État ne suivait pas l'avis de la commission d'enquête publique, nous ne voyons pas comment Toulouse Métropole aurait les moyens de tenir son propre engagement financier.

#### M. BRIAND

Quelques observations pour répondre aux différents propos qui ont été tenus. Chacun est naturellement dans son rôle en exposant sa vision de notre développement, qui s'inscrit dans une logique de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, et pas seulement avec les entreprises. La participation des différents acteurs à la création des richesses est la seule solution permettant la redistribution et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en faveur des plus défavorisés.

A cet égard, plusieurs remarques ont été formulées, notamment sur la politique des transports. Oserai-je rappeler que, au sein du SMTC, il y a eu, sous la houlette de Jean-Michel LATTES, depuis plusieurs mois, de très nombreuses réunions exprimant avec beaucoup de clarté la feuille de route du SMTC. Le projet de bouquet Linéo a été présenté hier. Linéo n'a pas vocation à s'étendre sur l'ensemble du terri-

toire de Toulouse Métropole ou du Plan de Déplacements Urbains, tout simplement parce qu'il s'agit de structurer, entre le métro et le tramway, une offre à forte capacité, plus de 100 000 déplacements prévus au terme de son développement, sur les axes les plus importants en termes de circulation. Néanmoins, ce sera, Madame CROQUETTE, un outil de réorganisation du réseau : ce réseau primaire servira de base à une politique de rabattement vers ces lignes Linéo. Ainsi toutes les communes de la périphérie et du Périmètre de transports urbains (PTU) pourront accéder rapidement à un réseau dense, rapide, confortable et efficace. Cette diversification s'inscrit également dans le projet de troisième ligne de métro. De nombreuses études sont effectivement en cours avec la volonté d'aboutir à une offre de transport notamment pour les déplacements domicile-travail qui s'adressera à la moitié des emplois du territoire métropolitain. En effet, nous oublions parfois que la politique des transports collectifs a aussi un rôle à jouer sur les trajets domicile-travail et pas seulement sur les trajets loisirs ou scolaires. La troisième ligne aura vocation à apporter une réponse concrète aux problèmes de circulation automobile largement liés aux trajets domicile-travail. La politique des transports s'inscrit dans une volonté claire de rationalisation et d'efficacité.

Je voudrais aussi rappeler à Claude RAYNAL, qui est membre du comité syndical du SMTC, que la stratégie d'investissement du SMTC s'inscrit dans une parfaite cohérence avec la stratégie d'investissement, de participation et de contribution de Toulouse Métropole au Syndicat mixte. Nous avons eu l'occasion dans nos arbitrages budgétaires de fixer des objectifs au SMTC. Ce programme d'investissement s'inscrit dans un cadre contraint, du fait d'une situation économique complexe. Il est en cours de développement et inclut le doublement de la capacité des quais de la ligne A, le bouquet Linéo et le développement du réseau de transport en commun avec la régie Tisséo. Il n'y a pas de craintes à avoir sur la cohérence des décisions prises par le SMTC, Tisséo et notre assemblée. C'est à l'évidence un faux argument que d'évoquer ces questions.

D'autres questions ont été abordées comme celle sur les aires d'accueil du grand passage. Le groupe de travail qui a avancé sur ce dossier sera certainement dans la capacité de proposer ses conclusions d'ici quelques semaines. Il est vrai que l'été est une période compliquée pour de nombreuses communes mais la méthode proposée par le Président reste la bonne. Si l'aire de grand passage n'existe pas aujourd'hui, c'est parce que par le passé on n'a pas été en capacité d'associer l'ensemble des communes membres de Toulouse Métropole à l'élaboration d'un projet. Nous pourrions, à l'issue des conclusions du groupe de travail, évaluer la capacité de l'ensemble de Toulouse Métropole à aborder cette question de façon dépassionnée, dans le cadre d'un accord global. Nous pourrions alors faire la comparaison avec le travail de la précédente mandature. Le groupe de travail devrait dans les prochaines semaines, sinon à la rentrée, formuler une proposition claire.

Sur la question de l'aéroport, je préfère laisser à Jean-Luc MOUDENC, la responsabilité de répondre sur ce dossier qu'il a personnellement suivi.

Concernant le compte administratif, nous pourrions en débattre ultérieurement mais nous pouvons d'ores et déjà dire qu'il s'inscrit dans la logique de la stratégie budgétaire qui a été évoquée. Il n'y a ni bonne, ni mauvaise surprise. Je rappelle, que nous ne sommes pas sur une stratégie à six mois. Nous ne pouvons pas remettre en cause cette stratégie tous les trois mois sous prétexte qu'il y a une bonne ou une mauvaise nouvelle. Comme mauvaise nouvelle, on peut prendre l'exemple de la modification du seuil du versement transport annoncé par le gouvernement, sans aucune compensation pour les autorités organisatrices. Comme bonne nouvelle, les quelques euros supplémentaires récupérés en fin d'année. Je crois qu'il faut avoir du sang-froid et être en capacité à développer une vision sur la durée du mandat. Le compte administratif s'inscrit parfaitement dans ce projet.

Comme l'a rappelé Claude RAYNAL, nous aurons également, au titre des équipements métropolitains, une première délibération de principe qui ne nous engage pas mais qui reste importante, parce qu'elle marque la volonté pour la Métropole de franchir une nouvelle étape dans la gestion d'équipements. Il s'agit aussi de lui donner des outils complémentaires pour mettre en œuvre ces politiques métropolitaines. Je pense notamment à la politique du développement économique avec le Centre de Congrès Pierre BAUDIS, à la politique du tourisme qui contribuera à ce rayonnement et puis à un certain nombre d'équipements qui, s'ils ne contribuent pas directement à ces politiques de développement économique ou du tourisme, contribueront à l'évidence à la notoriété et à l'attractivité de la métropole et trouvent tout leur sens dans le cadre de l'annonce de la création de cette agence de l'attractivité.

Enfin, quelques remarques ont été exprimées par Madame BLEUSE qui défend avec cohérence et conviction une vision différente du Développement économique et du partenariat. Je ne peux pas

contester une telle vision qui n'est cependant pas partagée par l'ensemble des élus toutes tendances confondues ; notamment sur la LGV. Bien évidemment, les TGV arrivent déjà à Toulouse. Et bien évidemment, même si l'on peut la regretter, la question de la compétition entre les territoires se pose, spécialement quand il s'agit des temps et fréquence de trajets. Nous savons que derrière la question de la LGV, se trouve la question des fréquences de desserte. L'agglomération toulousaine ne peut pas être à l'écart des grandes villes qui sont desservies. Or, la problématique du TGV n'est pas la desserte des grandes capitales régionales. Malheureusement, on lui a fait jouer un rôle de RER sur le territoire national qui n'a jamais été sa fonction, et c'est aujourd'hui cette logique de « RER national » si j'ose dire qui met en cause le modèle économique. Toulouse a besoin d'avoir la desserte LGV dans ses caractéristiques. Ce sera, qui plus est, un élément d'équilibre avec les déplacements aériens qu'au demeurant les Écologistes évoquent également régulièrement.

Un dernier point peut-être sur le PEX parce que la remarque qui a été faite par Madame BLEUSE m'oblige à préciser la volonté de Toulouse Métropole, à savoir bénéficier de toutes les participations possibles. Quelle critique peut être faite à la demande qui est proposée au Conseil de Métropole de solliciter la Région pour que sa participation s'élève à 50 millions plutôt qu'à 30 millions d'euros ? Je crois qu'il s'agit là d'une bonne gestion, il s'agit d'un équipement nécessaire pour le Développement économique de la métropole. Nous avons besoin d'avoir un outil d'exposition qui contribue au travail de l'Agence d'attractivité et aujourd'hui, nous devons le faire dans un modèle économique qui est évidemment conforme aux capacités de Toulouse Métropole.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le vœu déposé par le groupe Métropole d'avenir sur la LGV, et je sais que notre collègue Jean-Baptiste DE SCORRAILLE nous en parlera dans une autre Assemblée. Nous avons aujourd'hui un Conseil qui est important, qui marque la première étape de la stratégie budgétaire du mandat. La présentation du programme pluriannuel d'investissement est un élément déterminant pour notre territoire. J'ai entendu Claude RAYNAL évoquer en pointillés la position que prendraient probablement les élus socialistes. Je le dis et je le dis avec beaucoup de sérieux, nous avons travaillé sur cette PPIM sous la responsabilité de François CHOLLET, avec une volonté totale de transparence, d'écoute et de coopération avec l'ensemble des élus, des communes et des groupes. Ce programme a une cohérence et répond aux enjeux des compétences métropolitaines. Aujourd'hui, je crois qu'il appartiendra à chaque conseiller de dire quelle est sa vision de la Métropole et de soutenir ou de ne pas soutenir un programme d'investissement qui sera le cœur de l'action de la Métropole mais aussi son bilan. Il y aura, je le crois, des prises de position diverses mais aussi une responsabilité commune, celle de contribuer positivement à la construction de la Métropole. Soutenir le Programme pluriannuel d'investissement, c'est s'inscrire dans la Métropole, faire autrement, c'est probablement vouloir simplement regarder.

## M. MOUDENC

Quelques mots en conclusion de ce débat liminaire, si vous le voulez bien. A Martine CROQUETTE, je voudrais rappeler une règle pour la qualité de nos débats, nous avons ici à débattre des questions métropolitaines, et les questions qui relèvent de la Ville de Toulouse sont débattues au sein du Conseil municipal de Toulouse. Nous avons des ordres du jour suffisamment chargés, pour que nous, élus toulousains, majorité ou opposition, nous ayons un peu de respect pour nos collègues des autres communes qui ne se sentent pas engagés par les débats qui relèvent du Conseil municipal de Toulouse. Vous avez posé la question de la Cohésion sociale, vous avez demandé : « Mais que faites-vous, Monsieur MOUDENC ? Que fait la Métropole pour la Cohésion sociale ? » A vous entendre, j'ai eu l'impression que nous étions la collectivité responsable de tout cela. Ce que je crois, c'est qu'en matière de cohésion sociale, notre principale responsabilité est sur le champ du Développement économique. Plus nous développerons l'économie, plus nous favoriserons l'emploi et plus nous agirons en faveur du tissu social qui effectivement est en souffrance ; on en fait le constat tous ensemble, bien volontiers. Cependant, il ne faut pas oublier le rôle central des politiques de l'État et du Conseil Départemental en la matière. Il n'est pas possible d'aborder ces questions sans en avoir une vision juste et complète.

Concernant le bouquet Linéo, vous considérez, et cela me surprend beaucoup que le réseau Linéo est trop centré sur Toulouse. Peut-être n'avez-vous pas toutes les informations nécessaires en la matière ? Je rappelle que le réseau Linéo n'a pas été conçu par les élus toulousains mais a été coconstruit depuis un an par les élus du territoire et les communes concernées, à savoir Toulouse certes, mais aussi Portet sur Garonne, Tournefeuille, Plaisance-du-Touch, l'Union, Launaguet, Colomiers, Saint-Orens de Ga-

meville, Castanet-Tolosan, Balma... Vous voyez donc que nous ne sommes pas attachés à une vision centrée sur Toulouse, ce qui évidemment n'aurait aucune pertinence.

Vous avez ensuite été un certain nombre à aborder la question de l'aéroport. Sur cette question, je m'accroche avec constance à des principes que je crois pertinents. D'abord un principe de méthode, nous avons réussi, Martin MALVY, Pierre IZARD, Alain DI CRESCENZO, Bernard KELLER et moi-même, à constituer un front uni. Nous avons pesé dans la procédure autant que nous pouvions le faire et bien au-delà de ce qui était prévu et envisagé. Cette méthode-là, il faut la préserver et j'ai d'ailleurs fait savoir au président Georges MÉRIC qu'il était important que, de ce point de vue là, il soit dans la continuité de son prédécesseur. Il est important que nos quatre collectivités actionnaires locales se parlent entre elles avant de prendre des positions publiques non concertées, qui risqueraient d'affaiblir la force de l'intérêt du territoire que nous voulons porter. Le président MÉRIC a annoncé une table ronde à ce sujet. Il y a quelques semaines, je lui avais indiqué que nous nous rendrions bien évidemment à toute table ronde mais ce type de réunion doit me semble-t-il respecter un certain nombre de méthodes. Elle doit d'abord réunir les quatre actionnaires locaux, pour défendre des positions communes. Je confirme à Claude RAYNAL que Martin MALVY et moi-même avons été les premiers à dire que le pacte d'actionnaires était le bon outil pour lier la puissance publique. Cela fait partie des objectifs d'intérêt général sur lesquels, je crois, on peut tous s'entendre ici. Il faut donc que les quatre collectivités préparent ce pacte d'actionnaires et je peux vous dire que des réunions sont prévues, dans un premier temps au niveau technique puis dans un second temps, au niveau politique pour que les choses avancent. Cela doit se faire sérieusement et non pas à coup d'annonces de presse. J'observe une chose d'ailleurs, c'est que les quatre actionnaires locaux suivent cette règle et sont tous déterminés à avancer dans cet esprit-là. Plus nous serons solidaires et unis pour parler dans ce dossier, pour peser, et mieux ce sera ! Parmi les principes que je défends et que nous défendons, il y a effectivement cette position qui consiste à dire à l'État qu'il doit garder ses 10 %. Même s'il est sans doute intéressant d'échanger sur la question, la vente de ces 10 % n'est pas à l'ordre du jour. Les parts en question ne sont pas en vente aujourd'hui. Nous souhaitons, nous le redisons et le réécrivons s'il le faut, qu'elles ne soient pas vendues. S'agissant de la chronique individuelle autour du repreneur de l'État que Marc PÉRÉ et Claude RAYNAL ont évoquée, tout cela relève de la vie des sociétés. Il y a des lois dans notre pays, ces lois doivent s'appliquer. Claude RAYNAL a eu raison, c'est bien au niveau du gouvernement qu'il faut poser la question ; c'est lui qui a décidé seul de vendre ses parts et qui a choisi l'actionnaire qui en sera l'acquéreur. Nous demandons du sérieux, de la transparence, du respect scrupuleux des règles et des lois de la République ; et c'est cette ligne-là que je défendrai toujours. Voilà ce que je peux vous dire sur cette question de l'aéroport.

Il y a eu des considérations sur le Compte Administratif, sur la PPI, sur les transports, les équipements, mais je préfère ne pas allonger mon propos dans les liminaires et réserver tout cela pour le débat. Sur les aires de grands passages, je dirai à Marc PÉRÉ qu'il s'agit d'une question difficile et délicate ; si elle avait été facile, elle aurait déjà été réglée. Il me semble que la méthode retenue, à savoir avancer de façon sérieuse et non pas à coup de positions publiques, est la bonne. Je vous rappelle qu'il n'est pas dans mon intention de traiter une aire puis l'autre. Je souhaite que l'on traite les deux aires ensemble, qu'on les fasse avancer ensemble et qu'elles soient portées par un consensus. Pour qu'elles soient portées par un consensus, il faut que deux conditions soient réunies : premièrement, la ville de Toulouse et une autre commune de la Métropole doivent faire un effort sur leur territoire. Deuxièmement, ces deux aires doivent être portées par les deux grandes tendances de notre assemblée, voilà ! C'est à cette condition-là que ça marchera. Alors évidemment, à partir du moment où la majorité municipale toulousaine se prononce pour faire l'effort sur Toulouse, ça règle les choses en partie. Il faut donc que la réflexion, le dialogue se poursuive et lorsque les choses seront mûres, et je souhaite comme Marc PÉRÉ que cela ne traîne pas, qu'on soit capables d'être responsables et d'apporter une solution à des problèmes qui impactent plusieurs communes de notre agglomération. Aussi, je redis mon souhait que l'on puisse aboutir dans quelques mois sur ce sujet, pour avancer, mais pour avancer ensemble.

Pour terminer, je voudrais dire à Madame BLEUSE que nous avons entendu le rappel des positions qui sont celles de sa famille politique ; nous les avons écoutées attentivement et respectueusement, bien sûr. C'est important que vous fassiez entendre votre différence. J'attire cependant votre attention sur le fait que, contrairement à votre inquiétude, le schéma dont j'ai ici le document, prévoit bel et bien la prise en compte des travaux du Codev et des principes du développement durable. La contribution du Codev est même saluée comme « bienvenue et concrète » et notre intention est effectivement de conti-

nuer à associer le Codev à la démarche de mise en œuvre. Je rappelle aussi qu'est retenu l'objectif d'une prise en compte, je cite, « transversale » de la lutte contre le réchauffement climatique dans tous les projets du schéma. Il me semble que cela va dans le sens du souci que vous avez fort légitimement exprimé. Mes chers collègues, je crois que, pour le débat liminaire, nous avons largement échangé. Nous pouvons maintenant aborder l'ordre du jour.

Je vous confirme l'intention affichée et dont vous avez parlé, d'ajouter à l'ordre du jour la délibération : Engagements financiers du Département de Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées pour le nouveau Parc des Expositions pour la métropole toulousaine – DEL-15-442, relative aux demandes que nous adressons au Département et à la Région par rapport au nouveau Parc des Expositions pour la Métropole, et je crois que nous sommes d'accord pour en débattre, qu'on soit pour, qu'on soit contre, les positions s'exprimeront légitimement, mais il me semble important que l'on traite la question aujourd'hui.

#### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2015**

*Le procès-verbal du Conseil du 9 avril 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

#### **2- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 MARS 2015**

*Le compte-rendu du Bureau du 26 mars 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

M. MAURICE

Je veux profiter de ce compte rendu pour évoquer un sujet important qui a été traité lors du Bureau. Je sais que cela relève de la compétence du Bureau, ce que je ne mets pas en question, mais l'impact de cette décision va bien au-delà et concerne je le crois notre assemblée. Je veux parler de la convention passée avec Mix'Art Myrys. Samedi, nous étions aux « 20 ans » de Mix'Art Myrys et nous avons été interpellés par la structure sur cette convention. Cette convention les soumet à de fortes contraintes, qui en réalité vont les empêcher de réaliser leur activité dans les lieux qu'ils occupent actuellement, dont on sait toutes et tous qu'ils ne sont pas aux normes et qu'ils ne peuvent pas l'être dans les prochains mois. Pour autant, ils n'ont toujours pas de visibilité sur leur devenir dans les futurs locaux qui avaient été envisagés à la Cartoucherie. Vous ne vous êtes pas exprimé sur cette question samedi, lors des 20 ans de l'association. Aussi, je souhaitais que vous puissiez le faire en Conseil pour savoir où en est ce dossier. Je m'inquiète, en effet, de voir que dans la PPI on prévoit 3 millions pour le projet de Mix'Art Myrys alors qu'initialement on avait prévu 9 millions. Je suis inquiet sur notre capacité concrète à mettre en œuvre un projet sérieux, crédible, pour Mix'Art Myrys, et pour assumer la réalité de ce soutien que vous avez affirmé à l'égard de l'association.

M. MOUDENC

Monsieur MAURICE, je note que votre intervention ne porte pas sur les comptes rendus, qui ne semblent donc pas poser de difficultés. Si j'ai bien compris votre propos, vous en avez profité pour aborder la question de Mix'Art Myrys et je réponds bien volontiers à votre double questionnement. Je me souviens, que nous avons dû, à l'époque, alors que j'étais Maire de Toulouse, trouver une solution à l'occupation parfaitement illégale de l'ex Grand Hôtel. Un dialogue avait été entrepris entre Joël LE-CUSSAN et son équipe, en liaison avec le préfet de l'époque, Jean DAUBIGNY, et nous avons effectivement trouvé une solution pacifique d'évacuation et une solution donnant effectivement à Mix'Art Myrys une visibilité et une implantation comme elle n'en avait jamais bénéficié. En ce qui me concerne, et je ne parle pas de vous, je n'admettrai aucun discours venant nous critiquer sur la question. Ce serait paradoxal et d'une ingratitude fort peu fondée. Concernant l'avenir de Mix'Art Myrys, deux échéances sont à prévoir : une échéance de court terme qui concerne la convention. Deux lectures juridiques différentes de certaines dispositions de cette convention peuvent être retenues. Mix'Art Myrys m'a écrit il y a quelques semaines pour relever deux ou trois points, avec une argumentation juridique qui à leurs yeux font difficulté. Nous sommes entrain de préparer une réponse juridique à ce courrier, mais effectivement, à partir du moment où on signe des conventions, je ne peux pas envisager que la collectivité s'engage sur des bases qui ne seraient pas totalement rigoureuses sur le plan juridique. Je

souhaite donc que la conclusion de ce dialogue soit positive, que l'on puisse conclure une convention qui aille aux deux parties. Outre la réponse écrite qui va être faite puisque nous avons été saisis par écrit, je souhaite que l'on procède à un peu de dialogue informel afin de parvenir à une bonne solution et à une convention qui soit satisfaisante pour Mix'Art Myrys, pour nous et qui soit surtout sérieuse et solide.

Pour le deuxième point, là aussi, j'ai confirmé une volonté positive, préparée sous la mandature précédente, d'accueil de Mix'Art Myrys à la Cartoucherie, très précisément sur les éléments patrimoniaux de l'ancienne usine. Par contre, le projet, tel que je l'ai trouvé, se situait dans une épure autour de 9 millions d'euros. Je considère que c'est une somme excessive au regard des contraintes financières qui sont les nôtres. A partir de là, j'ai redit à Joël LÉCUSSAN, samedi, qu'il fallait effectivement envisager une réduction du projet à l'échelle de l'enveloppe que vous avez rappelée. Je souhaite que Mix'Art Myrys se positionne, regarde s'il peut reconfigurer son projet d'implantation dans le cadre des moyens que nous sommes prêts à allouer. Soit il est possible d'implanter Mix'Art Myrys à la Cartoucherie dans ce périmètre financier soit on élargit la discussion pour qu'ensemble, nous cherchions un autre lieu mieux situé, ayant plus de visibilité, témoignant d'une reconnaissance plus évidente de tout ce qui est fait au niveau du travail artistique original et innovant de Mix'Art Myrys. Elle doit donc se positionner sur la question. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ce dossier que je ne néglige pas, comme vous le voyez.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 3- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

*Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.*

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 4- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINES

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM) arrive à maturité. Elle est le bras armé de la politique de Toulouse Métropole. Intimement liée à son développement, elle est un indicateur de l'ambition et du rythme que nous souhaitons donner à notre action. Cette PPIM résulte de la réflexion menée par les élus autour d'objectifs thématiques et d'un plan d'action qu'elle définit. Aborder le développement de Toulouse Métropole, c'est évoquer la question de la création de richesse, de l'innovation, de l'emploi, et bien sûr de ce contexte compétitif dans lequel nous sommes ancrés, qu'on le veuille ou non. C'est effleurer la thématique du vivre ensemble, de la mobilité et de l'équilibre territorial dans un cadre humanisé, optimisé, et adapté au développement durable. Cette PPIM est déclinée en six axes principaux : la mobilité et les réseaux d'infrastructure, la compétitivité économique, l'habitat et le cadre de vie, la maîtrise des ressources, l'intégration des équipements culturels et sportifs, l'entretien et la valorisation du patrimoine de la Métropole. Parallèlement cette programmation se doit de permettre de bâtir de grands équipements métropolitains, nécessaires au développement de la Métropole.

Je voudrais reprendre rapidement avec vous l'historique et la méthode d'élaboration de cette programmation. Le point de départ de la PPIM réside dans notre décision collective de maintenir l'investissement de Toulouse Métropole à une hauteur de 240 millions d'euros par an, soit 1,47 milliard d'euros pendant la durée de la mandature. Ce projet avait fait l'objet de discussions lors du séminaire financier du 4 septembre 2014 sur la base de la proposition du groupe Finances animé par Sacha BRIAND et Joseph CARLES. Par la suite, il a fallu un long travail d'identification des projets concernés par cette programmation. A partir de là, nous avons pu aboutir à un premier arbitrage. Nous avons défini des enveloppes de crédit allouables à chaque objectif en retenant une approche territoriale des projets, fondée sur la recherche d'une cohérence et d'un équilibre globaux. Il a été tenu compte des projets déjà engagés, mais aussi des programmes récurrents nécessaires à l'exercice des compétences de la Métropole. Nous sommes ainsi passés de l'intention au projet, avec la création de fiches identifiant très clairement les projets concernés. Ces fiches vous sont remises aujourd'hui. Sur le plan de la méthode, la program-

mation pluriannuelle d'investissement a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil de la Métropole du 9 avril 2015 qui a pris acte du principe et fixé les principales enveloppes. Le cycle du mois de juin a vu chacune des 13 commissions thématiques de Toulouse Métropole examiner le projet de Programmation Pluriannuelle d'Investissement. La Commission « Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines » du 3 juin a examiné la cohérence d'ensemble des propositions issues des débats des commissions. Un arbitrage a enfin eu lieu en Conférence Métropolitaine. Les débats engagés en commissions ont permis d'affiner le produit final qui vous est aujourd'hui présenté. Les modifications ont porté, entre autres, sur l'intégration de la ceinture Sud en matière de voirie, l'identification de la consolidation des crédits consacrés aux opérations d'aménagement économique, l'intégration du schéma de développement économique, l'attention particulière portée aux ZAC, la prise en compte du projet Mix'Art Myrys et d'une liste plus exhaustive des opérations GPV.

Les enveloppes pour la période 2015-2020 sont restées les mêmes, je les rappelle : 532,1 millions d'euros pour l'axe Mobilité et réseau d'infrastructure, 188,3 millions d'euros pour l'axe compétitivité économique, 239,3 millions d'euros pour l'axe Habitat et Cadre de vie, 127,4 millions pour l'axe Gestion maîtrisée des ressources, 14,7 millions pour l'axe équipements culturels et sportifs, 55,4 millions pour l'axe entretien et valorisation du patrimoine métropolitain. Une enveloppe particulière de 300 millions d'euros est destinée à sanctuariser les grands projets, à savoir le Parc des Expositions, la LGV et le projet Toulouse EuroSudOuest.

Sur l'axe mobilité et réseaux d'infrastructure, la Métropole doit jouer sur plusieurs facteurs pour assurer une bonne cohérence entre développement de l'urbanisme et prise en compte des questions de transport et de mobilité. Elle doit tirer le meilleur parti de la multimodalité en favorisant les échanges et la fluidité. Elle doit favoriser le développement dans les secteurs correctement irrigués ou disposant d'infrastructures capacitaires et anticiper les besoins d'infrastructures complémentaires, pour éviter les problèmes de saturation et de congestion. La maîtrise des infrastructures structurantes constitue un levier important favorisant l'attractivité et la qualité de vie des habitants. La programmation est calée sur les objectifs de divers documents cadres : SCoT, PDU, POS, PLU, PLH et PLUiH. Elle est cohérente avec une vision intercommunale. Les propositions sont basées sur des logiques de bassin. L'extension des réseaux doit être raisonnée, elle doit tenir compte de nos capacités d'entretien et de maintenance des infrastructures déjà existantes. C'est une approche pragmatique. Sur ces 532,1 millions d'euros affectés, 360 millions d'euros concernent les enveloppes locales de voiries. Celles-ci sont amputées des 20% remis dans le pot commun. 147,5 millions d'euros sont affectés aux déplacements et voirie avec un effort particulier fait sur les pistes cyclables à hauteur de 30 millions d'euros, sur les études multimodales, en particulier pour la ceinture Sud, sur le programme de modernisation des itinéraires routier à hauteur de 21,9 millions d'euros, sur l'amélioration du secteur nord à hauteur de 31,6 millions d'euros, sur le maillage du secteur Est à hauteur de 28,8 millions d'euros et sur l'amélioration du secteur nord-ouest : Ritouret, Fontaine Lumineuse, liaison des Ramassiers, à hauteur de 28 millions d'euros. Les projets urbains partenariaux sont aussi détaillés dans cette programmation avec un montant de 24,6 millions d'euros.

L'axe « Compétitivité économique » nous conduit à revenir sur le schéma de développement économique présenté avant-hier par Monsieur le Président, Dominique FAURE et l'ensemble des acteurs concernés. C'est un élément majeur du projet de la Métropole et de la PPIM qui va nourrir d'importantes procédures contractuelles et positionner Toulouse Métropole par rapport à ses voisins immédiats et lointains. Cette intégration de différents acteurs économiques traduit une démarche participative. Il s'agit de hausser le niveau de compétitivité de la Métropole, définir les conditions d'une création de richesse économique durable, définir une feuille de route pour Toulouse Métropole et ses organismes extérieurs associés, en termes de vision, d'ambition, d'objectifs, de ressources humaines et financières. Il s'agit aussi de définir des indicateurs de mesure pertinents de l'efficacité de la politique publique « Développement économique » portée pendant six ans. Quatre axes ont été développés avant-hier et sont contenus dans ce rapport : la Métropole stratège, la Métropole innovante, la Métropole aménageur et la Métropole exemplaire.

Pour la compétitivité économique, une enveloppe de 188,3 millions d'euros est prévue. 80,7 millions d'euros seront réservés à Montaudran et répartis entre les études urbaines, les infrastructures, les aménagements des espaces publics dont « La Piste des Géants », « Le conservatoire des mécaniques » et aux acquisitions foncières qui sont nécessaires aux infrastructures du secteur. Pour le développement économique proprement dit, c'est 107,6 millions d'euros prévus avec une première ligne concernant

l'enseignement supérieur qui correspond en fait à un solde d'un plan précédent à hauteur de 11,5 millions d'euros. On retrouve aussi « Toulouse Aérospatiale », la subvention accordée à la ville de Toulouse pour « Le Quai des Savoirs », puis une subvention à la Toulouse School of Economics. Nous avons 1,5 millions d'euros consacrés aux pépinières d'entreprises, 23 millions pour l'accompagnement des dynamiques économiques territoriales avec en particulier le campus Toulouse Montaudran Aérospatiale, le campus d'innovation de l'Oncopôle, le contrat d'objectif « French-Tech », et les contrats d'objectif « Smart-City ». 5 millions d'euros sont prévus pour la ZAC Oncopôle et 59 millions d'euros d'investissement en matière de recherche collaborative, c'est important, c'est beaucoup, c'est autant que sur le contrat précédent, avec 24 millions d'euros pour le CPER directement et puis 35 millions d'euros sur l'Institut de Recherche Technologique (IRT) dont la mise en route est en œuvre à Montaudran. Je signale à ce propos que le Conseil d'Administration de l'IRT a cette semaine confirmé son investissement sur le secteur de Montaudran.

Concernant l'axe « Habitat et cadre de vie », nous pouvons dire qu'il repose sur une vision dynamique et intégrée du territoire d'un point de vue démographique, économique, en termes d'implantations d'entreprises, de gestion de la progression des besoins de déplacements, de différenciation et maîtrise des zones d'habitat et d'activité. La qualité du cadre de vie repose aussi sur une gestion fine des différents secteurs qui le constituent, en tenant compte de leur particularité, de leur complémentarité, de leur densité, de la qualité de leur desserte, de la typologie de l'habitat, des activités implantées ou projetées, des équipements dont ils sont dotés. Evidemment, nous disposons d'outils de régulation pour la programmation et la planification, à savoir le SCoT, le PLH, le PDU, le PLU, le PLUiH... Ces opérations d'aménagement public sont programmées pour dynamiser certains secteurs en fonction de leurs particularités ou de leur positionnement favorable. Un certain nombre de secteurs plus sensibles font l'objet d'une attention particulière au travers du Grand Projet de Ville et d'une politique adaptée. Les objectifs du PLH et d'amélioration de l'habitat sont cohérents avec les objectifs législatifs, notamment en ce qui concerne le bon équilibre de l'habitat social. Une attention particulière est portée à la qualité de l'habitat, à la maîtrise des dépenses énergétiques. Des aides sont apportées dans ce domaine. Dans les zones en tension où la valeur du foncier ne permet pas l'équilibre économique, il est proposé que Toulouse Métropole intervienne et participe à la production de logements sociaux par le biais d'une décote foncière en faveur des bailleurs sociaux. Enfin, les orientations globales sont aussi régies par le Plan Climat Energie Territorial qui fixe des objectifs qualitatifs en matière de Développement durable.

Comme indiqué précédemment, l'enveloppe prévue pour l'axe « Habitat et cadre de vie » est de 239,3 millions d'euros. Le projet « Grand Parc Garonne » représente un total de 28,7 millions d'euros mais il émerge à deux rubriques. 14,9 millions d'euros sont pris dans cette rubrique et 13,8 millions d'euros le sont dans l'enveloppe locale de la ville de Toulouse. Les opérations de ZAC représentent un coût de 22 millions d'euros. Le « Grand Projet de Ville » a été détaillé et nous avons pris en compte la demande de la Commission Habitat. Il représente une enveloppe globale de 77,8 millions d'euros. Sur les études des projets d'aménagement, on a 2,8 millions d'euros. Pour l'Habitat, il a été prévu 95 millions d'euros, pour la décote foncière : 17,6 millions d'euros, pour les cimetières : 5 millions d'euros et pour les aires d'accueil : 4 millions d'euros.

Pour la partie « Gestion maîtrisée des ressources », un investissement à hauteur de 127,4 millions d'euros est prévu dans cette Programmation Pluriannuelle des Investissements. Les objectifs de développement durable, le besoin de disposer en continu de ressources fiables, d'anticiper les situations à risque, mais aussi les contraintes financières, imposent cette gestion maîtrisée des ressources. Les enveloppes proposées traduisent un effort concernant l'ensemble des compétences de maîtrise des ressources et de l'énergie. L'enveloppe est de 53 millions d'euros pour le pluvial, ce qui représente 9 millions d'euros par an, soit un peu plus que ce qui a été réalisé les dernières années à Toulouse Métropole. L'enveloppe déchets est de 46 millions d'euros, soit environ 7 millions d'euros par an pour l'acquisition des bennes et la mécanisation du secteur nord. L'enveloppe pour la propreté est de 6 millions d'euros soit 1 million par an permettant le renouvellement des balayeuses. L'enveloppe pour le réseau d'électrification est de 3,6 millions d'euros. Nous avons 2 millions de programmés pour l'aménagement des canaux et 7,9 millions d'euros pour les digues. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations n'a pas été chiffrée car il s'agit d'un transfert de compétences sur un périmètre que le législateur n'a pas complètement arrêté.

Sur l'axe « Intégration des équipements culturels et sportifs métropolitains », les opérations inscrites concernent la culture et les bases de loisirs. Au niveau de la culture, 2,4 millions d'euros sont prévus

pour le solde de la participation de Toulouse Métropole au projet « Aéroscopia » et 3 millions d'euros pour la relocalisation de Mix'Art Myrys que nous avons évoquée préalablement. 3 millions d'euros sont réservés aux bases de loisirs correspondant au minimum nécessaire pour leur entretien. Je voulais indiquer que cette perspective tient compte uniquement des équipements culturels et sportifs qui sont actuellement gérés par Toulouse Métropole, elle nécessitera bien évidemment une réactualisation à la faveur du transfert des équipements vers notre collectivité.

Je terminerai en évoquant l'axe « Entretien et la valorisation du patrimoine » de Toulouse Métropole, qui comprend les domaines suivants : Informatique et systèmes d'information, Bâtiments et patrimoine, Agence France locale, Commande publique, Urbanisme, Mobilier copieurs et matériel. Ces opérations correspondent aux dépenses récurrentes des services. Voilà les quelques éléments que je voulais vous rappeler concernant cette Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains.

M. MOUDENC

Je rappelle qu'il y a eu beaucoup de débats sur cette PPIM. D'abord toutes les commissions ont contribué et se sont investies sur ce travail pendant tout le mois de mai. Je souhaite d'ailleurs remercier à la fois les présidents de commissions, les vices-présidents et les membres eux-mêmes. Par la suite, nous avons eu un débat en Conférence métropolitaine. Je propose donc à chaque orateur de faire un effort de synthèse. Il me semble que cela ne nuira pas au débat, d'autant que certains orateurs ont déjà souhaité exprimer leur vision dans le débat liminaire.

M. RAYNAL

Je partage votre proposition concernant le temps imparti au débat et pour ma part, je ne prendrai la parole qu'une fois sur ce sujet et je n'y reviendrai pas. Je voudrais d'abord indiquer que mes propos n'ont pas pour objet d'ignorer le travail effectué par François CHOLLET, Michel ROUGÉ et les présidents de commissions. Tout le monde s'est investi sur les débats ; mon intervention ne porte pas sur ce point. Il est évident, Monsieur le Président, que nous avons besoin d'une PPI, mais à nos yeux nous aurions besoin d'une PPI un peu différente, nous allons vous préciser pourquoi. Vous êtes en fonction depuis un an et trois mois. Il est maintenant nécessaire que vous communiquiez sur les projets portés par Toulouse Métropole, surtout suite à votre choix d'augmenter les impôts de manière significative.

Je m'exprimerai d'abord sur la forme employée pour l'examen de cette programmation pluriannuelle des investissements. Je sais que l'exercice est très complexe ; le jugement que je porte reste donc très prudent. Nous avons pu constater des disparités de traitement en fonction des commissions. Parfois nous avons disposé des fiches en amont, parfois elles nous ont été remises en séances, d'autres fois elles ont simplement été projetées au cours de la Commission. Il était quand même compliqué pour les élus membres des commissions de réagir immédiatement. Néanmoins, j'admets que ces difficultés sont un peu obligatoires, vu le sujet auquel on s'attaque. Toutefois, on peut déplorer un manque de lisibilité globale sur ces fiches qui viennent détailler les montants consacrés à chaque action de la PPI. Sur certaines, on a des coûts bruts alors que sur d'autres figurent des coûts nets. Parfois des partenariats sont mentionnés, d'autres fois non ; certaines fiches comportent des descriptifs, d'autres non. Quelques-unes mentionnent des enjeux, d'autres des « étapes à venir », des « situations géographiques qui permettent de se rendre compte du projet »... Là aussi, les disparités sont importantes. Ces fiches que vous nous permettez de consulter aujourd'hui n'ont pas toutes, loin s'en faut, le même profil et ne permettent pas toujours une mise en perspective facile. Voilà pour les problèmes de forme qui ne sont pas diaboliques mais qui peuvent interpeller, notamment sur les aspects financiers avec la présentation en chiffres bruts ou en net et les incertitudes qui planent sur les partenaires de certains projets.

Sur le fond maintenant, deux aspects : d'abord on ne peut pas être contre cette PPI, puisque évidemment, tous les investissements ont été initiés par l'équipe précédente, ce qui est bien normal. Depuis que je siége au sein de cette intercommunalité, comme vous Monsieur le Président, c'est une chose extraordinaire que j'ai remarqué : notre système électoral et ses remises en cause tous les six ans fait qu'on a finalement pour habitude de réaliser ce que l'équipe précédente nous a laissé. C'est comme ça et ce qui sera décidé aujourd'hui sera sans doute réalisé par l'équipe suivante ! Cela fait partie de la vie politique ! Il faudrait peut-être un minimum de 18 ans de mandat pour enfin réfléchir, programmer et s'inscrire dans la durée...

M. MOUDENC

Seul un sénateur peut dire cela !

M. RAYNAL

Disons les choses avec clarté : aucun projet ne nous gêne, dans ce qui a été présenté tout à l'heure par François CHOLLET. Une présentation habile a été faite autour de quelques mots, un éclairage, un sens qu'on essaie de donner à des actions qui, pour l'essentiel, ont été choisies parmi celles qui avaient été mises en œuvre. Nous ne serons donc pas contre cette programmation. Mais en même temps, Monsieur le Président, on vous le dit, ça restera la vôtre ! Encore une fois, c'est une PPI qui ne pose pas de difficultés quant à ses choix. Encore que, dans la même gamme de projets mis sur la table, nous aurions sans doute eu des choix, des priorités différentes parmi celles retenues. Et ce n'est pas choquant, ce n'est pas étonnant que certaines priorités ne soient pas exactement les mêmes. Tout à l'heure Sacha BRIAND a balayé, toujours à sa façon, la demande de consolidation des investissements réalisés par Tisséo. Moi, je ne l'ai pas mis en cause et j'ai même toujours salué le travail réalisé par le président de Tisséo. Mais après, il y a des choix d'investissement qui sont opérés ou pas. Or, les choix opérés par Tisséo sont ceux d'une baisse d'investissement très forte dans les six prochaines années. Et même si, sur le bouquet Linéo, on est d'accord et l'on peut effectivement constater le succès par exemple de la ligne 16, la question essentielle consiste à savoir si, oui ou non, on poursuit la politique de tramway au centre ville de Toulouse. C'est un vrai sujet ! Un Plan de Déplacements Urbain (PDU) existe aujourd'hui mais vous choisissez de le modifier, de faire moins d'investissement alors qu'on aurait pu, avec les mêmes éléments financiers, flécher un peu plus d'investissement sur Tisséo et un peu moins à la Métropole. Il y a donc bel et bien des choix qui sont faits. Et en ce qui nous concerne, nous aurions sans doute porté une attention plus forte, un investissement plus fort dans les prochaines années sur le transport en commun. Certes, non pas avec une vision de troisième ligne telle que la vôtre et on comprend bien toute la stratégie, mais nous aurions évidemment un autre projet politique qui se traduirait par d'autres choix que nous aurions mis sur la table. Encore une fois, en termes d'investissement à Toulouse Métropole, vos choix ne posent pas de souci particulier. Ils en posent dès l'instant où ils se font au détriment d'autres choix d'investissement et notamment au détriment des transports.

J'ai noté la grande phrase de Sacha BRIAND sur le fait que si on ne vote pas la PPI, on est donc appelé à simplement regarder. Nous avons toujours plaisir à écouter ce duo BRIAND/MOUDENC, le « bad boy » et le Président, qui avait, lors de la dernière séance, donné lieu à un exercice de style tout à fait remarquable et auquel Joseph CARLES avait prêté son concours. Le « bad boy » disant 15 %, une intervention intermédiaire et le Président éclairé ramenant les choses à 7,5 %. Ce sont des procédures, des façons de faire qui ont le mérite d'être apparentes. Mais je voudrais dire à Sacha BRIAND qui me rejoint dans cette intercommunalité et qui est donc plein de jeunesse en la matière que, en 23 ans de vice-présidence, je n'ai été majoritaire que six ans. Et bizarrement, pendant les 17 autres années, je n'ai pas considéré que je ne faisais que regarder ! J'agissais ! Les vice-présidences socialistes n'ont donc pas vocation à « regarder », pour dire les choses et puisque le « bad boy » les évoque ainsi. Les élus socialistes sont tout à fait en droit de dire que, compte tenu de ce qu'ils sont, ils ne sont pas en accord. Par contre, ensuite, en termes de vice-présidence, ils se doivent d'exécuter les décisions du Conseil de la Métropole. Là où se situe la ligne rouge et la perspective d'exclusion, je le dis en tant que vice-président, c'est si nous ne portions pas le projet tel que délibéré par l'assemblée. Mais cela, nous ne l'avons jamais fait. Je vous renvoie donc à cette réflexion. Nous ne sommes pas dans un conseil municipal, une majorité municipale, ce n'est pas la même chose ! Nous sommes sur un système intercommunal dans lequel nous remplissons nos fonctions et nous entendons continuer à porter le message de l'assemblée de la Métropole. C'est là-dessus que nous souhaitons, les uns et les autres, être jugés.

Deux autres points complémentaires si vous me le permettez. D'abord je voudrais rappeler que la PPI est partie d'un premier dossier qui disait : « Il y a 2,5 milliards sur la table ». Aujourd'hui, nous avons 1,5 milliard sur la table. Donc la question est toujours la même ; elle consiste à savoir non pas ce que l'on a choisi mais ce qu'on a enlevé. C'est bien cela qui est important parce que, pour l'instant, on a enlevé des choses, certaines étant tout à fait compréhensibles. Nous l'avions d'ailleurs dit dès la première réunion : la LGV, on a beau la souhaiter ; on sent quand même que l'appel de son financement a peu de chances de se faire durant ce mandat ! C'est donc à juste titre que vous avez sorti la LGV car il n'y aura sans doute que très peu à payer sur le mandat. Un autre projet a été enlevé, ce qui m'inquiète un peu plus, c'est le projet TESO, c'est à dire tout l'aménagement autour de la future gare. Pour TESO, la fiche projet n'existe plus ! Il n'y a plus de financement alors que le projet existe. Il est même en cours. Tous

les jours, nous préemptons, par le biais de l'EPFL. J'imagine que nous continuons à acheter un certain nombre d'appartements, de foncier ... Or, je n'en vois plus la trace dans cette PPI, mais peut-être est-ce un peu masqué quelque part ? Je ne le dis pas de manière agressive ; je pose la question simplement. Au départ, c'était quand même 80 millions d'euros et, évidemment, quand on bouge 80 millions d'euros, ça fait du bien sur une PPI ! De la même façon, les acquisitions foncières : 331 millions d'euros ! Je n'en trouve plus trace ou de manière extrêmement limitée. En gros, entre la LGV : 330 millions, les acquisitions foncières pour à peu près le même montant, et TESO ; tout le reste, je vous en fais grâce, on retrouve à peu près à l'écart entre ce qui est retenu financièrement aujourd'hui et ce qui était le projet que nous portions à l'époque ! Pour TESO et pour les acquisitions foncières, une interrogation se pose donc.

Enfin, je voudrais le dire : la PPI reste malgré tout un outil de communication mais pas un outil totalement bordé. A l'époque, quand nous évoquions 240 millions d'euros de dépenses, j'avais proposé de se réinterroger pour peut-être revenir à un niveau compris entre 200 et 240 ... Nous verrons bien au fil du temps mais c'est quand même lié à un pourcentage de recettes. Or dans la période que nous traversons, la visibilité des recettes et particulièrement les recettes d'investissement des partenaires classiques que sont le Département, la Région, et l'État, est évidemment forcément plus compliquée à obtenir. Des précautions s'imposent donc sur le montant des recettes. Si finalement, nous ne les avons pas, cela impliquerait un coût supérieur pour la collectivité. On pourrait s'attendre alors à une nouvelle augmentation d'impôt dans les six ans à venir, au-delà de celle déjà prévue. Je suis sûr que ce n'est pas votre souhait, Monsieur le Président ni celui de mes chers collègues ! En tout cas, attention à faire en sorte de maintenir une bonne prévisibilité des recettes qui ne paraît pas aujourd'hui assurée.

Enfin, le document plutôt technique, plutôt assez clair, même si sur les aspects « financement », il ne l'est pas toujours, est quelquefois empreint d'un petit peu d'habillage politique. Quelques projets sont inscrits, avec des montants programmés dont on sait très bien qu'on ne les dépensera pas dans la période. Pourquoi y sont-ils inscrits ? Par exemple la LUBE, la jonction Est, constituent certes des projet intéressants et utiles mais je rappelle qu'il faut déjà 5 à 6 ans pour établir un projet, organiser l'enquête publique et engager la réalisation du projet. Je note que, dans certains cas, vous ne les incluez pas dans la période mais dans d'autres cas, vous les mettez. C'est quand même un peu de l'affichage politique.

Voilà quelques petites scories très légères finalement mais qui, quand même, obligent à s'interroger sur cette PPI. Et en ce qui nous concerne, nous réaffirmons que rien ne nous gêne en soi dans cette PPI, opération par opération, mais que certains choix globaux sont opérés au détriment des transports. Enfin, cette PPI laisse le sentiment d'être un peu encore surdimensionnée. C'est-à-dire que sans les recettes en face, cette PPI ne parviendra pas à s'équilibrer et au final, obligera à prévoir une nouvelle augmentation des impôts. En ce qui nous concerne, nous ne vous signerons pas une espèce de « chèque en blanc » même si l'expression peut paraître trop désagréable.

Pour en finir, sur la forme, à titre personnel, je suis un peu échaudé. Nous avons tenu avec quelques uns une commission Finances. Nous étions de bonne foi, nous avons travaillé de manière sérieuse et nous étions arrivés à un accord. Bien que difficile, il passait par le vote de 3 à 4 % d'augmentation d'impôts selon les années, pour permettre effectivement la réalisation d'un plan d'investissement supérieur. Mais le dernier jour, à la dernière minute, tout ce travail collectif a été balayé par une proposition d'augmentation de 15 % des impôts, sans même avoir eu l'élégance de nous prévenir avant pour en être informés correctement. Alors, nous ne vous signerons pas de chèque en blanc pour qu'ensuite on nous dise, tous les deux jours : « Ah mais vous l'avez voté, c'est dans la PPI ! ». Non, nous considérons préférable de continuer à regarder, de manière extrêmement fine, année après année, la capacité d'investissement de cette collectivité et la part qui revient aux contribuables. Nous resterons donc prudents. Nous prenons acte du travail réalisé ; nous en comprenons le sens ; nous ne nous y opposerons pas mais nous préférons garder notre libre-arbitre sur une position budgétaire annuelle.

Mme CROQUETTE

D'entrée, je vais être claire. Nous ne partageons pas les orientations prises sur cette PPI et même si nous savons qu'il est fondamental d'avoir un tel document programmatique, nous ne le voterons pas. Je vais essayer d'indiquer pourquoi. D'abord, effectivement, nous pensons que le cœur de la PPI, ce qui doit être au centre du projet de développement de la métropole, c'est l'investissement dans les transports, en particulier dans les transports en commun. J'ai entendu le maillage Linéo que vous m'avez rappelé tout à l'heure mais je ne pense pas qu'il soit de nature suffisante, vu le développement de l'ur-

banisation dans l'ensemble de la métropole, vu la nécessité de desservir l'ensemble des logements qui devraient être construits au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Cela renvoie à une conception des transports qui n'est pas la nôtre et qui est relativement centralisée autour d'une desserte métro, via les lignes Linéo. Ce n'est pas ce que nous avons initié et je ne crois pas que cela correspondra aux besoins en transport en commun de l'ensemble des 37 communes qui constituent la Métropole. Pour appuyer mon propos, je prendrai pour exemple le Boulevard Urbain Nord (BUN) que vous avez cité. Sur ce qui est inscrit à la PPI s'agissant du BUN, on est bien en-deçà de ce qui serait nécessaire et ce n'est pas du tout ce qu'on avait prévu dans nos projets. Il ne s'agit pourtant pas là d'un gadget, mais d'un dossier que nous avons lourdement travaillé avec l'ensemble des maires précédents. L'enquête publique était bouclée, ce qui effectivement n'est pas le cas pour la LUBE ou la jonction Est. C'est assez curieux effectivement et je rejoins l'observation de Claude RAYNAL sur ce point. J'ajoute qu'en plus, sur le secteur nord, on a des réserves foncières extrêmement importantes à urbaniser et que la pauvreté de l'offre en transports en commun est patente. Le BUN devait à la fois structurer ce secteur, ces territoires et permettre l'urbanisation le long du BUN avec quelques 390 ha à urbaniser. Cela ne nous paraît donc absolument pas cohérent avec la logique du développement nécessaire sur ce secteur. La PPI éclaire cet exemple-là.

Enfin, la programmation des réserves foncières est bien en-deçà de la conception que nous défendons et nous ne partageons pas les orientations prises. C'est pourtant un des aspects qui nous semble fondamental pour le développement de la métropole. C'est un levier financier mais aussi en terme de développement et les politiques publiques doivent être très fortes en la matière. Malheureusement, là, nous n'y sommes pas. C'est donc une des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas cette PPI.

Une question pour finir : dans le rapport, j'ai cru relever que les enveloppes locales des pôles sont en cours d'estimation. Pourrait-on avoir un éclairage sur cette question ?

M. CARLES

Le groupe RDSE, à l'exception des élus toulousains et cugnalais, est favorable à cette PPIM pour plusieurs raisons.

Depuis le début de ce mandat, nous nous sommes prononcés pour une politique d'investissement ambitieuse et nous avons accepté la hausse de fiscalité nécessaire pour y parvenir. Je voudrais souligner à cet égard que les incertitudes évoquées par Claude RAYNAL doivent nous rendre prudents, si nous voulons tenir cette enveloppe de 1,5 milliard. Finalement, notre démarche est plutôt keynésienne. Nous croyons à la nécessité de la dépense publique plutôt qu'à la baisse de fiscalité. Regardons ce qui se passe aux États-Unis, chers collègues ! Pourtant, ce n'est pas un exemple d'économie centralisée. Leur croissance a été liée à l'augmentation de la dépense publique, soit + 4,4 %. C'est comme ça qu'ils retrouvent des niveaux de croissance. En adoptant cette politique volontariste, nous permettons aux entreprises du bâtiment, très touchées par la baisse des investissements publics, de retrouver l'activité, et de sauvegarder les emplois particulièrement menacés. Une Métropole se doit de porter les grands équipements structurants et de renforcer l'attractivité du territoire. Cette programmation s'inscrit véritablement dans ce cadre-là. Notre métropole dispose d'atouts considérables et il lui appartient de les capitaliser. Les projets inscrits dans cette programmation bénéficient à tous les métropolitains, même si l'on constate des répartitions géographiques, ce sont des projets d'intérêt métropolitain. Le Parc des Expositions, par exemple, constitue une pièce manquante aujourd'hui des attributs d'une grande Métropole régionale. A cet égard, je voudrais préciser à Claude RAYNAL qu'il est effectivement prévu de geler 300 millions d'euros pour un certain nombre de projets, dont potentiellement TESO. Je voudrais aussi préciser que les projets de déplacement, le Boulevard Urbain Nord, la LMSE, l'amélioration des dessertes nord-ouest contribuent au processus d'accompagnement de l'activité aéronautique. Les responsables de cette activité ont réclamé des travaux de ce type pour nourrir le moteur de cette économie métropolitaine. Sur la question du transport qui est posée, il s'agit d'un premier niveau, l'enveloppe est arrêtée. Le volet consacré à la compétitivité économique s'inscrit lui aussi dans cette volonté de construire une Métropole. Consacrer 188 millions d'euros à cette activité est nécessaire et le schéma d'attractivité qui a été présenté en est le témoignage. Je ne vais pas décliner la totalité de cette programmation mais elle va dans le bon sens. On notera aussi qu'avec l'effort accepté par les maires, de 20 % sur les enveloppes locales, celles-ci sont maintenues.

En deuxième lieu, ces dossiers ont été lancés lors de la précédente mandature et nous les avons votés à ce moment là en consensus. Nous voulons constater cette continuité. En approuvant ce projet, nous

confirmons le vote que nous avons eu lors de la mandature précédente, même si nous sommes aujourd'hui dans la minorité politique de cette assemblée.

Par ailleurs, la méthode qui a été retenue pour cette PPI nous a semblé intéressante. Même si tout n'est pas parfait, cette programmation ne nous a pas été imposée. Elle est le fruit du travail des commissions ; il faut le saluer !

Enfin, nous adoptons une programmation pluriannuelle qui est une feuille de route. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de chacune des opérations ; il en est de même dans nos communes où l'on s'adapte aux réalités du moment en fonction des opportunités. Nous aurons donc tout au long du mandat l'occasion de suivre l'avancement de cette programmation. A cet égard, Monsieur le Président, notre groupe souhaite que chaque année, le Conseil de Métropole puisse avoir une présentation de l'avancement de cette programmation afin que nous puissions, ensemble, ajuster les opérations si nécessaire. Il avait été indiqué à un moment dans cette enceinte que la posture radicale, c'était celle de l'abstention, je me rends compte que la posture radicale a fait des émules et que l'abstention n'est plus simplement l'apanage de notre Groupe !

Mme BLEUSE

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur le travail engagé depuis plusieurs mois. Je vais commencer par des éléments de méthode. Ce matin vous nous avez parlé du schéma de développement économique qui a été présenté mardi. Si quelques éléments viennent de nous être projetés, il faut relever que nous avons pris connaissance de ce schéma par la presse sans avoir aucune communication officielle de ce qui a été rendu public ! Mardi, suite à mon intervention, vous nous avez montré le document papier et j'espère que nous pourrions y accéder rapidement. Je ne doute pas qu'il est beaucoup plus étoffé que ce que la presse en a relaté !

Toujours sur la forme, pour présenter cette PPI, le terme « bras armé » a été utilisé. Les mots ont un sens et ils donnent des signes. Nous sommes bien ici dans le registre de la compétition, les élus écologistes ne portent pas cette valeur, vous le savez bien.

Enfin, le document déposé sur nos tables aujourd'hui n'est pas tout à fait celui de la commission du 3 juin. Les interventions des Écologistes ont dû être prises en compte puisque l'on démarre par une page « Développement durable ». Il s'agit peut-être d'une opération de communication, nous le verrons plus loin.

Concernant cette programmation des investissements, nous constatons que les précédents projets sont maintenus mais pas forcément adossés de financements sur la période. Directement ou indirectement, deux grands projets ont été rajoutés : la troisième ligne de métro et le contournement routier. Le problème, c'est que les priorités n'émergent pas clairement. Quand tout est prioritaire, plus rien n'est prioritaire ! Les grands projets seraient financés par un solde de 300 millions d'euros. Or nous savons tous que c'est insuffisant pour la totalité des éléments mentionnés. Aujourd'hui, nous avons sur la table une programmation d'investissement d'illusionniste ! On ne peut pas penser que Toulouse Métropole pourra tenir ses engagements avec les enveloppes affichées. Il s'agit d'un effet de com' ! La seule chose sûre et affichée comme telle c'est l'objectif de 240 millions par an d'investissement, pour annoncer un 1,5 milliard sur la mandat. Dans ce chiffre, on nous explique très tranquillement que le développement durable représenterait, et je le mets volontairement au conditionnel, en transversal, 250 millions d'euros par an. Toutefois, quand on regarde dans le détail, quand vous indiquez que la modernisation des infrastructures routières fait partie du développement durable, nous les écologistes, nous avons un peu de mal à vous suivre. Et ce n'est qu'un exemple ! Sur la forme, avec ces documents modifiés posés sur la table le jour du vote, globalement, des progrès restent à faire. Quand on regarde le détail du document comparé à celui remis à la commission de juin, on cherche les grands volets que les Écologistes portent : la transition écologique et énergétique, les engagements du Plan Climat Métropolitain... Lors de la Semaine Européenne du Développement durable, nous avons été conviés à un débat qui s'intitulait : « Le climat change, on change quoi ? » Sous-entendu, notre métropole, elle change quoi ? A la lecture du document communiqué je réponds : rien ou si peu.... C'est ce qui me pose problème Monsieur MOUDENC. A la ville de Toulouse, vous avez qualifié le Plan Climat de « liste à la Prévert » mais vous auriez pu structurer, ici à la Métropole, une programmation pluriannuelle sur le Plan Climat. Vous auriez pu également y intégrer les éléments du Codev, on vous l'a déjà dit. Mais il est vrai que donner un sens à cette programmation que nous aussi allons qualifier de « liste à la Prévert », c'est un exercice difficile. En tout cas, vous ne pouvez pas nous accuser de ne pas faire de propositions parce

que nos propositions ne sont pas les vôtres. Elles correspondent à une autre vision des choses, une vision alternative. Notre vision intègre le plan climat coconstruit. On ne retrouve pas ici toutes les cibles du plan climat. On en retrouve quelques axes avec la créations de l'AOEn, avec l'écomobilité, mais ce n'est que partiel. D'autres cibles du plan climat sont totalement absentes, c'est un véritable problème. Où est la préservation des espaces naturels, la limitation de l'étalement urbain, la préservation des ressources naturelles et agricoles ? Quels moyens financiers nous donnons-nous pour ces actions ? Je ne vois nulle part les engagements financiers de notre collectivité sur ces cibles phares.

Si les Écologistes avaient rédigé une programmation, ils auraient intégré la vision du plan climat et ils auraient intégré les travaux du Codev. Car il ne suffit pas mentionner ses contributions et d'indiquer qu'elles irriguent la totalité d'un plan pour que se soit le cas en réalité. Nous ne voulons pas que les habitants de Toulouse Métropole passent à côté de leur avenir ; nous sommes à l'heure des choix. Ces choix, ce sont des enjeux qui dépassent des investissements de compétition. Les Écologistes ne voteront pas cette Programmation Pluriannuelle et nous ne manquerons pas à l'occasion des prochains Conseils de vous rappeler quelles seraient nos propositions en la matière.

### M. PÉRÉ

Quelques mots sur cette Programmation. Je voudrais d'abord souligner la qualité de la démarche, conduite à la fois par le groupe de travail Finances restreint mais aussi par 13 commissions. Il est difficile de présenter et résumer dans un seul document une PPIM de cette ampleur. Je souhaite revenir également sur le fait que 21 % de cette PPI, soit 300 millions d'euros, sont dans une sorte d'enveloppe pour laquelle prévaut un certain flou. J'ai bien compris que cette enveloppe tendait à « voir venir » mais par exemple, on ne comprend pas, même à la lecture de la délibération ajoutée aujourd'hui, si le PEX y figure. D'ailleurs, a-t-il été validé par cette assemblée ? Nous porterons donc une attention particulière sur ces 300 millions d'euros, qui apparemment portent sur trois projets. Je voudrais rappeler aussi que nous considérons l'aménagement ferroviaire du nord toulousain (AFNT) comme une nécessité. A chaque fois que nous prenons le micro, nous faisons ressortir notre volonté de détacher l'opération AFNT de l'opération LGV. Autant cette dernière est, pour le moins, menacée, autant les opérations d'AFNT sont pour nous une nécessité. Je pense notamment à la construction des haltes ferroviaires, de façon à faciliter les déplacements hors voiture personnelle. Cela a été soulevé, le projet TESO, centre multimodal de première importance, sera lui-même fortement impacté par l'arrivée ou non de la LGV. Ce projet semble faire partie de ces 300 millions d'euros mais on constate bien que le flou de cette enveloppe reste fortement lié à l'arrivée de la LGV pour laquelle nous n'avons aucune information définitive. Sur le TGV lui-même, je voudrais rappeler en quelques termes la position du groupe Métropole Citoyenne, une position non pas d'opposition mais empreinte d'interrogations. Je rappelle que la ligne Sud Europe Atlantique (SEA), la ligne Tours-Bordeaux, fait l'objet de débats entre d'une part la SNCF et le consortium privé LISEA qui en assume la construction et l'exploitation. Je rappelle que la SNCF a déclaré qu'au vu des éléments récents et de l'évolution récente des modes de transport, elle revoit à la baisse son nombre de passagers transportés. Sur cette ligne Tours-Bordeaux, elle estimait à 18 millions le nombre de passagers transportés par an. Or, elle vient de déclarer que finalement, 15 ce ne serait pas mal ! Or, le montage financier de la construction de cette ligne en mode partenariat privé public fait que l'investisseur privé a demandé à ce que chaque train paye 48 euros par kilomètre parcouru. A titre comparatif, sur Paris-Lyon, c'est 31 euros ! C'est-à-dire un différentiel de 50 % entre le prix de Paris-Lyon et le prix de Tours-Bordeaux. On voit bien que 50 % d'écart sur les droits de passage des trains SNCF, cela aura un impact très fort sur le prix du billet. Avec la loi MACRON qui autorise le transport par bus, on voit fleurir des propositions à 15 euros pour se rendre à Paris, en bus nocturne. S'ajoute à cela le covoiturage dont on en a parlé et les nouveaux éléments comportementaux. Tout ceci fait que l'équation financière d'une ligne sur laquelle il faudrait mettre 8 milliards d'euros entre Bordeaux et Toulouse n'est pas garantie. Cela nécessite absolument de pousser les études d'impact. Je sais qu'on prendrait du retard mais l'enjeu est considérable et c'est la condition pour éviter d'avoir à financer une ligne à hauteur de plusieurs milliards d'euros qui serait un échec. Je rajoute au tableau la concurrence mortifère qui pourrait être celle entre un aéroport qui chercherait à remplir ses avions Toulouse-Paris et une LGV. Ce serait mortifère pour les deux !

Enfin sur le GPV, quelques critiques s'imposent vu l'absence de visibilité sur les conséquences en fonctionnement des investissements prévus et ce malgré les questions posées lors de la dernière commission.

Pour le reste, comme cela a été dit, 89 % de la PPIM sont des investissements qui prolongent les engagements pris dans la mandature précédente. Je répète que nous porterons une attention et une vigilance particulières sur ces 300 millions d'euros et ses différentes composantes.

#### M. LÉPINEUX

En tant que vice-président de la commission Développement durable et énergie, je souhaitais faire quelques commentaires sur cette première partie. Dans cette PPI, je reconnais un certain nombre de projets et de préoccupations sur les aspects Développement durable, notamment dans le transport en commun ou les aménagements. Si je prends l'exemple des pistes cyclables, un effort a été fait après avoir été longuement discuté et je remercie Jean-Michel LATTES d'avoir soutenu ces 6 millions d'euros annuels consacrés à la fois à l'investissement et à l'entretien des pistes cyclables. Je reconnais cet effort. Mais j'ai un petit peu plus de mal sur un certain nombre d'autres projets qui relèvent davantage de l'aménagement de la ville, les murs antibruit ou les bassins de rétention d'eau, par exemple. Sur ce point, je mettrai un bémol sur cette PPI. Nous prenons note des 250 millions qui constituent une opportunité de renforcer cette politique de Développement durable. Nous serons vigilants quant à leur utilisation, notamment à travers la déclinaison du le Plan Climat Energie ou d'autres projets tels que le Projet Agricole Métropolitain, ou également pour combattre la précarité énergétique. Finalement, nous prenons cette PPI comme une continuité, renforçant les liens de transversalité. Il faudra que ces liens de transversalité se concrétisent en termes d'objectifs, objectifs de la commission Développement durable avec les autres commissions, de manière à ce que les enjeux du changement climatique soient réellement intégrés dans la politique métropolitaine. C'est important à l'heure de la COP21, Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 !

#### M. CARREIRAS

Beaucoup de choses ont été dites et je rejoins les propos tenus par Claude RAYNAL tout à l'heure. La politique keynésienne, mon cher Joseph, c'est aussi le maintien de la demande, ce qui implique de ne pas trop « charger la barque » en matière de politique fiscale, pour maintenir le pouvoir d'achat. Ensuite, je partage l'inquiétude de Marc PÉRÉ sur les 300 millions d'euros gelés et le flou qui les entourent. Je rappelle que c'est l'équivalent ou un petit peu moins du montant que nous avons inscrit pour le PEX. En additionnant les coûts du PEX, de TESO et de la LGV, on était à près de 730 millions d'euros. Aussi, l'interrogation est vive sur TESO. En même temps, cette PPI présente une difficulté parce qu'il faudrait la croiser avec le cofinancement lié au Contrat de Plan État-Région (CPER). Nous le verrons tout à l'heure, les conventions d'application ne sont pas encore arrêtées sur l'aspect « mobilité, transport ». A ce sujet, je veux juste insister sur un aspect qui me semble très important. Sincèrement, cette PPI ne peut être totalement transparente dans la mesure où elle occulte, qu'on le veuille ou non, les besoins en matière de transport et notamment les besoins du SMTC. Je sais bien que formellement, ce n'est pas un budget annexe de Toulouse Métropole mais c'est beaucoup plus au regard de ce qu'il représente dans le budget de la collectivité. Je rappelle quand même les prévisions : actuellement nous sommes à 100 millions d'euros de contribution annuelle et l'on prévoyait de monter à près de 160 à 170 millions d'ici 2020, quand on se situait dans le cadre d'application d'un Plan de Déplacement Urbain à hauteur de 2 milliards. Mais si aujourd'hui la prévision consiste à maintenir 100 millions d'euros jusqu'en 2020, comment fait-on l'équilibre ? Ou bien lorsque l'on indique que l'on poursuit les projets engagés, ne serait-ce pas la réalité, mais seulement de la communication ? Ce n'est pas un petit sujet, ce n'est pas une ligne d'investissement dans le budget de la collectivité de la Métropole. Cela contribue à l'équilibre global de nos investissements sur le territoire, quand on connaît le niveau d'investissement de ce secteur des transports. Et j'ajouterais qu'il nous faut connaître non pas simplement la programmation pluriannuelle des investissements du SMTC en tant que telle, mais également et surtout apprécier l'équilibre entre ces projets d'investissement et la maîtrise de ses coûts d'exploitation. Je rappelle quand même que le scénario de référence était celui d'une évolution de l'ordre de 6 % des coûts d'exploitation, de la subvention d'exploitation. Or, ce scénario est intenable si nous maintenons 100 millions d'euros jusqu'en 2020 par an : intenable ! Souhaitons-nous qu'en 2021, l'épargne du SMTC soit négative ? Souhaitons-nous que le SMTC soit fragilisé par rapport à vos propres projets, notamment celui de 3<sup>ème</sup> ligne de métro ? Et je rappelle tout de même que, jusqu'en 2030, nous devons finir de payer la seconde ligne. Ce n'est pas rien ! Ensuite, je veux bien qu'on discute d'une PPI jusqu'à 2020 mais dans le même temps, on va discuter d'un PDU jusqu'à 2030 ! Aujourd'hui l'incertitude qui

pèse sur la PPI du SMTC est doublée d'une autre incertitude. Au SMTC, on parle, on lance des études. Oui, visiblement, des crédits d'études, il y en a ! Mais le SMTC n'est pas un cabinet d'études ! Il faudra bien prendre des décisions et elles ne pourront l'être qu'à partir du moment où le PDU sera révisé. Est-ce que nous maintenons un PDU à 2 milliards ? Avec les opérations qui y figurent, même s'il doit être modifié pour intégrer de nouvelles opérations dont la troisième ligne de métro, et même si sa réalisation est maintenant programmée à l'horizon 2020, dans ces conditions-là, quel est l'équilibre du financement du syndicat ? Je redis que si l'on reste à 100 millions d'euros par an, c'est infaisable ! Donc, voilà pourquoi on ne peut pas souscrire naturellement à l'ensemble de cette PPI. Elle ne fait pas le clair sur un aspect essentiel de l'investissement sur ce territoire.

Je termine juste par une petite réponse à ce qu'a été évoqué tout à l'heure Sacha BRIAND au sujet de l'inquiétude qui pèse sur le versement Transport. La question de la modification du plafond des entreprises concernées, qui passerait de 9 à 11, entraînerait effectivement un problème de recettes, ça doit être inscrit à la prochaine loi de Finances 2016. Et le ministre a indiqué que d'ores et déjà, dans le cadre de la préparation de ce projet de loi de Finances, les compensations seraient examinées. A ce stade, je crois donc qu'il est encore trop tôt pour y voir une difficulté. Bien sûr, nous aurions raison de la poindre et de la regretter si elle devait voir le jour sans compensation de la part de l'État.

M. COHEN

Un mot d'abord pour souligner qu'il est toujours compliqué de cerner les débats « toulouso-toulousains » et ceux de la Métropole. Ne serait-ce que dans le PPI ou sur un grand nombre de sujets, on voit bien que l'essentiel des débats est sur le territoire toulousain. On peut difficilement exclure le débat parce qu'il aurait été déjà évoqué au Conseil municipal.

Aujourd'hui, il est vrai que nous avons besoin d'une PPIM. Cette démarche est nécessaire. L'exécutif et sa majorité ont besoin d'une visibilité et de montrer où sont priorisés les investissements. Je ne reprendrai pas ce qu'a dit Claude RAYNAL. Il est difficile de critiquer l'ensemble de la proposition puisque presque l'essentiel concerne des projets construits ou entamés dans le précédent mandat. Je voudrais simplement dire à mon ami Claude RAYNAL qu'il y a six ans, nous n'avons pas eu la même possibilité de finaliser des projets entrepris auparavant puisque nous sommes passés d'une Communauté d'agglomération de 300 agents à une Communauté urbaine de près de 3 000 personnes en huit mois. Aujourd'hui, on a vraiment une Métropole dynamique, capable de tenir la comparaison avec Bordeaux, Lille, Nantes et bien d'autres. Sur la PPI et le cadre envisagé, on ne peut être pas être d'accord, en tout cas en ce qui nous concerne, avec la déclinaison d'un certain nombre de sujets ni sur la façon de construire ces projets. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit au Conseil municipal et qui revient aujourd'hui dans le cadre d'une compétence métropolitaine : le cadre de vie et le sujet essentiel du Grand Projet de Ville. Claude TOUCHEFEU l'a évoqué et en parlera à nouveau tout à l'heure. Si nous sommes heureux et fiers d'une évolution du Grand Projet de Ville, devenu un projet ANRU, évidemment un certain nombre de projets que nous défendions et dont l'ambition était de faire que l'humain trouve sa place dans l'urbain sont aujourd'hui absents.

Sur le Transport et l'Économie, il ne faut pas que l'investissement soit l'unique horizon à atteindre. Pourquoi ? Évidemment nous souhaitons tous un niveau d'investissement important. Mais il doit illustrer une politique de développement et de solidarité de tous les territoires de notre métropole. Or, parfois, c'est l'investissement qui permet de créer ces solidarités mais d'autres fois, et c'est là je crois que nous pouvons être keynésiens, c'est la constitution de services qui créent, par cette puissance publique, la capacité de faire. Vous avez choisi un lieu emblématique pour annoncer votre projet de développement économique. Évidemment personne ne peut le nier et nous l'avons prouvé par le passé, la pépite, l'emblème que représente l'aéronautique dans notre agglomération et notre région doit être accompagnée. Mais dans ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, la puissance publique que nous représentons doit aussi veiller à favoriser des émergences. Et les émergences, ce sont bien évidemment des investissements. Lorsque nous mettons dans l'Oncopôle à peu près 1 milliard. C'est la même chose pour Toulouse-Montaudran-Aérospatial et la capacité de nos services à le porter ; c'est par exemple, sur le Numérique, au delà de French-Tech, et d'une volonté de s'adosser à des start-up, la façon dont nous pouvons accompagner des thématiques qui peuvent relever de la responsabilité de la puissance publique. Nous avons la chance d'avoir un pôle de santé extraordinaire mais nous devons aussi être en capacité de répondre aux sujets de société tels que le vieillissement, le cancer, tout en étant en capacité de porter des dynamiques économiques, des dynamiques d'activité et cela avec des moyens qui relèvent du fonctionnement. Il y a

donc pour la Métropole un véritable équilibre à trouver entre le fonctionnement et les investissements. Nous continuerons à débattre par exemple de Toulouse-Montaudran-Aérospatiale où une chose me gêne. Avec l'IRT et Clément Ader, on a un certain nombre de plate-formes de formation. Mais vendre au privé une partie de ces espaces, au cœur de cette dynamique, je considère que c'est dommage et je regrette que la puissance publique ne joue pas complètement son rôle. Une PPI doit être aussi une ambition, un projet politique dont les finalités doivent être marquées. Là malheureusement, on n'y est pas et ce n'est pas parce que la plupart des projets sont ceux que nous avons lancés, initiés et commencés à réaliser qu'aujourd'hui, à travers ce PPI, nous partageons la même ambition de la Métropole.

#### M. STRAMARE

Au nom du Groupe des Indépendants, j'ai moi-même participé à toutes les réunions du groupe de travail Finances. Nous avons largement débattu de ces 300 millions d'euros en réserve. Certains avaient demandé de détailler, prévoir tant pour la LGV... Mais nous avons souhaité garder cette somme telle quelle et voir, d'après les décisions qui se prendront à l'avenir, comment répartir ces 300 millions d'euros. Je précise qu'à la majorité, on s'est tous mis d'accord et c'est pour cela qu'aujourd'hui ce montant apparaît. Ces 300 millions ne sont pas en sommeil mais en attente des décisions prises sur la ligne LGV ou autre. Bien sûr on n'abandonnera jamais l'aménagement ferroviaire du nord toulousain. C'est une nécessité même si la ligne LGV ne se fait pas car il nous faut trouver un système de transport en site propre et la voie ferrée serait l'idéal pour le long de la RD820. Je voulais également dire que nous nous sommes engagés sur un programme de travaux de 240 millions d'euros par an, ceci afin de garantir la survie des entreprises et l'emploi. Aujourd'hui remettre en cause la PPIM, ce serait prendre le risque de certains déboires dans l'avenir. Comme je l'ai dit, nous avons pris nos responsabilités ; nous avons voté le budget 2015 et nous voterons aussi la PPIM. Ceci afin de garantir l'emploi et la survie des entreprises actuellement en crise.

#### M. CARNEIRO

Ayant la responsabilité d'un secteur budgétairement très chargé, il me paraît normal de pouvoir dire quelques mots. Ce n'est donc pas en tant que membre de telle ou telle formation politique que j'interviens. J'ai participé avec Marc PÉRÉ, avec Claude RAYNAL et Roger STRAMARE, aux travaux financiers sous la houlette de Sacha BRIAND. Je crois très sincèrement qu'on a fait en sorte qu'en notre âme et conscience, on puisse avoir une vision claire de ce qui pouvait être fait pendant les cinq prochaines années. En effet, quelle était la situation ? Nous nous sommes trouvés face à une inscription d'investissement de l'ordre de 2,5 milliards. Bien entendu, la capacité de financement actuelle ne permet pas d'imaginer un pareil programme. C'est donc un travail de sincérité qu'il a fallu mener. Et c'est vrai que, avec un niveau d'investissement de 240 millions de réalisation totale, 1,5 milliard sur le mandat, on arrive à quelque chose qui « tient la route ». Le principe de sincérité qui nous a animé est d'ailleurs le premier principe en matière d'exercice budgétaire. Tous ceux qui le méconnaissent à un moment ou à un autre, ne font effectivement que de la communication. Tout à l'heure, j'ai entendu des reproches qui nous étaient adressés mais très sincèrement, on est loin de tout cela. Effectivement certains projets concernent avant tout des crédits d'études, d'autres des acquisitions foncières et d'autres encore, des travaux, il y aura donc des marges de manœuvre et des ajustements à opérer. Et je proposerai une méthode de suivi des dépenses pour ce qui concerne le secteur de la voirie dont j'ai la responsabilité, de façon à ce que ces marges de manœuvre, si elles existent, puissent être réutilisées de façon judicieuse.

Le troisième principe qui nous a animé était celui de l'équilibre de la répartition budgétaire entre les territoires, car nous sommes effectivement dans une agglomération qui a des besoins immenses, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest. Évidemment, chaque commune a naturellement tendance à dire qu'il faudrait privilégier tel ou tel secteur mais nous avons essayé de rester équilibrés et de faire en sorte que la répartition du 1,5 milliard puisse être bénéfique à l'ensemble de l'agglomération toulousaine.

En ce qui nous concerne, je proposerai au président de la commission « Voirie » de faire un suivi régulier, secteur par secteur, d'ailleurs, nous allons commencer. J'ai déjà programmé une première réunion pour le secteur Nord. Vous vous en doutez, étant un petit peu plus près, ça m'est plus facile ! Mais je le ferai pour l'ensemble des secteurs et je proposerai un travail en duo, en symbiose même, au président et au bureau de la commission, de façon à opérer un suivi précis des programmations d'études, des programmations de travaux, des acquisitions foncières, de façon à ce qu'on se rapproche dans la réalité de

la prévision que nous sommes en train d'élaborer aujourd'hui.

Pour conclure, je voudrais dire que nous avons aussi fait cet exercice de remise en ordre, rendu nécessaire et obligatoire par la baisse des dotations de l'État. Tout à l'heure, certains disaient : « En faisant du service public, on améliore aussi la cohésion sociale ». C'est vrai, mais en réduisant les moyens des collectivités territoriales, nous donne-t-on les moyens de faire du service public ? N'est-on pas en train de nous demander d'amputer la géométrie de notre service public et de supprimer purement et simplement certains services ? En tant que maire, je ne peux pas rester insensible aux charges nouvelles qui arrivent par le biais de fonds de péréquation qui nous privent de centaines de milliers d'euros. Nous ne pouvons pas faire abstraction des charges nouvelles, comme celles issues par exemple de la réforme des rythmes scolaires. Aussi, je crois qu'il faut « en toute chose, garder raison » et faire attention de balayer devant sa porte avant de vouloir balayer devant celle des autres. On a fait un exercice simple, sobre, de bon aloi, honnête. Tout à l'heure certains des orateurs et notre ami Claude RAYNAL en premier lieu, ont dû justifier une position politique et en l'occurrence, une abstention. Il l'a fait avec un sens de l'humour et un style très imagé qui fait délice dans certaines réunions qui ne se déroulent pas forcément à Paris. Il a évoqué une méthode mise en place et à ce propos je lui rappelle qu'il devrait se rappeler qu'on est en France et que, plutôt que d'utiliser des termes anglais, il peut utiliser un équivalent français. Mais je veux surtout lui dire que nous avons au contraire travaillé avec sincérité, avec efficacité et qu'il reste maintenant à mettre en place un suivi de bon aloi. Nous allons y veiller et très sincèrement, si l'exercice collectif de la démarche prend véritablement racine, nous réussirons tous ensemble, quel que soit le positionnement politique d'aujourd'hui.

M. CHOLLET

Claude RAYNAL a raison de relever quelques petits soucis de forme. Parfois il a manqué quelques documents, ou ils sont arrivés avec un peu de retard en commission, mais je trouve néanmoins que d'une manière générale, nous sommes passés à des éléments extrêmement concrets à travers cette PPI. En fait, le travail de la commission que préside Michel ROUGÉ et le travail des services que je voudrais associer, eux qui ont joué le jeu depuis Noël, a permis finalement de transformer un tableau Excel issu du Groupe de travail « Finances » en projet, en fiches, en concret, en attendus, en réalisations, en chiffres. Et ce travail de la commission Prospective, que nous a-t-il permis de découvrir ? Il nous a permis de mesurer que les projets ont bien évidemment des maturités extrêmement différentes. Certains sont très matures, d'autres au contraire sont embryonnaires. On peut dès lors imaginer que, dans le déroulé de ces projets, de cette PPI, le cours temporel nous amène à tuiler les choses dans le temps. Claude RAYNAL a indiqué que la plupart des projets ont été initiés par l'équipe précédente, je voudrais modifier sensiblement cette phrase en lui disant que ces projets ont été initiés par LES équipes précédentes. Si je prends le Cancéropôle, désormais dénommé l'Oncopôle, Montaudran, ce sont effectivement des projets qui s'inscrivent dans une continuité. C'est bien de le rappeler et heureusement qu'elle existe, cette continuité à laquelle notre équipe est également associée. Par contre, j'ajoute que des inflexions politiques sont notables dans cette PPIM. Je prends l'exemple de la jonction Est. Les maires de l'Est toulousain ont attiré notre attention sur le fait que cette partie de Toulouse Métropole était sous-dotée et, face à cette nécessité, il y a eu une inflexion. C'est, je crois, à mettre au crédit de cette équipe. Ensuite, de la même manière, le CPER et l'engagement pour la recherche que vous prenez Monsieur le Président, à la hauteur où vous le prenez, sont à mettre au crédit de l'actuelle équipe. French-Tech, c'est cette équipe-là !

Il y a eu également beaucoup de questions sur cette enveloppe de 300 millions d'euros et sur TESO. En réalité, je tiens à remercier le groupe Finances qui a trouvé cette solution de « sanctuariser » cette enveloppe. Nous ne nous en sortions pas et je ne voyais pas comment nous allions y arriver, avec des projets non stabilisés. TESO est l'exemple même d'un vrai projet qui n'est pas stabilisé. La LGV, c'est un vrai projet ô combien structurant qui n'est pas stabilisé, le PEX également. Cette solution est la bonne. Nous aurons probablement là aussi des décours temporels qui seront différents mais c'est une solution qui nous permet à la fois d'affirmer une volonté politique de réaliser ces projets mais également de les mettre un peu à part parce qu'ils sont structurants mais ne sont pas complètement stabilisés. Comme cela a été signalé par plusieurs intervenants, cette PPIM devra être actualisée, nous en sommes tous conscients ! Nous en avons parlé notamment dans ce cycle des commissions et c'est un engagement que nous faisons. Au fur et à mesure des réalisations, ce devra être réactualisé, commission par commission puis, probablement, d'une façon globale ici devant l'assemblée. Vous aurez à en décider, Mon-

sieur le Président, mais cela me paraît tout à fait nécessaire.

Sur les transports, je ne vais pas y revenir mais simplement dire à Madame CROQUETTE que l'investissement en matière de Transport en commun est évidemment porté par Tisséo. Les travaux de lignes Linéo, la Métropole y participe mais par exemple, les travaux à hauteur de 50 millions d'euros qui apparaissent à la toute dernière ligne du tableau et que je n'ai pas détaillée lors de ma présentation, c'est la ligne des dépenses équilibrées avec les recettes. Bien sûr, ça apparaît et la métropole y participe clairement !

Ensuite, Madame BLEUSE, vous avez noté des changements entre les documents de la commission Prospective du 3 juin et ceux distribués ce jour. Oui, effectivement il y a eu des ajustements parce que les commissions ont travaillé. Sur les cimetières par exemple, nous sommes passés de 6 à 5 millions parce qu'il a fallu réajuster à la faveur de ce qu'ont dit les commissions. Il est donc normal que vous trouviez quelques différences. Par ailleurs, vous avez parlé de Développement durable. Je ne sais pas si vous l'avez vu dans le document qui vous est fourni, toute une page concerne l'écologie urbaine et le développement durable. Je vous invite à la regarder et vous verrez que sont mentionnés le plan de prévention du bruit, l'inventaire historique urbain, les travaux sur l'équipement de l'agriculture périurbaine, la biodiversité, le plan climat, l'éco-construction, la réactivation des rives de l'Hers... Il y a donc une préoccupation qui existe et qui est prise en compte. Par contre, nous avons indiqué que nous ne pouvions pas limiter l'approche de développement durable. Il n'y a pas de chapitre à proprement parler consacré au développement durable dans cette PPIM parce que le développement durable est complètement transversal. Alors oui, c'est vrai, on peut éventuellement critiquer cette approche ; elle est peut-être imprécise et probablement y-a-t-il des limites, mais les services ont évalué à peu près à 250 millions d'euros les interventions de notre Métropole dans les années qui viennent, dans ce mandat, en faveur du développement durable. Comme l'a souligné Monsieur LÉPINEUX, on inclut les pistes cyclables et ce sont des discussions que l'on peut avoir.

Dernier point pour répondre à Monsieur COHEN qui demandait si l'investissement constituait un but en soi. Non ! Je suis d'accord avec ça, l'investissement n'est pas un but. Et vous avez raison de dire que derrière l'investissement, émergent les questions du fonctionnement, de l'accompagnement. Mais j'ajoute que, s'il n'y a pas d'investissement, l'accompagnement, le fonctionnement ne se développent pas. Réduire l'investissement et sous-estimer son importance, c'est fatalement aller au-devant de moindres réalisations, et donc de moins de services et d'une moins bonne proximité avec les désirs et les aspirations des habitants de Toulouse Métropole. Je voudrais simplement rappeler que vous avez vendu au privé une partie de l'immeuble de l'IRT. C'est une opération compliquée qui a été proposée et promue par vos services, au moment où vous étiez aux affaires. Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je voulais apporter et simplement ma conclusion sera la suivante : à nous de réaliser, à nous de nous donner les moyens de cette réalisation maintenant ! Il faudra un suivi, au jour le jour et une capacité à évaluer ce suivi. A mon sens, c'est ce que nous avons à mettre en place maintenant.

M. MOUDENC

Merci à tous d'avoir nourri un débat que je considère comme capital et de l'avoir fait de manière qualitative. Cela honore notre assemblée que de pouvoir débattre dans cet esprit. Je tiens à remercier très chaleureusement deux collègues qui se sont investis de bout en bout dans la démarche, chacun dans sa responsabilité : François CHOLLET comme vice-président et Michel ROUGÉ comme président de commission. Véritablement, ils ont piloté la démarche en étant investis non pas simplement devant la commission directement concernée « Prospective, Contractualisation, Programmation » mais dans l'ensemble du travail des commissions. Ce travail, ils l'ont fait sans injonction aucune de ma part, de manière à ce qu'il y ait véritablement un débat libre. J'ai entendu des critiques sur la forme. Effectivement, comme toute méthode, celle-ci n'est pas parfaite et je veux bien accepter plusieurs critiques sans difficultés, mais je crois que, dans le choix que nous allons faire, nous devons être à la hauteur des enjeux. Les enjeux ne sont pas de forme mais de fond. Et ils s'inscrivent dans une conjoncture que le Groupe des Indépendants a bien voulu nous rappeler : quel est le signal que nous souhaitons envoyer à l'économie ? Quelle est notre volonté vis-à-vis de l'emploi, des entreprises ? Alors que ces questions sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens et sont de loin les premières de leurs inquiétudes, effectivement, à travers notre Plan d'Investissement, soit on envoie un signal positif, soit on envoie des messages timorés et en demi-teinte. Vous pouvez effectivement vous attacher au texte, à la virgule et

j'ai entendu parfois certains intervenants, avec la qualité d'intervention qu'on leur connaît, la subtilité de vocabulaire parfaitement maîtrisée, nous inviter à une réflexion permanente sur les virgules, les points-virgules, les parenthèses. Je vous invite à vous recentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le fond. Non, cette PPI n'est pas un outil de communication, même s'il est jugé utile. C'est véritablement une feuille de route pour faire en sorte que nous ne soyons pas dans des décisions ponctuelles, délibération après délibération. Formellement, il ne peut en être autrement mais il faut que nous ayons des priorités claires, affichées collectivement, partagées effectivement avec l'opinion et que nous puissions nous tenir à cette feuille de route et, à travers elle, donner à notre action encore plus d'efficacité et de cohérence. Et je crois que nous pouvons sans difficulté retenir la proposition du groupe RDSE de ne pas seulement nous contenter de voter une feuille de route mais de nous imposer, de convenir d'une clause de revoyure une fois par an, pour dire en toute clarté, en toute transparence, ce qui a avancé et ce qui n'a pas avancé. Nous avons décidé de retenir la même méthode à l'égard du monde économique pour le schéma de développement économique. Il est donc parfaitement cohérent d'avoir ce rendez-vous annuel.

Sur le fond des choses, parce que c'est bien le plus important, j'ai entendu parfois et dans la bouche d'orateurs identiques de formidables contradictions. Quand on explique qu'on ne vote pas ce Plan, en justifiant le non-vote par : « Aucun projet ne nous gêne, rien ne nous gêne, nous porterons le projet de l'assemblée comme vice-président même si on ne le vote pas », je dois dire que de tels exercices de tortillement sont sans doute des clauses de style intéressantes sur le plan littéraire, mais sur le plan politique, je crois véritablement qu'elles ne sont pas au rendez-vous de l'enjeu qui est le nôtre aujourd'hui. Des contradictions encore quand j'entends dire : « Ces projets ce sont les nôtres, mais nous n'avons pas à les voter » ! Oui, ce sont les nôtres parce qu'effectivement dans les grandes collectivités et dans les intercommunalités plus que dans n'importe quelles autres, si l'on ne fait pas du collectif, si l'on n'est pas capable de rassembler, donc si l'on n'est pas capable de continuer par-delà les changements de majorité, effectivement on n'est pas au rendez-vous de la promesse que les gens attendent. Contradiction aussi lorsque l'on explique que c'était des investissements prévus mais qu'il ne faut pas voter la stratégie fiscale qui va permettre de financer ces investissements ; autrement dit, on vote les investissements, on vote les dépenses, mais on ne vote pas les recettes ! Je dirais qu'en matière de gestion, c'est une approche pour le moins baroque. Nous n'avons rien contre le folklore mais à un moment, il faut tout de même ne pas aller trop loin dans la contradiction. J'ai entendu aussi : « Il faut plus d'investissement ! » Et en même temps moins de moyens ! J'ai entendu que ce plan, à vouloir le critiquer, était porteur de quelques « scories légères », mais pour autant on ne le vote pas. Très bien, chacun prendra ses responsabilités. J'ai bien compris le rendez-vous pour les années à venir. On ne veut pas qu'on nous dise tous les deux jours : « Ah, mais vous l'avez voté ! » mais je rassure ceux qui seraient dans cet esprit-là, n'ayez crainte, tous les jours, je saurai dire : « Ah, mais ils ne l'ont pas voté ! »

Pour terminer, je voudrais lancer un appel à ceux qui, ici, sont dans l'exercice des responsabilités. Il y a les positions politiques ; il y a les groupes politiques et tout cela est éminemment légitime et nécessaire pour l'expression du débat démocratique. Et puis il y a ensuite la vie de tous les jours, c'est-à-dire les responsabilités, l'exercice des responsabilités. Donc je lance un appel aux 37 maires de notre Métropole de manière à les inviter à la cohérence, à faire prévaloir le travail en commun qui a été bien réel pour arriver à ce document, les inviter à faire prévaloir ce travail en commun que nous devons continuer jusqu'au bout du mandat. Nous avons fait le choix, l'année dernière, et j'y tenais beaucoup, que les responsabilités soient partagées dans l'intercommunalité. Elles sont aujourd'hui partagées. Donc, à partir de là, il faut aussi être en capacité de partager les projets. C'est pourquoi vous devez considérer et nous devons considérer ce document comme un véritable contrat de mandature entre d'un côté, l'ambition accompagnée des moyens nécessaires à sa réalisation et de l'autre, l'ambition de façade sans engagement. Choisissez la vraie ambition ! Entre porter l'ambition par un large accord politique qui dépasse les clivages politiques et faire prévaloir des positions politiciennes, je vous invite à porter ensemble l'ambition. Entre se situer dans une perspective qui va bien au-delà des échéances électorales, et se positionner, déjà, très tôt, dans le cadre d'un calcul pré-électoral, en pensant à 2020, je vous invite à vous situer dans une perspective qui s'élève au-dessus des échéances électorales. Je vous invite à prendre de la hauteur et non pas à vous enfermer dans le « court-termisme ». Au fond, si je devais résumer l'appel que je lance aux maires, je leur dirais tout simplement : entre le projet d'avenir et le jeu politique, laissons jouer ceux qui aiment jouer. Entre le projet d'avenir et le jeu politique, choisissez le

projet d'avenir.

M. BRIAND

Vous venez de le dire avec les mots justes, il s'agit d'un vote extrêmement important et donc au nom du Groupe Métropole d'Avenir, je demande que ce vote soit réalisé au scrutin public par appel nominal parce que je pense que ce vote doit rester dans l'histoire de notre Métropole.

M. MOUDENC

Je retiens cette proposition, parce qu'effectivement ce n'est pas une délibération ordinaire. Elle est solennelle et je vais donc demander à Charlotte BOUDARD de procéder à l'appel nominal, de laisser clairement le temps à chaque personne appelée, de se positionner pour, contre, abstention, ne participe pas au vote, selon un de ces quatre items, et j'invite évidemment à ceux qui sont porteurs de procurations, à reprendre la parole au nom de celui ou de celle pour lequel ou laquelle ils votent. J'ouvre le scrutin.

M. RAYNAL

Je ne reviendrai pas Monsieur le Président sur vos propos, qui effectivement n'étaient pas politiques pour un sou ! Simplement je voudrais indiquer qu'à titre personnel, je m'abstiendrai parce que je ne l'ai pas dit, donc c'est bien d'une abstention dont il s'agit.

M. MOUDENC

Nous avons bien noté que vous vous absteniez, à titre personnel.

Il est procédé au vote par appel nominal.

	NOM	PRENOM	Vote annoncé
1	ABBAL	Mireille	Abstention
2.	ALVES	Christophe	Pour
3.	ALVINERIE	Michel	Abstention
4.	ANDRÉ	Gérard	Abstention
5.	ARMENGAUD	Roseline	Pour
6.	ARRIBAGÉ	Laurence	Pour
7.	ARSAC	Olivier	Pour
8.	AUJOLAT	Michel	Pour
9.	BEISSEL	Patrick	Pour
10.	BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Sophia	Pour
11.	BERGES	Martine	Abstention
12.	BIASOTTO	Franck	Pour
13.	BLANC	Catherine	Pour
14.	BLEUSE	Michèle	Contre
15.	BOISSON	Dominique	Pour
16	BOLZAN <i>Pouvoir à M. Hajije Samir</i>	Jean-Jacques	Pour
17.	BORRIELLO	Anne	Pour
18.	BOUDARD	Charlotte	Pour
19.	BOYER <i>Pouvoir à M. Plantade Philippe</i>	Maxime	Pour
20.	BRASILES <i>Pouvoir à Mme Blanc Catherine</i>	Frédéric	Pour
21	BRIANÇON	François	Abstention
22.	BRIAND	Sacha	Pour

23.	BROQUERE <i>Pouvoir à M. Briand Sacha</i>	Gilles	Pour
24.	BUYS	Danielle	Abstention
25.	CALVET	Brigitte	Excusée
26.	CARLES	Joseph	Pour
27.	CARNEIRO	Grégoire	Pour
28.	CARREIRAS	Joël	Abstention
29.	CHAUMETTE	Marie-Pierre	Pour
30.	CHOLLET	François	Pour
31.	COHEN	Pierre	Abstention
32.	COMBES	Monique	Pour
33.	COQUART	Dominique	Abstention
34.	COSTES	Bruno	Pour
35.	COSTES-DANDURAND	Hélène	Pour
36.	CROQUETTE	Martine	Contre
37.	CUJIVES	Romain	Abstention
38.	DARDELET	Jean-Claude	Pour
39.	DE COMARMOND	Vincentella	Excusée
40.	DE LAGOUTINE	Henri	Pour
41.	DE SCORRAILLE <i>Pouvoir à M. Dardelet Jean-Claude</i>	Jean-Baptiste	Pour
42.	DEL BORRELLO	Marc	Pour
43.	DEL COL	Daniel	Pour
44.	DELMOND	Ghislaine	Pour
45.	DELPECH	Patrick	Abstention
46.	DÉQUÉ	Marie	Pour
47.	DESCLAUX <i>Pouvoir à M. Carles Joseph</i>	Edmond	Pour
48.	DIFFIS	Jacques	Pour
49.	DOITTAU	Véronique	Pour
50.	DURRIEU	Monique	Contre
51.	ESCOULAN	Christine	Pour
52.	ESCUДИER <i>Pouvoir à M. Carneiro Grégoire</i>	Julie	Pour
53.	ESNAULT	Emilion	Pour
54.	ESPLUGAS	Pierre	Pour
55.	FAURE	Dominique	Pour
56.	FOLTRAN	Aline	Abstention
57.	FOUQUÉ	Marie-Jeanne	Pour
58.	FOURCASSIER <i>Pouvoir à M. Beissel Patrick</i>	Thierry	Pour
59.	FOURMY	Daniel	Contre
60.	FRANCES	Michel	Abstention
61.	GODEC	Régis	Contre
62.	GRASS	Francis	Pour
63.	GRENIER	Maurice	Pour
64.	GRIMAUD <i>Pouvoir à M. Rougé Michel</i>	Robert	Abstention
65.	GUÉRIN <i>Pouvoir à Mme Ramos Cécile</i>	Philippe	Abstention
66.	HAIJE	Samir	Pour
67.	HARDY	Isabelle	Abstention

68.	JIMENA <i>Pouvoir à M. Maurice Antoine</i>	Patrick	Contre
69.	KATZENMAYER <i>Pouvoir à M. Zonabend Aviv</i>	Laurence	Pour
70.	KELLER	Bernard	Pour
71.	LABORDE	Damien	Pour
72.	LABORDE <i>Pouvoir à M. Aujoulat Michel</i>	Pascale	Pour
73.	LACAZE <i>Pouvoir à Mme Croquette Martine</i>	Pierre	Contre
74.	LACROIX	Florie	Pour
75.	LAGLEIZE <i>Pouvoir à M. De Lagoutine Henri</i>	Jean-Luc	Pour
76.	LAHIANI	Djillali	Pour
77.	LAIGNEAU	Annette	Pour
78.	LAMANT <i>Pouvoir à M. Laborde Damien</i>	Sophie	Pour
79.	LATTES	Jean-Michel	Pour
80.	LAURENT	Guy	Abstention
81.	LÉPINEUX	François	Pour
82.	LESGOURGUES <i>Pouvoir à M. Pagnucco Romuald</i>	Laurent	Pour
83.	LOUMAGNE	Bernard	Excusé
84.	MAALEM	Elisabeth	Abstention
85.	MARTI <i>Pouvoir à Mme Ngbanda Otto Evelyne</i>	Marthe	Pour
86.	MAUREL	Lysiane	Abstention
87.	MAURICE	Antoine	Contre
88.	MAURIN	Nadine	Pour
89.	MAYEUX-BOUCHARD	Marie-Hélène	Pour
90.	MÉDINA	Robert	Pour
91.	MERIC	Laurent	Abstention
92.	MICOULEAU	Brigitte	Pour
93.	MIEGEVILLE	Jean-Louis	Pour
94.	MIQUEL-BELAUD <i>Pouvoir à Mme Fouque Marie-Jeanne</i>	Nicole	Pour
95.	MOUDENC	Jean-Luc	Pour
96.	MOURGUE	Josiane	Abstention
97.	NAON <i>Pouvoir à Mme Boudard Charlotte</i>	Dorothée	Pour
98.	NGBANDA OTTO	Evelyne	Pour
99.	PAGNUCCO	Romuald	Pour
100.	PÉRÉ	Marc	Pour
101.	PEREZ	Danielle	Abstention
102.	PLANTADE	Philippe	Pour
103.	RAMOS	Cécile	Abstention
104.	RAYNAL	Claude	Abstention
105.	REULAND	Jean-Louis	Pour
106.	RODRIGUES	Patrice	Abstention
107.	RONCATO	Françoise	Pour
108.	ROUCH <i>Pouvoir à M. Cohen Pierre</i>	Jean-Jacques	Abstention

109.	ROUGÉ	Daniel	Pour
110.	ROUGÉ	Michel	Abstention
111.	ROUILLON VALDIGUIÉ	Sylvie	Pour
112.	RUSSO <i>Pouvoir à M. Medina Robert</i>	Ida	Pour
113.	SANCÉ	Bernard	Pour
114.	SANCHEZ	Francis	Contre
115.	SEBI	Jacques	Excusé
116.	SERP <i>Pouvoir à M. Chollet François</i>	Bertrand	Pour
117.	SIMION	Arnaud	Excusé
118.	SIMON	Michel	Pour
119.	SIMON-LABRIC	Nathalie	Pour
120.	SOLÉRA	Bernard	Pour
121.	STRAMARE	Raymond-Roger	Pour
122.	SUSSET	Martine	Pour
123.	TERRAIL-NOVÈS	Vincent	Pour
124.	TOMASI <i>Pouvoir à Mme Buys Danielle</i>	Jacques	Abstention
125.	TOUCHEFEU	Claude	Abstention
126.	TOUTUT-PICARD	Elisabeth	Pour
127.	TRAUTMANN	Pierre	Pour
128.	TRAVAL-MICHELET	Karine	Abstention
129.	URSULE	Béatrice	Pour
130.	VERNIOL	Gisèle	Abstention
131.	VÉZIAN <i>Pouvoir à M. Frances Michel</i>	Marie-Dominique	Abstention
132.	VIGNON ESTEBAN <i>Pouvoir à M. Stramare Raymond-Roger</i>	Corinne	Pour
133.	WINNEPENNINCKX-KIESER <i>Pouvoir à M. Reuland Jean-Louis</i>	Jacqueline	Pour
134.	ZONABEND	Aviv	Pour

Une fois le scrutin terminé, le décompte est fait. Monsieur MOUDENC annonce les résultats :

- 134 inscrits
- 129 votants
- POUR : 88
- CONTRE : 9
- ABSTENTIONS : 32

**DEL-15-381 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS  
MÉTROPOLITAINS 2015-2020**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]*

*Interruption de séance à 13h00*

-----

*Reprise à 14h15*

M. MOUDENC

Nous reprenons nos travaux. Tout à l'heure j'ai donné le résultat global du vote, je vais donner un ré-

sultat qui me tient davantage à cœur, c'est celui du vote des maires car j'avais lancé un appel à l'exercice des responsabilités. Il y a 37 maires membres du Conseil. Je note que 23 d'entre eux se sont prononcés pour, aucun contre. Les voix « contre » ne sont donc venues d'aucun maire. Dix maires ont été abstentionnistes, dont un maire en cours de démission d'après ce que j'ai compris, et deux absents.

M. CHOLLET présente le second point inscrit à l'ordre du jour.

**DEL-15-382 - Contrat de Plan État Région 2015-2020 : conventions d'application du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et du volet Territorial**  
 ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)*

## 5- RESSOURCES HUMAINES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux Ressources humaines ? Je mets la délibération aux voix.

**DEL-15-332 - Modification du tableau des emplois et effectifs de Toulouse Métropole**  
 ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

## 6- ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Il y a des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Administration.

Je souhaite pour ma part apporter une petite précision sur la délibération de désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers. La proposition qui a été transmise est la suivante :

Commission consultative de l'Environnement – aéroport Toulouse Lasbordes – au titre des collectivités locales

Titulaires : Marie-Pierre CHAUMETTE, Vincent TERRAIL-NOVES, Bernard SOLERA, Dominique FAURE, Hélène COSTES DANDURAND, Aviv ZONABEND ;

Suppléants : Michel AUJOULAT, Sophie LAMANT, Jacques DIFFIS, Marc DEL BORRELLO, Marie-Hélène MAYEUX BOUCHARD, Emilion ESNAULT ;

Commission consultative de l'Environnement – aéroport Toulouse Lasbordes – en qualité d'exploitant

Titulaire : Bernard KELLER

Suppléant : Jean-Baptiste DE SCORRAILLE

Il y a un changement à opérer sur la représentation des 6 titulaires au sein de la commission consultative de l'Environnement de l'aéroport de Toulouse-Lasbordes, en accord avec Monsieur le Maire de Balma. Bernard SOLERA, titulaire, m'a fait savoir qu'il se retirait, et la proposition est de mettre Monsieur Laurent MERIC à la place. A cette modification près, cette délibération sera présentée de cette manière-là. Je demande maintenant à Michel AUJOULAT de bien vouloir nous présenter les délibérations ayant fait l'objet de demandes d'intervention.

M. AUJOULAT

Très brièvement pour engager le débat, la deuxième délibération concerne la démarche d'action en nullité du pacte d'actionnaires passé entre l'État et le consortium Symbiose, avec un acquéreur pressenti d'une participation de 49,99 % au capital de la société Aéroport de Toulouse-Blagnac. Dans la délibération, il s'agit d'indiquer que Toulouse Métropole a pris connaissance du mémoire déposé par certains contribuables au Tribunal Administratif, mémoire tendant à l'annulation du pacte d'actionnaires. En l'absence d'éléments nouveaux, Toulouse Métropole confirme simplement qu'elle n'agira pas en nullité.

té de ce pacte.

La quatrième délibération porte sur l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). La création d'un agenda d'accessibilité programmée et d'un document de programmation pluriannuelle est devenue obligatoire depuis une ordonnance de septembre 2014. Cet agenda précise la nature des travaux de mise en accessibilité des ERP et doit être déposé, date importante, avant le 27 septembre 2015. Toulouse Métropole souhaitant d'une part effectuer un état des lieux précis de son patrimoine, d'autre part poursuivre la concertation avec des associations et organismes concernés, il est proposé de déposer une demande de prorogation de ce délai pour le dépôt de cet Ad'AP.

Sur la cinquième délibération, nous sommes sur une délibération de principe sur les équipements transférés. Comme nous vous l'avons indiqué ce matin, le Groupe de travail Finances s'est réuni plusieurs fois. Des auditions des responsables des équipements inventoriés ont eu lieu et, de manière large, nous vous proposons de retenir dans un premier temps une liste d'équipements dont le caractère métropolitain est indéniable. Autour de la table, je crois qu'il n'y a eu aucune discussion sur cette liste. Pour un deuxième temps sont listés des équipements pour lesquels le transfert à la Métropole peut présenter un avantage mais qui nécessite un approfondissement. Ce transfert, je le rappelle, serait effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 après délibération concordante des 37 conseils municipaux et arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2015.

M. GODEC

Rapidement sur la délibération relative à l'agenda d'accessibilité programmée et la demande de prorogation de délai de dépôt, notre groupe s'abstiendra étant donné qu'il s'agit d'une loi qui date de 2005. Nous savons que des agendas d'accessibilité sont évidemment nécessaires. Nous ne pouvons pas être immédiatement aux normes mais nous pensons que nous aurions pu nous donner les moyens collectivement, d'arriver au dépôt d'un agenda d'accessibilité à la date du 27 septembre 2015. Nous nous abstenons donc sur la demande de prorogation.

Concernant la deuxième délibération, sur l'action en nullité réclamée contre le pacte d'actionnaires et liée à la cession des parts de l'État dans l'aéroport Toulouse-Blagnac, nous n'allons pas refaire ici le débat du 9 avril puisque cette délibération a déjà été présentée. D'ailleurs je m'étonne un peu de la nécessité de redélibérer sur ce sujet. Nous considérons toujours que cette cession n'est pas judicieuse et que le pacte d'actionnaires, en tout cas les éléments tels qu'ils ont été communiqués, sont de nature à lier la collectivité dans les décisions qui seront mises en œuvre au niveau de la société Aéroport de Toulouse-Blagnac. C'est pourquoi nous souhaiterions que la collectivité puisse se pourvoir en justice contre ce pacte d'actionnaires. Malheureusement, le 9 avril le débat a eu lieu et j'imagine qu'il va être du même ordre aujourd'hui. La collectivité n'a pas jugé utile de se pourvoir en nullité et renvoie aux citoyens la responsabilité d'accomplir les actes juridiques pour faire valoir les droits des concitoyens. Nous le regrettons et nous ne voterons donc pas cette délibération. Mais pour revenir sur les éléments échangés ce matin, les éléments nouveaux, nous nous permettons de noter que dans ce dossier, nous sommes loin de la clarté attendue. Des échanges ont eu lieu de manière confidentielle entre les potentiels repreneurs des parts de l'État et les collectivités locales, réunions auxquelles nous n'avons pas pu assister. Nous avons eu le droit de consulter quelques documents, plusieurs mois après ces rencontres, qui attestent que les collectivités locales et Toulouse Métropole étaient associées non pas aux choix mais avaient un avis à rendre sur les différentes offres des repreneurs. Là-dessus nous ne pouvons que constater la valse des noms, la valse des actionnaires membres des groupes repreneurs des parts de l'État. On se rappelle par exemple que le groupe SNC Lavalin était l'un des acteurs régulièrement évoqués, dans les annonces des potentiels repreneurs et dans les courriers échangés avec Toulouse Métropole. Mais on n'en entend plus parler ! A partir du moment où on a su que ce groupe était inquiété pour des faits de corruption dans des affaires en Libye, qu'il était interdit pour lui de postuler sur les marchés publics notamment au Canada, il y a eu plusieurs voix pour regretter que la procédure elle-même ne l'écarte pas définitivement. Puis, le groupe Symbiose a obtenu l'offre et nous apprenons aujourd'hui que, plutôt que « Symbiose », il faut prendre en compte le nom du groupe Casil qui serait l'actuel et effectif actionnaire de l'aéroport. Encore des valse nouvelles depuis les informations concernant le responsable de ce groupe, M. POON, qui aurait disparu. Dans cette affaire, nous avons l'impression que le changement de nom est tout à fait propice aux agendas et qu'il y a une sorte de jeu de bonneteau qui s'établit autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Le jeu de bonneteau, c'est une expression qu'on utilise couramment. J'en donne la définition précise : jeu d'argent, jeu de dupes, de l'ordre de l'escro-

querie, proposé à la sauvette sur les marchés et les lieux publics. Dans cette affaire, nous y sommes exactement et nous souhaiterions que toute la clarté soit faite. Il y a des éléments nouveaux, des évolutions dans les prises de position, notamment ce matin. Nous souhaiterions que la collectivité se positionne fortement contre cette cession des parts et affirme que, pour l'intérêt des Toulousains, pour l'intérêt de l'ensemble de l'agglomération, il n'est pas judicieux de rentrer dans une entreprise de cet ordre qui manque cruellement de clarté. A contrario, la maîtrise publique de l'aéroport était la meilleure façon de gérer de manière transparente cet équipement public d'intérêt régional, voire national.

Mme DURRIEU

Quelques mots sur la délibération concernant l'aéroport et sa privatisation. Nous regrettons le peu d'ambition de la Métropole sur ce domaine et bien qu'il soit clair que le premier fautif reste l'État et le ministre MACRON, je pense que l'ensemble des collectivités ne se sont pas élevées avec suffisamment de force pour empêcher cette vente. Aujourd'hui, vous faites une réponse juridique mais c'est une réponse politique que nous aurions souhaitée de la part de la Métropole. Deuxièmement, vous nous dites qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux. Or, comme mon collègue Régis GODEC, je vous dis le contraire. Aujourd'hui, ce n'est plus le groupe Symbiose mais un groupe complètement obscur qui s'appelle Casil Europe qui est l'acheteur de l'aéroport. Je pense qu'ici, on fait peu de cas des biens publics et je ne pense pas que les habitants de la Métropole seront gagnants par rapport à cette vente. Plus qu'une vente, on brade notre aéroport. 300 millions d'euros, qu'est-ce que c'est par rapport à cet immense bien toulousain ? Dans cette Métropole, nous nous serions élevés si nous nous étions clairement donné tous les moyens pour s'opposer à cette vente. Mettons l'État devant ses responsabilités et refusons d'un point de vue juridique et politique, la vente de cet aéroport !

M. PÉRÉ

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qui vient d'être dit par les deux intervenants précédents et par rapport à ce que j'ai dit ce matin. Effectivement, c'est un moment important et vu l'actualité récente, il faut que notre Métropole se positionne clairement pour dire à quel point cette affaire ne « sent pas bon ». Si l'on allait dans le sens de la privatisation, et nous étions contre, nous avons le choix entre un potentiel acheteur qui s'appelait ADP (Aéroport de Paris) et qui représente 80 000 personnes. Mais finalement, l'exploitation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac est confiée à une entreprise qui s'appelle Casil Europe, qui change de statuts et de dirigeants sans qu'on le sache, qui a un capital social de 10 000 euros, en toute opacité, en toute confusion. Avec les derniers événements et la disparition de son président, on constate d'ailleurs qu'il n'est plus président et qu'il a disparu, malgré les déclarations d'hier. Je ne sais pas quelles vont être les évolutions de ce dossier dans les semaines et les mois futurs mais en tout cas, il est à mon avis absolument nécessaire que, politiquement, le Conseil de la Métropole se positionne pour dire à quel point il refuse cette transaction. Et quand je lis l'argument juridique retenu, à savoir qu'il y aurait un défaut d'intérêt à agir de la part de Toulouse Métropole, je persiste à dire qu'il faut marquer clairement notre désaccord avec ce qui s'est passé, avec ce qui risque de se passer dans les semaines à venir.

M. KELLER

Vous en avez parlé ce matin Monsieur Le Président, je pense que notre attitude a été la bonne dans cette affaire dès lors qu'il s'agissait de l'exécution d'une décision du gouvernement. Il y a incontestablement un fait nouveau avec la disparition de Mike POON qui évidemment, n'est pas sans interpeller l'opinion toulousaine. Mais arrêtons de dire qu'il s'agit de céder l'aéroport ; on ne cède pas l'aéroport mais des participations de la société qui l'exploite. Attention à ne pas trop forcer sur la communication et entretenir une mauvaise compréhension de nos concitoyens ! L'aéroport reste de propriété publique, fort heureusement, et personne n'aurait jamais voulu qu'il en soit autrement. Je voudrais aussi insister sur le fait que nous avons tous su et fait en sorte que les nouveaux repreneurs n'aient qu'une minorité à 49,99 % puisque nous avons délibéré dans ce sens. Nous avons obtenu de l'État qu'il ne cède pas les 10 % restants. On en a beaucoup parlé ce matin, je n'y reviens pas. Par contre, je serais prêt à revenir sur la proposition que faisait tout à l'heure Claude RAYNAL. Dans cette affaire où, je le rappelle, c'est une décision de l'État qui a été mise en œuvre, nous sommes des pragmatiques. En tout cas, c'est mon cas ! Et puisque nous avons maintenant à travailler avec un actionnaire principal chinois, nous sommes

parfaitement en droit de demander à ceux qui l'ont mis en place ce qui se passe. Simplement ceci : Qu'est-ce qui se passe ? Tous ceux qui connaissent un petit peu le droit des sociétés, le fonctionnement des sociétés savent que ce n'est pas parce que le « boss » n'est pas là que l'existence de la société est remise en cause. Et il y a forcément un nouveau « boss » quelque part. C'est sur cet aspect, me semble-t-il, qu'il faut demander quelques éclaircissements. Mais pour le moment, il existe une présidence du Conseil de surveillance qui n'est pas remise en cause. Comme Marc PÉRÉ le rappelait bien tout à l'heure, une société de droit français Casil est en place et existe toujours. Mais c'est vrai, je suis le premier à avoir été surpris de cette disparition aussi subite que non expliquée de Mike POON, lui qui était venu nous expliquer, ici à Toulouse, pris en photo devant le Capitole, valorisé dans la Dépêche du Midi, qu'il allait participer avec ses investisseurs, au développement de l'aéroport, etc... Alors oui, ce serait bien que nous interroguions l'État de manière assez rapide sur l'émotion que suscite cette disparition et qu'il nous rassure sur la manière dont il entend poursuivre le processus. Nous avons toutes les raisons d'être rassurés, indépendamment d'une personne, car après tout, fort heureusement, une société c'est une entité morale et non une personne physique.

#### M. MAURICE

Je voudrais intervenir sur la délibération qui a trait au transfert de compétences. Je regrette qu'on fasse de ce sujet une délibération finalement assez anecdotique. Ce n'est qu'une décision de principe aujourd'hui et cela ne pose donc pas de problème mais il me semble que c'est un sujet majeur pour notre collectivité, qui mériterait un vrai débat en Conseil de Métropole. Les Écologistes voteront cette délibération puisque nous sommes favorables à l'évolution des compétences de la Métropole et notamment au transfert des équipements culturels, tels que l'envisage cette délibération. Mais nous voulons dire également que cette question va susciter un besoin de cohérence. Vous disiez ce matin qu'il ne fallait pas mélanger les débats toulousains et métropolitains, mais ils sont parfois intimement liés et notamment sur la question des équipements. A Toulouse par exemple, vous avez fait le choix d'appliquer des tarifs aux Toulousains et aux non Toulousains sur des équipements tels que le Muséum, équipements qui sont aujourd'hui envisagés comme relevant de l'intérêt métropolitain. Cela veut bien dire que cette question n'est pas « toulouso-toulousaine » mais bien métropolitaine et que le débat sur les tarifs appliqués doit être soumis à notre assemblée. Au-delà, je pense qu'il serait intéressant qu'on puisse ouvrir le débat sur d'autres compétences et j'ai déjà eu l'occasion de le proposer en Conseil municipal. Sur la question de l'hébergement d'urgence notamment, il existe une possibilité offerte par la loi pour les métropoles. Cette prise de compétence permettrait une vision globale de la question, une opérationnalité plus efficace en période de crise de logement et en période tendue en hiver. Pour autant, bien sûr je suis pour que ce transfert soit accompagné d'un transfert plein et entier des moyens alloués à cette question. De notre point de vue, un autre sujet majeur fait partie des grands oubliés du Schéma de Développement Économique, même si c'est aussi un aspect du développement économique : la question agricole. C'est pourtant aujourd'hui un enjeu pour les territoires et notamment pour les métropoles. Le besoin d'une alimentation de proximité est réelle, tout comme la nécessité de diminuer les déplacements pour avoir une autonomie alimentaire améliorée. Je crois que notre Métropole aurait intérêt à y réfléchir. Nous l'avons déjà évoqué en commission Environnement, il y a un intérêt à prendre cette compétence agriculture pour pouvoir agir pleinement sur des projets d'agriculture urbaine et périurbaine mais aussi, par ce biais, bénéficier de soutiens financiers notamment de fonds européens et je sais que vous y serez sensibles.

#### M. AUJOLAT

Sur la délibération concernant l'aéroport, je répondrai simplement sur la forme en rappelant que ce n'est qu'une question de procédure. Alors, oui, elle peut entraîner toute sorte de commentaires sur le problème de la disparition ou de la non disparition de M. POON. Moi, je me contenterai de vous rappeler que la préfecture a souhaité que nous redélibérions, ce que nous faisons.

Ensuite, sur la délibération relative à l'agenda d'accessibilité, je vous ai entendu lorsque vous vous êtes plaints du fait que nous étions en retard. Toujours est-il que toutes les collectivités à l'heure actuelle ainsi que l'État rencontrent les mêmes problèmes et c'est, il faut être clair, un problème budgétaire. Aujourd'hui, c'est budgété et nous avons la volonté d'avancer. Je pense donc que nous sommes sur la bonne voie. A nous d'activer.

Pour la cinquième délibération, délibération de principe sur les équipements transférés, j'ai participé à

la commission présidée par Sacha BRIAND, avec Messieurs CARNEIRO, RAYNAL, PÉRÉ et STRAMARE. Je dois dire que cette commission s'est réunie avec une régularité impressionnante et la réflexion, la cohérence ont présidé jusqu'à obtenir cette liste de propositions de transferts où véritablement le caractère métropolitain est indéniable. Qu'il y ait discussion ensuite pour les autres transferts, c'est parfaitement normal.

#### M. MOUDENC

Je voulais revenir sur la délibération concernant l'action en nullité, en précisant que c'est une délibération à portée uniquement juridique qui nous est demandée par la Préfecture. J'ai entendu parler de « valse des actionnaires ». Il n'y a pas de « valse des actionnaires », le seul « VALLS » dans ce dossier c'est le Premier Ministre du gouvernement qui a décidé de vendre les parts et d'en encaisser le produit. Il y a, néanmoins, une stabilité de l'actionnariat malgré les changements de personnes. Monsieur GODEC dit : « On n'a plus entendu parler de SNC Lavalin ». Pour une raison simple : depuis le départ, le consortium chinois a indiqué que SNC Lavalin serait une sorte de consultant et non pas un candidat à la reprise. Dans le dossier initial, tel qu'il a été déposé l'été dernier auprès de l'Agence des participations de l'État, jamais la SNC Lavalin n'était partie prenante d'une demande d'acquisition de parts. Là-dessus, il n'y a vraiment aucune valse, aucun changement ! Quant à la transformation de Symbiose en Casil, les choses sont très simples. « Symbiose » était le nom d'un groupement de candidats et non pas une société. A partir du moment où ce groupement est devenu lauréat de la vente, une société a été créée, a pris le nom de Casil et, comme nous sommes en France, le droit français s'applique. Par conséquent, je confirme à Madame DURRIEU qu'il n'y a là aucun élément nouveau. Marc PÉRÉ l'a souligné, la société créée a 10 000 euros inscrits dans ses statuts mais ce n'est pas elle qui a choisi ce montant. C'est bien sûr le droit français, le droit des sociétés qui prévoit que, pour créer une société, il faut inscrire une telle somme. Cela n'a bien évidemment rien à voir avec les capacités d'investissement et singulièrement les 308 millions qui ont été bel et bien réglés à l'État.

Je suis tout à fait d'accord, dans la lignée de ce qui a été dit ce matin, avec la réflexion de Claude RAYNAL appuyée par Bernard KELLER demandant d'interroger l'État. Effectivement, avoir des informations, des explications, ça ne fait jamais de mal et demander au gouvernement de la transparence, je ne suis pas contre. J'écrirai donc à Emmanuel MACRON pour lui répercuter les exigences qui ont été formulées de ce point de vue là.

Mais je ne peux pas laisser prononcer un certain nombre de phrases. Quand j'entends : « On ne fait pas de cas de biens publics ! » « On brade l'aéroport ! », je veux souligner, en rebondissant sur la juste mise au point du maire de Blagnac, que l'aéroport n'est pas bradé et qu'on n'en fait pas « peu de cas » puisqu'il reste bien évidemment propriété entière de l'État. Que l'on soit pour ou contre, le seul débat porte sur l'exploitation de l'aéroport et les parts dans une société d'exploitation. Lorsque j'entends dire la même oratrice que nous aurions, je cite : « Peu d'ambition pour la Métropole, peu d'ambition pour l'ensemble des collectivités qui n'ont pas empêché la vente », je rappelle que nous sommes dans un pays de droit et que, quand un tiers vend quelque chose à quelqu'un d'autre, on ne peut pas décider à sa place qu'il ne vende pas ! C'est tout ! L'État a fait ce choix, le gouvernement a fait ce choix, c'est un choix politique, vous l'avez dit, très bien ! Mais si on n'est pas d'accord, on change de gouvernement, éventuellement, ou de majorité, pourquoi pas ! Mais en tout cas, une collectivité locale ne peut pas décider du sort d'un bien qui ne lui appartient pas, ni de cessions de parts dans une société qui ne lui appartiennent pas. Je veux souligner une fois de plus, je le fais souvent mais visiblement ce n'est pas suffisant, le fait que les collectivités se sont mobilisées au contraire de ce qui a été dit. Elles ont pesé sur ce dossier et ont obtenu un système de majorité qualifiée que l'État n'avait pas prévu. Ainsi et contrairement à la situation antérieure, nous les actionnaires locaux minoritaires, allons avoir un droit de regard sur tous les sujets essentiels et stratégiques. Pour moi, c'est bien la preuve que les quatre actionnaires locaux, les collectivités, ont fait leur travail.

Sur les transferts d'équipements, je dirais à Antoine MAURICE qu'il a parfaitement raison sur la question des tarifs. Effectivement, à partir du moment où un bien municipal toulousain devient métropolitain, d'abord on est fondé d'en parler dans les deux assemblées. Nous l'avons fait l'autre jour au Conseil municipal et on le fait aujourd'hui ici. Ensuite, il est bien sûr normal que nous définissions nous-mêmes la politique tarifaire et tout cela fera partie des discussions du Conseil de la Métropole. Peut-être prendra-t-il des décisions nouvelles ? J'en suggérerai quelques-unes moi-même et, j'espère de concert avec vous, notamment effectivement sur le Muséum. L'hébergement d'urgence et les questions

agricoles ? Vous dites qu'on doit s'impliquer dans la compétence. Moi je suis très ouvert là-dessus. J'ajoute que le débat des compétences va rebondir d'ici quelques mois lorsque la loi NOTRe sera finalisée. Le président du Conseil départemental avec qui j'en ai parlé est dans la même attitude pragmatique. Je lui ai demandé et nous avons convenu qu'une fois que la loi serait publiée au Journal Officiel, nos services respectifs puissent travailler ensemble pour faire une sorte de photographie de chaque compétence, en précisant ses contours. Nous intégrerons également les éléments économiques, de manière à ce que je puisse le mettre à votre disposition et que la Métropole se positionne. Vous savez que la loi nous donnera un droit d'option entre plusieurs compétences, et je souhaite que tout cela se fasse sans a priori, à partir d'un travail objectif. Et puis nous prendrons nos responsabilités sur ces deux compétences en particulier. Voilà sur toutes les délibérations qui ont été présentées, je crois qu'on est clair.

Sur la délibération ajoutée à l'ordre du jour, concernant le financement du Parc des expositions, je note que vous n'en avez pas parlé peut-être parce qu'on en avait déjà parlé ce matin mais si vous voulez rouvrir le débat à nouveau ?

#### M. CARREIRAS

Tout à l'heure, la demande formulée visait à retirer cette délibération mais vous n'avez pas donné suite. C'est une délibération dans laquelle figurent des montants précis demandés à deux collectivités. Je ne suis pas choqué par le fait que la Métropole demande des subventions à des partenaires financiers, ce qu'elle a déjà fait pour bien des opérations, en sollicitant bien sûr la contribution la plus importante possible, sans préciser pour autant un montant, mais c'est la première fois où une délibération précise le montant souhaité, indépendamment d'ailleurs de tout contact ou de toute réunion préalable avec ces collectivités partenaires. C'est le premier élément qui me choque dans la forme. Ensuite je note que l'intitulé de cette délibération n'est pas « demande de subvention » mais « engagement financier du département de la Haute-Garonne et du Conseil régional », comme si nous pouvions délibérer à leur place ! Et le troisième aspect peut-être encore plus fondamental, c'est qu'on demande des subventions pour un projet, cela a été dit ce matin par Monsieur CHOLLET lui-même, imprécis quant à son montant, quant à ses équilibres financiers, quant au partenariat financier éventuel. Je trouve donc cette délibération mal venue dans la forme, au nom du principe même de libre administration des collectivités locales et donc sans subordination des unes envers les autres. Nous aurions préféré un retrait de cette délibération, au moins un report, ce qui ne veut pas dire qu'on exclut de nouvelles discussions partenariales et une rediscussion d'éventuels cofinancements. En l'état actuel, on ne peut la voter et si vous décidez de la maintenir, nous voterons contre, non pas parce que nous sommes contre des engagements et des partenariats financiers avec les collectivités concernées, mais encore une fois parce que je pense que ce n'est pas la meilleure méthode qui soit.

#### M. COHEN

J'ajouterai un autre argument à ceux de Joël CARREIRAS. Il est vrai que ce projet n'est « pas stabilisé », pour reprendre le mot exact de Monsieur CHOLLET ce matin. Vous avez indiqué publiquement, ici même, si ma mémoire est bonne, que vous essayez de contacter des partenaires privés pour bénéficier de cofinancements, notamment de l'actionnaire qui obtiendrait les parts de l'aéroport. Aujourd'hui, nous n'avons pas sous les yeux un plan de financement clairement établi et il n'y a pas eu de décision prise pour lancer l'opération. Vous demandez 50 millions et il est vrai que ce ne sont pas des montants qui « sortent du chapeau ». Sauf que, si les négociations entreprises avec les partenaires privés sont fructueuses et génèrent des recettes, vous pourriez arriver à une situation assez extraordinaire où, finalement, la Métropole aurait des financements propres pour le PEX moins importants que ceux du Conseil régional et du Conseil départemental. Ce serait quand même paradoxal ! Si par exemple, vous arrivez à avoir une participation de 100 millions du partenaire ; s'ils ne veulent pas financer le métro et tout mettre sur le PEX ... On ne sait jamais ! Je ne sais pas quels sont les dialogues et les négociations que vous avez avec les partenaires. Il n'est pas sérieux de nous faire délibérer aujourd'hui et d'obliger les autres collectivités territoriales à prendre position quand nous-mêmes nous ne l'avons pas fait et tant que nous n'avons pas un plan de financement bien établi. Après évidemment, nous serons totalement avec vous pour que les autres collectivités soient partenaires financiers.

Mme CROQUETTE

Je voudrais compléter le propos en ajoutant deux choses. D'une part, dans le corps du texte pour l'avoir lu rapidement, pouvez-vous m'indiquer quel serait le niveau de participation de GL'Event ? Il me semble avoir vu évoquer cette éventualité mais on est dans le flou le plus total sans éléments précis en ce qui concerne ce partenaire éventuel. Il manque effectivement l'ensemble du plan de financement concernant les partenariats privés et c'est vraiment un obstacle important pour mettre au vote ce type de délibération. On n'a là que les engagements de financements publics ! D'autre part, je voudrais ajouter une chose puisqu'on se dirige vers un partenariat public/privé. Ce qui n'est pas rien et je sais bien qu'on peut être taxé de psychorigide mais on ne l'est pas tant que ça. Sur le partenariat public-privé qui s'annonce, nous ne connaissons pas ses règles exactes de fonctionnement. Jusqu'ici l'expérience que nous avons des partenariats publics-privés, c'est que le public a tendance à être un peu « la vache à lait » du privé. Souvent ensuite, la maîtrise publique fait défaut parce qu'on n'est pas forcément à égalité ni dans les décisions, ni dans la gestion ni dans les conclusions non plus. Nous serons donc nous aussi très attentifs à ce type d'éléments dans la mesure où l'on se dirige clairement vers un partenariat public-privé. Sur la présente délibération, il ne me semble pas très normal et sérieux de nous demander de voter sur des éléments sans avoir la globalité des données. C'est pourtant nécessaire pour prendre une décision en toute transparence et en pleine responsabilité.

M. GODEC

Une intervention du groupe des Écologistes pour s'étonner d'abord fortement de la méthode. Nous ne comprenons pas le niveau d'urgence qui, d'un seul coup, serait tombé sur nous pour délibérer aujourd'hui sur les engagements financiers des autres collectivités. A ma connaissance, cette délibération n'est pas passée en commission, et a été présentée en Conférence des présidents sans avoir été préalablement inscrite à l'ordre du jour. De fait, même les présidents ne savaient rien de l'inscription éventuelle de cette délibération à l'ordre du jour de la Conférence des présidents. Or, quand même, c'est un projet majeur ! Si j'ai bien compris, si j'ai bien suivi les discussions, il semblerait que pour mettre en œuvre une telle procédure, il y ait une urgence à délibérer. Alors, vous nous l'expliquerez peut-être mais je ne vois pas l'urgence à délibérer sur l'engagement financier du Conseil départemental et du Conseil régional. Pour ces raisons, nous demandons le retrait de la délibération. Ce serait la meilleure façon d'avoir un débat serein sur le montage financier, d'avoir les réponses précises sur les partenariats privés éventuellement mis en œuvre pour la réalisation de cet équipement. Comme d'autres intervenants l'ont dit, nous n'avons pas aujourd'hui d'informations précises. Et, pour favoriser le dialogue avec les autres collectivités locales, peut-être faudrait-il procéder autrement que de délibérer, notamment avec cet intitulé d'engagement financier du Département de la Haute-Garonne et du Conseil régional de Midi-Pyrénées ? Pour toutes ces raisons, en plus de celles que vous connaissez sur notre vision à l'égard de cet engagement financier considérable du Parc des Expositions, les Écologistes seront contraints de voter contre cette délibération si vous la maintenez à l'ordre du jour.

M. KELLER

Je vais prendre la parole sur ce dossier que je porte depuis maintenant plusieurs années. S'agissant de la délibération proposée aujourd'hui, je crois au contraire qu'elle est extrêmement importante. D'ailleurs dans nos communes, chaque fois qu'on sollicite la subvention d'une collectivité territoriale, il faut délibérer pour la demander, et formellement, il faut délibérer pour l'accepter ! Cela me surprend toujours, surtout quand il faut délibérer pour l'accepter ! Mais donc, délibérer pour mandater le Président pour discuter avec les partenaires des collectivités territoriales et aller demander des subventions, il faut le faire et sans plus tarder ! Dans cette même instance et au cours de ce mandat, j'ai souvent eu l'occasion d'évoquer ce dossier, aujourd'hui mature du point de vue technique. Il est complètement réalisé et ses montants financiers sont arrêtés. La seule chose qui n'est pas précisément fixée, justement, c'est le montant exact des subventions des partenaires que nous avons déjà sollicités dans le mandat précédent et notamment la Région et le Département. Entre nous, il faut bien dire que ce chiffre de 50 millions avait été avancé sans être jamais arrêté. Ces discussions ont eu lieu et il importe aujourd'hui de montrer notre volonté de le réaliser ce projet techniquement prêt et dont l'enquête publique a validé sa capacité de réalisation. Le permis de construire est arrêté. Il a reçu l'aval des communes concernées : Aussonne mais aussi Beauzelle, Seilh et, bien sûr, Blagnac. Aujourd'hui, si on souhaite aller plus avant, il faut effectivement aller chercher nos partenaires que sont le Département et

la Région et solliciter formellement leur accord et pour quel montant. Il n'y a que comme cela qu'on pourra avancer. Parallèlement j'espère bien, et je sais d'ailleurs qu'il le fait, que le Président continue à rechercher d'autres partenaires financiers. Mais le retrait de cette délibération ou sa demande de report représenteraient clairement à mes yeux une tergiversation qui irait à l'encontre de tout ce que nous avons fait depuis plusieurs années maintenant et d'ailleurs à la quasi unanimité des élus encore présents dans cette enceinte. J'insiste donc fortement pour que soit maintenue cette délibération.

M. RAYNAL

Vous avez dit ce matin qu'il m'arrivait de savoir tortiller. Je vous proposerai donc de tortiller un peu plus. Notre ami Bernard KELLER reconnaîtra bien volontiers que, lorsqu'il formalise une demande de subvention au Conseil départemental, lui-même en tant que maire de la ville de Blagnac, il n'a pas l'outrecuidance de donner le montant. Normalement, il demande la plus grande subvention possible, selon la formule consacrée et polie. Ici, il me semble utile de la reprendre et je crois qu'on peut quand même trouver une position intermédiaire entre le retrait de la délibération et son maintien en l'espèce. Je vous proposerai simplement effectivement de ne pas donner le montant mais, par contre, de dire tout simplement qu'on mandate le Président pour engager les négociations avec le Conseil départemental et la Région pour obtenir le meilleur appui possible au projet. Je voudrais cependant ajouter quelque chose. A un moment, Pierre COHEN a très tranquillement évoqué un niveau de cofinancement à hauteur de 50 millions d'euros, c'est vrai ! Mais à l'époque, il n'y avait pas d'autres partenaires ; or, c'est une question fondamentale pour les institutions susceptibles de cofinancer, parce qu'elles ne vont pas se substituer au financement. Il est donc important que le projet et l'ensemble des acteurs soient parfaitement connus, c'est impératif pour que les institutions prennent une position. Aussi, je propose simplement une formule par laquelle on mandate le Président pour avoir les réponses des institutions. Sur le fond, je pense qu'il n'y a pas de difficultés. D'ailleurs la Région a déjà délibéré pour 30 millions d'euros et je crois savoir qu'au Département, il n'y a jamais eu d'opposition de principe. Il faut maintenant affiner le budget, le présenter aux deux institutions pour que les votes soient acquis.

M. CARLES

Je voudrais revenir sur la question du plan de financement et dire que, pour présenter un plan crédible, il faut inscrire le montant d'engagement définitif ou dans tous les cas d'intention des partenaires présents autour de la table. Aujourd'hui, nous avons le montant de la réalisation, le coût des travaux : 303 millions hors taxes. Si le Président veut présenter à l'assemblée un plan de financement crédible, il faut savoir quels seront les financements des autres partenaires. Et effectivement, lorsque nous aurons ces réponses, nous pourrons arbitrer en disant : « 303, combien on a en face ? Qu'est-ce qu'on fait entre les 303 de dépenses et ce dont on bénéficie au niveau des financements ? Est-ce qu'on reformate ? Est-ce qu'on étale ? Est-ce qu'on fait d'autres opérations ? » C'est pour cela que cette délibération me paraît importante. Elle permettra de présenter un plan de financement crédible devant ce Conseil de la Métropole.

M. PÉRÉ

Je souhaite juste intervenir pour expliquer le sens de notre vote. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, que je ne comprends pas. On demande 50 millions d'euros pour une opération et j'entends qu'elle est précisément chiffrée à 303 millions d'euros. Mais si elle est précisément chiffrée à 303 millions d'euros, pourquoi est-elle dans le pot commun des 300 millions d'euros qu'on vient de voter en PPI ? Pourquoi n'est-elle pas identifiée clairement ? « Dans le doute, abstiens-toi » dit-on ! Alors, soit elle est identifiée clairement, on connaît son montant et auquel cas, cela devient une ligne dans la PPI, soit ça ne l'est pas ! Mais là, on nous demande de voter 50 millions d'euros pour une opération en nous disant : « Oui, le plan de financement est connu et bouclé ». Non, il n'est pas connu et ni bouclé ! Moi en tout cas, je ne l'ai jamais vu ! Ou alors il faut m'expliquer. Si l'on comprend, on vote pour, quand on ne comprend pas on s'abstient ou on vote contre.

Mme CROQUETTE

Nous aussi, il y a quand même un élément qui nous échappe. On nous dit qu'il y aura une participation privée pour financer ce projet, qu'on va rechercher des partenariats privés pour financer ce projet, j'ai bien lu, bien compris, c'est exact ? Vous dites oui, puisque ceci est confirmé et qu'on n'a pas l'en-

semble des éléments financiers à la fois sur le partenariat, sur la clé de répartition entre financement public et privé, puisqu'on ne sait pas bien en l'espèce ce que va apporter la société GL Events, dont d'ailleurs on ne sait pas exactement ce qu'elle va faire, nous considérons que ce serait voter à l'aveugle. Je regrette, ce n'est pas sérieux !

M. MOUDENC

Plusieurs choses. Quelle est l'explication générale ? Nous avons un projet, nous en connaissons le coût. C'est très précisément arrêté et l'on peut détailler les constructions, la TVA, les accès routiers, les accès en transport en commun, les équipements intérieurs, les acquisitions foncières. Autrement dit, nous sommes effectivement en capacité d'arrêter le plan des financements à obtenir. C'est un dossier qui est prêt, mais effectivement, nous sommes en carence sur le volet recettes. Et je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui puisse raisonnablement soutenir dans cette assemblée que nous serions en capacité de financer totalement cette infrastructure. De surcroît, son rayonnement étant bien au-delà de la métropole, il est normal que le Département et la Région soient interrogés. Je vous l'ai dit plusieurs fois, je vous le redis, je crois nécessaire ce projet. C'est un levier de développement économique et je crois qu'il ne servirait à rien de nous proclamer Métropole et d'afficher une ambition sans intégrer dans notre stratégie les outils de ce développement. Comment devenir une métropole ayant davantage de poids si l'on n'intègre pas la réalisation de ce projet ?

Ce que je souhaite, c'est que l'assemblée se prononce tout simplement pour donner plus de force aux démarches que je pourrais et que je souhaite entreprendre, en l'occurrence auprès des deux collectivités : la Région et le Département. J'ai été étonné de certaines interventions négatives pour des questions de procédure, au lieu de s'attacher au projet lui-même. Mais chacun votera comme il le voudra et ceux qui veulent envoyer un signal négatif le feront mais bien sûr je vais maintenir cette délibération et elle passera... pas aussi largement qu'elle le pourrait. J'ai un souhait qui n'est pas un souhait personnel mais qui, je pense, est d'intérêt général. Ce souhait, à défaut d'unanimité, on peut largement le partager. Ce que je souhaite c'est qu'on envoie un signal positif. Même si je sais que ce n'est pas à la mode, dans le monde dans lequel on vit, que d'envoyer des signaux positifs. On a parfois la morbide habitude de se complaire dans du négatif. J'aimerais qu'on envoie un signal positif, et qu'à ce moment-là il y ait un large accord pour interpeller positivement, de manière constructive et respectueuse, la Région et le Département. Bien évidemment, les deux assemblées que je viens de citer sont souveraines. Il n'y a aucune injonction. J'ai entendu ce mot qui, franchement, ne reflète pas la manière dont ce texte est écrit. Il est écrit de manière extrêmement positive quant au rôle de la Région et du Département. Après, il y a la question de savoir s'il est opportun de préciser les montants ou pas ? Comme Pierre COHEN l'a bien dit, les chiffres de 50 millions évoqués ne viennent pas du hasard ni même de ma propre inspiration. On est sur un projet qui incarne la continuité, au meilleur sens du terme, et ces sommes de 50 millions, si elles n'ont peut être pas été formalisées, en tout cas, elles ont été clairement dites par vous-même dans la mandature précédente. Et effectivement avec deux fois 50 millions, personne ne se déjoue. Il n'y a aucun désaveu politique pour qui que ce soit. Pour autant, moi je suis respectueux des procédures, si cette délibération est votée en l'état, elle ne prendra pas de surprise les deux présidents concernés tout simplement parce que j'en ai parlé à l'un et à l'autre et je sais qu'ils ont une vision positive de ce projet. Pour autant, je veux bien prendre en compte un certain nombre de suggestions et plutôt que d'intituler la délibération : « Engagements financiers », je propose d'utiliser le terme : « Demande d'engagements financiers ». Par ailleurs, sur les suggestions de bon sens faites par Claude RAYNAL, je propose d'y donner suite. Et je propose en article 1 : « souhaite la consolidation des financements nécessaires... » Je pense qu'il n'y a pas grand monde qui peut être contre. Et en article 2 : « mandate le Président pour solliciter le Conseil départemental de la Haute-Garonne au plus haut niveau possible », selon la formule traditionnelle. Si j'étais dans la tradition, mes souvenirs de conseiller général me feraient dire : « Que soit octroyée... », histoire d'accentuer la modernité de la démarche. Et en article 3 : « mandate le Président pour solliciter du Conseil régional de Midi-Pyrénées qu'il porte son engagement financier au plus haut niveau possible, au-delà de 30 millions d'euros ». Donc je pense qu'avec ça, on peut avoir un consensus, respectueux des deux partenaires, tout en envoyant, et c'est pour moi le plus important, un signal que nous sommes capables de nous rassembler et de faire avancer un projet structurant.

M. GODEC

Très brièvement, nous maintenons notre vote pour les raisons que vous connaissez sur l'opposition au projet. Vous avez apporté des évolutions positives à la délibération mais cela ne change pas la nature de notre vote. Je note par contre que dorénavant, vous aurez les éléments cadre de la participation publique au financement de l'investissement. J'imagine donc qu'avant tout lancement de travaux ou de procédure définitive, vous aurez aussi à cœur de nous détailler les engagements privés et les contreparties qui y seraient associées puisque jusque là, vous n'en avez pas parlé.

M. MOUDENC

Vous avez raison et je vous remercie de votre intervention parce qu'effectivement mon intention est de revenir devant cette assemblée, une fois enregistrées les positions de la Région d'une part, du Département de l'autre et une fois avancées et conclues les discussions que nous avons avec l'actionnaire choisi par l'État. Je pourrais alors venir vous rendre compte de ces trois prises de position et, à partir de là, vous faire une proposition. Mon intention, c'est de vous proposer effectivement d'avancer dans ce projet avec une dimension et un phasage conforme aux possibilités financières qui auront été identifiées. Mais vous savez bien que pour que chacun se positionne, il faut bien qu'on demande et qu'on avance quelques chiffres. Nous allons donc procéder ainsi et bien évidemment, il n'y aura pas de décision personnelle du Président sur une affaire aussi importante et que je souhaite collectivement porter.

M. CARREIRAS

Je vous remercie d'avoir entendu ce message. Nous voterons donc cette délibération. Simplement par souci de formalisme, je souhaiterais également que l'exposé soit modifié en conséquence. Dans celui-ci, dans ses six dernières lignes, on évoque une demande de confirmation de participation à hauteur de 50 millions d'euros pour chacune des deux collectivités. Je rappelle qu'aujourd'hui à ce stade, une des deux collectivités est à 30 millions d'euros et l'autre est à 50 millions d'euros, sous réserve de connaître les recettes futures de cet équipement. Je pense qu'il serait sage d'en rester à la proposition que vous formulez pour ce qui relève de la décision de la délibération mais je suggère que, par souci de courtoisie que vous évoquiez vis-à-vis de ces collectivités, on supprime tout simplement les six dernières lignes et qu'on en reste à l'idée : « afin d'engager sans plus tarder la réalisation de ce projet on sollicite le Département et le Conseil régional ... ».

M. MOUDENC

Sur les délibérations, ce qui compte c'est la décision et non pas les attendus qui n'engagent que le Président qui propose la délibération. Je maintiens donc mes positions et je souhaite qu'il y ait deux fois 50 millions. L'assemblée, elle, s'engage sur la décision. C'est un point de méthode traditionnel que je rappelle.

**DEL-15-380 - Règlement intérieur : adoption de modifications**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-373 - Action en nullité du "Pacte d'actionnaires" entre l'État et le consortium Symbiose, acquéreur pressenti d'une participation de 49,99% au capital de la société "Aéroport de Toulouse Blagnac" : mémoire des contribuables**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

*CONTRE [12 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, PERE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)*

**DEL-15-367 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (8)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-368 - Agenda d'accessibilité programmée : demande de prorogation du délai de dépôt**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-15-374 - Compétences de la Métropole : Décision de principe sur leur élargissement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-369 - Aérodrome Toulouse-Lasbordes : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public aéronautique à la société SARL BEACH CLUB (voie et terrain)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-181 - Aérodrome Toulouse Lasbordes : Autorisation donnée à la SARL BEACH CLUB de déposer un permis de construire relatif à un Établissement Recevant du Public - Mise en conformité du Pôle Cuisine - Régularisation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-378 - Désistement portant sur le sinistre intervenu au centre de compostage des boues de la station d'épuration de Ginestous**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-442 - Demande d'engagements financiers du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées pour le nouveau Parc des Expositions pour la métropole toulousaine**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*  
*CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)*  
*ABSTENTION [3 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE.)*

## 7- FINANCES

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Finances ?

M. RAYNAL

Concernant la délibération sur la modification de la dotation à destination de l'Agence de développement économique, pourriez-vous nous dire un mot sur l'Agence de développement économique, la vision que vous en avez, son futur, etc.

M. BRIAND

Cette délibération est assez simple ; il s'agit de caler la subvention définitive de l'Agence de développement économique au titre de l'année 2014. Il y avait une instabilité quant au montant de la subvention et donc la subvention définitive pour 2014 s'établira à 433 000 euros au regard des besoins de cette agence. Quant au futur et aux perspectives, je ne pense pas nécessairement être le mieux placé pour pouvoir répondre, Monsieur le Président.

M. MOUDENC

Pas de problème. Vous voulez que je redise les choses ? Je le redis bien volontiers. Nous avons aujourd'hui trois outils de niveaux différents : au niveau de la ville de Toulouse, il y a l'office de tourisme de la ville de Toulouse ; au niveau de la Métropole, nous avons la SEM So'Toulouse, avec une préoccupation première qui concerne le tourisme d'affaires ; nous avons également l'Agence de Développement Économique (ADE) et « Invest in Toulouse », structures communes entre la Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse. La loi sur les métropoles prévoit que nous prenions la compétence Tourisme, entièrement. A partir de là, il nous faut regarder si des outils communaux peuvent être transférés au niveau de la Métropole. En l'occurrence, ça concerne l'Office de Tourisme de la ville de Toulouse. Et l'idée, plutôt que de multiplier les structures, c'est d'avoir une agence d'attractivité qui travaille au rayonnement de la métropole et qui attire tout à la fois les investisseurs, les porteurs de projets, des activités économiques, des créations d'emplois, des touristes, des touristes d'affaires, des touristes pour l'agrément, la culture... L'enjeu, c'est donc de donner à notre métropole un outil unique qui renforce bien évidemment la cohérence de la communication tournée vers l'extérieur pour attirer des richesses sur notre territoire, sur l'ensemble des items que j'ai indiqué. Au delà de la décision de principe, il y aura des opérations juridiques successives et complexes à opérer, avec des dissolutions et des reconstitutions d'entité. Je pense que la formule de la société d'économie mixte

(SEM) qui est actuellement le statut juridique de So'Toulouse est une formule intéressante. Pourquoi ? Parce qu'elle associe tous les acteurs du secteur et je sais qu'ils sont satisfaits d'être engagés dans cette structure, aux côtés de la collectivité, Métropole et Chambre de Commerce comprises. La CCI serait ainsi pleinement impliquée et cela permettrait de renforcer la cohérence entre nous-mêmes et le secteur consulaire. Donc l'idée c'est de cheminer vers cet objectif, d'aboutir à la fin de l'année ou au premier trimestre 2016, mais pas plus tard. Je ne peux pas être plus clair sur la volonté politique qui est affichée pour répondre à la question de Claude RAYNAL.

M. COHEN

Évidemment, j'adhère à une partie de votre propos en particulier la volonté de regrouper tout ce qui touche au tourisme devenu une compétence importante. Portée plus particulièrement par la ville de Toulouse jusqu'à maintenant, elle doit désormais l'être par la Métropole. La SEM So'Toulouse a été construite pour plusieurs raisons. C'était notamment pour associer davantage tous les partenaires et notamment économiques, en particulier les commerçants, les hôteliers, les restaurateurs, je dirais presque tous les créateurs d'événements, les responsables de tourisme. Et il y a eu un réel engouement et une véritable efficacité. Avec Bernard KELLER, nous avons su trouver à la fois le ton, la dimension et l'ambition nécessaires. Il est vrai que l'Office du Tourisme mérite d'être redimensionné et fusionné avec la SEM mais je me pose tout de même des questions sur l'intérêt d'une fusion avec l'Agence de Développement économique. A l'époque de sa création, rappelez-vous, un grand nombre d'acteurs se sont posé la question et, en particulier, nos amis de la Région : pourquoi vous faites une Agence ? C'est compliqué et cela prouve que, peut-être, nous n'avons pas dû bien expliquer les choses. L'Agence n'avait pas pour finalité la promotion de cette notion d'attractivité, de marque. Elle n'est pas du tout dans la dynamique des opérateurs qui vont du petit restaurateur jusque aux gros fournisseurs d'événements ou d'offres de tourisme. La volonté que nous mettions en avant s'inscrivait dans le propos que j'ai tenu ce matin à propos de la responsabilité de la puissance publique, de créer des effets de levier, favoriser les dynamiques et faire émerger les activités dans les secteurs qui constituent les atouts de notre métropole, c'est-à-dire la connaissance, le monde universitaire, la capacité d'innovation... Et je prends souvent l'exemple de l'Oncopôle pour lequel on a, avec Monsieur CHOLLET, quelques différences d'appréciation. Sur ce territoire relativement restreint, nous avons marqué l'ambition de créer un lieu de niveau plus élevé, européen, voire international, sur la lutte contre le cancer. La prothérapie en est un bon exemple. Mais après, on sait aussi qu'il y a des typologies d'entreprises, souvent des start-up, des niches précises, qui sont nécessaires sur le territoire pour pouvoir créer une dynamique globale sur la thématique. Et donc, l'Agence devait, avec la Chambre de Commerce, asseoir le partenariat avec tous les acteurs, les pôles de compétitivité, les clusters, l'ensemble de ceux qui peuvent exprimer l'offre et permettre de créer la niche manquante, aller la chercher à l'extérieur du territoire plutôt que d'attendre qu'elle se crée de façon endogène. C'est compliqué, c'est vrai, mais c'est important et notamment parce que l'Agence régionale ne joue pas ce rôle. Aujourd'hui à l'intérieur de l'entité fusionnée, peut-être arriverez-vous avec un volontarisme forcé à préserver cette fonction mais personnellement, permettez-moi d'en douter. Je crains que ce soit dilué par rapport à l'enjeu d'attractivité de la marque territoriale et la réalité de la compétition. Je pense que ça va être l'objet principal du nouvel outil et c'est normal, c'est important. Par contre, ce créneau qui n'est pas simple mais représentait une richesse, un atout de notre agglomération et de notre région, je pense qu'il faut le préserver. Si avec un seul outil vous pouvez préserver cela, moi je dis « banco » ! Mais si ça passait à la trappe, ce serait dommage.

Mme FAURE

Votre intervention est très pertinente et cette recherche dans la chaîne de la valeur, que ce soit dans l'oncologie, que ce soit dans l'aéronautique, dans les systèmes embarqués, dans toutes les filières fortes de notre territoire métropolitain, c'est bien au cœur du projet « Invest In Toulouse ». C'est comme ça que vous l'avez conçu, mais fusionner ces trois entités n'implique pas que chacune d'entre elles perde son identité. L'idée est bien de mutualiser ce que ces trois entités ont en commun, c'est-à-dire le marketing territorial. Bien sûr, on ne va pas séduire le touriste du monde entier pour l'attirer à Toulouse de la même façon qu'on va attirer des congrès ou attirer la start-up dont vous parliez. Mais par contre, sur le plan méthodologique, sur le plan des outils, il y a des actions de marketing territorial qui peuvent être grandement mutualisées. Donc nous serons vigilants à ce que chacune de ces trois ac-

tivités, qui ont des cibles différentes, bien évidemment gardent leur identité.

M. MOUDENC

Je propose maintenant de passer à la présentation du Compte Administratif 2014.

M. BRIAND

Le Compte Administratif 2014 s'inscrit évidemment dans la première année de baisse des dotations de l'État, et c'est vrai que, dès 2014, Toulouse Métropole, avec à la fois cette baisse des dotations et surtout la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources, a vu ses recettes amputées. Si on prend le résultat consolidé de l'ensemble du budget, puisque je vous rappelle que vous avez le budget principal mais également les budgets annexes de Toulouse Métropole, c'est plus de 1,3 milliard de recettes sur l'exercice et de dépenses corrélatives. C'est donc un résultat qui marque une forte exécution budgétaire, puisque tous budgets confondus, les résultats cumulés à l'issue de l'exercice 2014 s'élèvent à 79 millions d'euros, avec une variation de l'excédent de clôture de 12 millions d'euros. Le « bad boy » que je suis est à l'écoute des petits bruissements qu'il peut y avoir dans les couloirs. Et un résultat cumulé de l'ordre de 79 millions, il faut savoir le rapporter au volume budgétaire de 1,3 milliard. Il permet de montrer que la situation est stable mais qu'elle nécessite une attention particulière. Pour rentrer dans le détail, le résultat du seul budget principal s'établit à 78 millions d'euros fin 2014. C'est, dans la logique annuelle, un résultat stable par rapport aux années antérieures, grosso modo. Il y a eu des évolutions, une mobilisation importante en 2011 liée à la crise des liquidités bancaires qui avait amené la Communauté à mobiliser les emprunts par anticipation et ce, même sans en avoir besoin, parce qu'il y avait une crainte de ne pas pouvoir en disposer le moment venu. Par ailleurs, en 2009, avec la création de la Communauté urbaine, il y avait eu un certain nombre de retards d'exécution. Ce résultat de 78 millions d'euros est donc cohérent par rapport aux années antérieures et s'inscrit dans une dynamique, une base pour le mandat. Si on prend les grands équilibres du budget principal, vous constaterez que la section de fonctionnement s'équilibre autour de 800 millions d'euros, que la section investissement est à hauteur de 226 millions d'euros avec un niveau soutenu, et donc une épargne de 86 millions d'euros. Comme parfois il arrive ici d'entendre des échos du Conseil municipal de Toulouse, je voudrais rappeler une chose importante : 86 millions d'épargne, il ne faut pas se tromper et préciser qu'il ne s'agit pas d'une cagnotte. L'épargne, c'est la fraction de l'excédent des recettes par rapport aux dépenses qui est consacrée au financement de l'investissement. Donc je le redis, ne confondons pas l'épargne et les excédents reportés ; il y a 86 millions d'épargne qui sont intégralement utilisés pour le financement de la section d'investissement. C'est un niveau significatif et je ne doute pas que certains s'interrogeront pour savoir s'il n'est pas trop important mais l'épargne, navré de le dire, n'est jamais, jamais assez élevée pour faire face aux besoins d'investissement. Je le redis, l'épargne c'est de l'emprunt en moins. Nous le savons et nous avons eu l'occasion d'en discuter très largement lors de la présentation de la stratégie budgétaire. L'épargne, c'est ce qui nous permet d'assurer un haut niveau d'investissement, c'est ce qui nous permet d'assumer à long terme, sur 2020, cette phase de montée en charge de la Métropole, de montée en charge de son stock d'emprunts. Je vous le rappelle : nous allons vers un stock d'emprunts de l'ordre d'un milliard d'euros, qui sera alors le « stock de croisière » si j'ose dire et qui se stabilisera à ce niveau pour les années suivantes. Mais la Métropole, héritière de la Communauté urbaine, héritière de la Communauté d'agglomération, est toujours aujourd'hui dans une phase de montée en charge de sa dette. Elle doit donc préserver un niveau d'épargne élevé, pour pouvoir y faire face justement ! Si vous reprenez cette présentation de la stratégie budgétaire, vous le constaterez, figure cette montée en charge programmée de l'annuité de l'emprunt que nous devons assumer d'ici à 2020. Le poids de la fiscalité dans les recettes reste donc significatif. 689 millions d'euros, il y a aussi, il faut bien le rappeler, un niveau très élevé consacré aux investissements, avec 184 millions d'euros, une annuité de dette qui s'accroît comme je viens de l'indiquer à 35 millions, et puis la dotation de solidarité communautaire qui, en 2014, a été portée à 12,5 millions.

Si on fait un zoom sur la fiscalité, vous constaterez effectivement qu'elle est en croissance molle. En 2014, nous avons sur les 690 millions de fiscalité au sens large du terme, 143 millions de cotisation foncière des entreprises (CFE), 85 millions de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), mais là il y a un volume qui est extrêmement erratique puisque cette année nous avons eu 6 millions de plus qu'en 2013. L'année prochaine, nous aurons 7 millions de moins. Il nous faut donc toujours être très attentif sur la CVAE qui, comme vous le savez, est assise sur la valeur ajoutée et

donc fluctue fortement en fonction de l'activité. Nous avons ensuite 109 millions de compensation fiscale, 194 millions de taxe d'habitation et de foncier bâti et non bâti, 93 millions de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et 39 millions de dotations de neutralisation. C'est donc un panier fiscal relativement varié qui permet de gérer les variations de l'une ou l'autre de ces recettes mais sur lesquelles il faut être évidemment très attentif. Quant aux dépenses, le total atteint 716 millions mais, je le rappelle, la première des dépenses de Toulouse Métropole ne porte pas sur ses compétences mais bien sur le reversement aux communes. C'est plus de 306 millions d'attribution de compensation qui, évidemment, ramènent le budget propre de Toulouse Métropole à un niveau relativement limité. Il faut noter que les frais de personnel sont de 129 millions d'euros, compte tenu notamment des différentes refacturations, et qu'ils évoluent de 2,21% entre 2013 et 2014, c'est un point sur lequel, vous le savez, nous sommes particulièrement attentifs. Il y a naturellement, dans le budget de dépenses, 100 millions au SMTC, 33 millions pour Decoset, 19 millions pour le Service d'Incendie et de Secours, et la participation au titre de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (ONCT) pour 8 millions.

Je terminerai rapidement par l'évolution de l'épargne. Je prends 10 secondes de pédagogie : l'épargne brute, c'est avant l'annuité ; l'épargne nette c'est une fois les frais financiers déduits. Donc ça permet de mesurer la charge de la dette. Or l'épargne nette s'élève à 63 millions d'euros. Par rapport à la période antérieure, elle se redresse un petit peu, après une phase de baisse depuis 2011, sous l'effet notamment cette année d'une recette « exceptionnelle » puisque nous avons eu des rôles complémentaires à la fin de l'année, mais qui, je le rappelle, ne sont pas des recettes en base, c'est-à-dire que nous n'avons pas découvert des contribuables qui n'existaient pas et que l'on retrouvera l'année prochaine. Il s'agit de contribuables qui étaient déjà dans nos prévisions. Simplement, il y a eu des redressements sur les années antérieures. C'est donc une recette tout à fait ponctuelle qui ne modifie pas la structure de la fiscalité de Toulouse Métropole et notamment ses produits.

Sur la question de l'investissement enfin, 184 millions d'investissement financés par 61 millions d'emprunt, et des recettes propres d'investissement de 78 millions. On voit là une structure du financement qui nous permet d'envisager avec sérénité la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement qui a été voté largement ce matin, et ce dans une logique de maîtrise de la dette que vous pouvez constater. Elle reste stable par rapport aux prévisions, montera progressivement mais nous permet de faire face à ces 184 millions d'investissement. Naturellement, on retrouve des secteurs très importants comme le Développement économique, l'Aménagement avec plus de 39 millions, l'Habitat et la Cohésion sociale avec 20 millions, le Cadre de vie avec 13 millions, les Déchets la Propreté avec 8 millions. Voilà un ensemble de politiques publiques qui, dans le futur et sur le mandat, avec la PPI, permettront d'asseoir les compétences de Toulouse Métropole, et de préparer cette métropole d'avenir. Voilà un Compte Administratif donc satisfaisant et qui, là encore, est une base saine et équilibrée pour mettre en œuvre la stratégie budgétaire du mandat.

M. RAYNAL

J'apprécie qu'aujourd'hui nous ayons du vocabulaire positif, de la sérénité, des « bonnes bases pour avancer ». Tout ceci me remplit d'aise, même si le débat dans cette assemblée a toujours été courtois et que les comptes ont toujours été présentés comme étant positifs. Cette année 2014 en est encore bien sûr la traduction. Je ne vais pas faire un long développement. Je pense qu'on part, comme cela a été dit par le rapporteur, sur une situation positive. Et puis je partage totalement avec lui l'idée que ce n'est pas parce que c'est satisfaisant aujourd'hui qu'il ne faut pas faire des efforts pour demain. J'en reste persuadé. Si on veut faire un programme de 240 millions d'euros, et nous le savons tous, il faut non seulement avoir ces bases solides mais encore améliorer les bases d'épargne de gestion, en particulier si l'on veut faire face à l'augmentation des annuités. Malheureusement, en technique financière de ce point de vue là, on ne peut pas dire qu'il y ait 50 discours possibles. Par contre, je crois nécessaire d'insister sur un certain nombre de points. Le premier, c'est que les simulations qui avaient été faites et que j'ai repris pour bien les regarder à nouveau, partaient d'un niveau d'épargne de gestion estimé pour 2014 à 60 millions d'euros. Ces simulations figuraient sur le document réalisé par le consultant Eric JULIA à partir de chiffres qu'on avait donné : 60 millions d'euros d'épargne de gestion, nous sommes en réalité à 99. Tout de même, le point de départ n'est pas le même, même si le point d'arrivée, compte tenu des emprunts nécessaires pour faire le programme d'investissement, lui ne bouge pas et reste à 148. Je crois que nous avons fixé autour de 150 millions d'épargne de gestion nécessaire pour payer les annuités et pouvoir continuer à faire ce programme d'investissement. Mais tout de même, c'est

50% de mieux, on peut le dire comme on veut, c'est 50% de mieux ! Et même si, selon le document qui nous a été donné, on enlève 13 millions qui ne se reconduiront pas, il y a 2 millions qui sont plutôt sur une augmentation de base, et 13 millions « one shot ». Même en prenant cela en compte, ça améliore très sensiblement le point de départ. Si l'on enlève 13 millions de 99, voyez que ça nous fait autour de 86 millions au lieu des 60 millions qui constituaient notre point de base d'étude. Je le dis, parce que ce n'est pas sans conséquences. Je le dis aussi en me rappelant une phrase que j'ai dite et que j'aime beaucoup entendre : « nul n'est à l'abri d'une bonne surprise ! » Si vous écoutez Pierre COHEN, il vous dirait que tous les ans dans sa vie il a eu des bonnes surprises et c'est pour cela que les dialogues parfois étaient compliqués parce que moi, j'étais toujours pessimiste et lui, très optimiste ! Et d'ailleurs, il n'avait pas toujours tort d'être optimiste ! Je veux donc dire simplement que cette donnée bouscule un peu quand même notre schéma. Quand on a une épargne de gestion, une épargne brute comme celle atteinte aujourd'hui, même tirée encore une fois d'événements exceptionnels, pour autant, ça améliore sensiblement la situation et la manière dont nous devons monter. Et quand je disais qu'il fallait attendre ces bonnes nouvelles annuelles, j'y reviens en m'excusant mais j'y reviendrai encore quelquefois, la solution qui a été prise de traiter en un seul coup l'augmentation de fiscalité, fait que ces bonnes nouvelles, finalement, personne ne les percevra, en tout cas pas ceux qui payent les impôts ! Tout simplement, d'entrée de jeu, on a considéré qu'on était dans la pire des situations et ce, pour six ans, et non pas dans une situation qui pouvait évoluer positivement. Là elle évolue d'une « paille » de 30 millions d'euros ! « Ça va, ça vient » vous me direz, mais quand même, il vaut mieux que ça rentre plutôt que ça s'en aille ! Cela donne donc de la consistance à ce que je disais, avec d'autres, sur l'idée que la montée d'imposition au fur et à mesure des années, en fonction des besoins, est utile parce qu'elle rapproche le niveau d'imposition du besoin réel. Nous pouvions ensemble être d'accord sur l'objectif à atteindre, et nous n'avons pas été d'accord sur la manière d'y arriver. Plus exactement, nous avons été tout à fait d'accord puisque le groupe de travail a dit « + 4 + 4 + 4 » et on verra après. Malheureusement, ça a été coupé par une décision unilatérale de + 15 % ramenés à +7,5 % pendant 2 ans. Je voudrais aussi indiquer que les 15 millions dont on parle « one shot », c'est justement les 7,5 %. Donc voyez que les 7,5 % qu'on n'a pas demandé, nous les avons sous la forme d'un « one shot » cette année. Finalement, nous n'avons pas besoin de les demander effectivement. Et enfin il est tout à fait possible de ne pas les demander, ou dit d'une autre façon, nous avons demandé 7,5 aux habitants, alors qu'on aurait pu demander 0 cette année puisqu'on l'avait, avec le « one shot » même si, l'année suivante évidemment, il fallait remonter un peu plus. Donc, ce que je veux dire c'est qu'en matière budgétaire, il est excellent d'avoir des prévisions mais il est important de ne pas les considérer comme étant justes a priori. Parce que le propre d'une prévision en matière de gestion et en matière fiscale, c'est qu'elle est toujours fautive. Il faut donc tout le temps corriger, chaque année. Il faut corriger parce qu'il y a des choses qu'on n'a pas vues, des choses négatives, des choses positives et qu'il faut prendre tous les chocs lorsqu'ils arrivent.

Un dernier point que j'avais déjà évoqué : la baisse des dotations a été encaissée comme étant naturelle et au niveau maximum pendant les trois ans. Moi je n'y crois pas une seconde ! Une année, ça va être compliqué ; la deuxième année, on va avoir énormément de collectivités en grande difficulté mais je ne crois pas à la troisième fois. Or, elle est intégrée déjà comme une certitude de chute. Tout ça appelle à plus de prudence sur ces questions. J'en finirai là-dessus tout simplement, parce qu'il n'y a pas d'autre commentaire à faire sur le Compte administratif, sinon que vous pouvez regarder aussi la page « Gestion de la dette ». Je voudrais saluer les équipes de Toulouse Métropole. Je les ai bien connues en leur temps et je peux témoigner qu'il y a une gestion de dette tout à fait qualitative qui fait aussi qu'on a ces résultats. On ne le relève peut-être pas assez. Voilà pour ce que je voulais dire. J'y reviendrai, soyez-en sûrs, et vous le savez Monsieur le Président, j'y reviendrai en mars 2016. Il faudra regarder la réalité des choses. Entre temps, il y aura eu une augmentation de 7,5 % mais il faudra regarder comment, en 2016, on traite les choses, et ce n'est pas forcément parce qu'on a dit « deux fois 7,5 » qu'il faudra faire deux fois 7,5. Je crois qu'il faudra tenir compte de la réalité. Peut-être aura-t-on un peu de réussite ? Peut-être le travail sur la dépense qui est mené comme il doit être mené portera ses fruits et permettra d'ajuster le niveau d'imposition 2016 ? En tout cas, nous reprendrons ce débat à ce moment-là.

Mme CROQUETTE

Je crois que Claude RAYNAL a du souci à se faire parce que, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec lui ! Au vu des résultats que vous qualifiez, vous-même Monsieur le Président, dans votre

éditorial de « bons » ; au vu de l'épargne nette, je crois qu'il n'était pas nécessaire de faire une campagne quasi-anxiogène même si l'on intègre la baisse des dotations de l'État. Et comme vous le savez, nous les avons désapprouvées et nous continuons à les désapprouver ! Mais tout de même, nous ne sommes pas dans la situation anxieuse qui a été décrite auprès des populations. Je constate quand même que l'augmentation des bases nettes concernant la taxe d'habitation augmente de 2 %, qu'elle augmente de 2,8 % sur la taxe du foncier, que même en intégrant ce que vous appelez la baisse des « nouveaux rôles probables », on est dans une situation positive. Je réitère donc mon propos préliminaire et ma question de l'augmentation de la fiscalité. Monsieur BRIAND a qualifié la fiscalité de « croissance molle ». Je crois qu'il faudra qu'il revisite ses termes ! Au contraire, je crois qu'on est dans une croissance dure qui ne se justifie pas au vu de ces résultats, en tout cas pour 2016. Il faudra vraiment qu'on revoie cette question de la fiscalité qui n'est ni justifiée, ni juste.

Mme BLEUSE

Quelques mots concernant ce Compte administratif, d'abord pour dire que la vision présentée ici à Toulouse Métropole détonne fortement de celle que vous-même et Monsieur BRIAND avez présentée à la ville de Toulouse. Nous allons l'acter positivement parce que ce qui est négatif, c'est plutôt la présentation faite à la ville de Toulouse où le langage est très différent. Il y a un grand écart dans les mots et sur le fond. Ensuite, la présentation qui nous est faite ici c'est une vision consolidée de notre collectivité. Ce que les écologistes vous disent, et vous demandent, c'est de donner cette vision d'ensemble sur un périmètre qui nous paraît bien plus pertinent, celui qui avait d'ailleurs été retenu il y a un peu plus d'un an par le consultant Finances qui avait épaulé notre collectivité pour réaliser un audit. Cette consolidation pertinente englobe le périmètre de la ville de Toulouse, Toulouse Métropole et Tisséo et présente une vision financière des trois comptes administratifs du périmètre. J'espère que, dans des délais raisonnables, nous pourrions en bénéficier puisque maintenant tous les comptes administratifs vont être disponibles.

Une autre remarque plus particulière concernant la fiscalité. Monsieur BRIAND a parlé de « fiscalité molle ». Alors peut-être effectivement est-elle molle cette année en termes d'évolution ? Mais elle ne le sera pas pour les ménages l'année prochaine. C'est vrai que plus 15 %, en deux fois 7,5 ou pas, parce qu'on peut se réserver la possibilité de ne pas faire cette deuxième phase d'augmentation de la fiscalité, ce n'est pas une augmentation molle mais une augmentation extrêmement importante ! Et je ne parle pas de ce que cela peut représenter pour les contribuables toulousains si l'on ajoute les + 15 % de la ville de Toulouse.

Un petit focus également sur l'évolution des dotations aux communes qui, nous l'avons vu, ont été plus importantes que programmées. Il faudra le suivre de près, en particulier avec les transferts de compétences à venir.

Aussi, suite à toutes ces remarques et sans ajouter de remarque technique parce que nous considérons que cela ne s'impose pas sur le Compte administratif, les élus écologistes s'abstiendront, comme sur la délibération modificative pour le budget 2015.

M. CARLES

Avec mes collègues qui ont pris la parole précédemment, nous pouvons nous réjouir de la qualité de ce Compte administratif et de cette épargne. En même temps, je crois qu'il faut aussi être prudent et noter que les 25 millions d'euros arrivés en surplus viennent pour l'essentiel de l'activité économique, de la CVAE et de la CFE. C'est donc l'activité économique qui génère effectivement la croissance des bases. En la matière, il est donc indispensable me semble-t-il que nous continuions à encourager, à accompagner l'activité économique, parce que nous en récoltons aujourd'hui les fruits à travers l'augmentation de fiscalité.

Effectivement, on était à 60 millions de prévision de recettes et nous sommes aujourd'hui à 90 dont 25 qui sont « one shot » comme l'a dit Claude RAYNAL. Je crois qu'en la matière, bien sûr, on a deux choix. Le premier consiste à dire : « Avec cette ressource supplémentaire, on va limiter la hausse de fiscalité ». Le deuxième consiste à utiliser la ressource supplémentaire pour privilégier l'investissement. Tout à l'heure, nous avons discuté du Parc des Expositions et l'on ne sait pas, effectivement quel en sera le financement. Si on veut véritablement le Parc des Expositions, peut-être que l'effort de la Métropole devra être plus important ? Ce sont donc ces choix qui sont devant nous. J'ai dit tout à l'heure en parlant de la PPIM que je me situais dans une démarche keynésienne, que l'investissement

public est quelque chose d'essentiel pour la dynamique de notre territoire. Moi je me réjouis de ce Compte administratif, avec mes collègues. Il est dans la lignée des précédents même si nous connaissons tout de même une baisse de l'épargne. La trajectoire, c'est un milliard d'euros de dettes à l'horizon de la fin du mandat si l'on est « au taquet ». Soyons attentifs à conserver une épargne qui nous permette de faire face à ce milliard de dette, qui découle de la réalisation de notre Plan Pluriannuel d'Investissement. Dans tous les cas, bien sûr, nous allons adopter ce Compte administratif 2014.

#### M. CARREIRAS

J'ai une seule question à poser : à quelle date avons-nous pris connaissance du montant de produit fiscal supplémentaire lié aux rôles, que ce soit en bases ou en recettes exceptionnelles liées à l'erreur ? Était-ce avant ou après le 9 avril ?

#### M. BRIAND

Pour répondre à Monsieur CARREIRAS de façon précise, c'est à peu près à la fin de l'année sur les rôles supplémentaires qu'on a eu les indications de la part des services de l'État. Je précise que, lorsqu'on a eu communication de ces montants, on a demandé des éclaircissements sur leur origine. Obtenir des informations précises nous permettant de savoir s'il s'agissait d'une augmentation des bases ou de simples redressements s'est avéré un peu plus compliqué. Cela étant dit, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des observations formulées par les uns et par les autres. Sans paraître « bad boy », je voudrais dire qu'effectivement une prospective est établie sur une base, modifiée au fil de l'exécution budgétaire de 2014. Effectivement, passer de 60 à 99 ce n'est pas neutre ! Lorsqu'il s'agit de 15 millions de rôles supplémentaires, dont 13 tout à fait exceptionnels, ça n'a strictement aucune influence sur les équilibres budgétaires. Un budget de 1,3 milliard, sur cinq ans, ça fait quelque chose comme 7,5 milliards du budget. Ce ne sont pas 13 millions à un moment ou à un autre sur la période qui modifient quoi que ce soit et qui permettraient d'expliquer le passage de 60 à 99. Je vous invite à prendre le rapport de présentation du Compte administratif, page 15 ; vous pourrez constater une chose assez nouvelle dans notre collectivité. Un tableau montre l'évolution des produits et des dépenses de la collectivité entre 2009 et 2014. Bien sûr, sur la période, il y a eu la transformation en Communauté urbaine qui a engendré des dépenses supplémentaires liées au transfert de compétences. Mais ce n'est quand même pas tous les ans ! Par contre, ce qui ne changeait pas, tous les ans, c'était l'augmentation des dépenses : de 2009 à 2010, + 23 millions ; de 2010 à 2011, + 30 millions ; de 2011 à 2012, + 28 millions ; de 2012 à 2013, + 32 millions ; de 2013 à 2014, + 10 millions. C'est cela qui génère le résultat et l'épargne de gestion de l'exercice 2014 ! Ce sont les efforts réalisés et la volonté exprimée dès la mise en place de Toulouse Métropole à l'issue des élections de 2014, volonté de stopper la dégradation de l'épargne. Regardez page 15 ; vous voyez la tendance de l'évolution de l'épargne nette : 88 millions en 2011, 58 millions en 2012, 49 millions en 2013. Oui, cette tendance très toulousaine devait effectivement être stoppée et nous avons pu le faire. Aujourd'hui, elle est en cours d'inversion, pourquoi ? Parce que nous devons impérativement rétablir non seulement une situation satisfaisante mais aussi une capacité à assumer la dette que nous allons devoir mobiliser dans les prochaines années. Je crois qu'il n'y a pas d'étape qui puisse être anticipée qui serait mauvaise à prendre. Je vais être très franc avec vous : effectivement, en 2014 ce qui marque ce résultat, c'est le fait que nous ayons réussi et peut-être au-delà de ce qu'on pouvait se fixer comme objectif raisonnable, à réduire le rythme d'évolution des dépenses et à faire en sorte que le résultat de cette année soit très satisfaisant sur le plan de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Tout ceci était déjà exprimé très clairement dans le budget 2015 que Toulouse Métropole a adopté, puisque nous avons présenté un projet de budget 2015 stable, en dépenses, par rapport à 2014. Là-dessus, il n'y a donc pas véritablement de surprise. Mais je m'adresse à Claude RAYNAL, il ne s'agit pas d'une « bonne surprise » mais du fruit de la gestion quotidienne à laquelle, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, vous contribuez en exécutant les décisions prises par le Conseil de Métropole. Je crois que c'est effectivement l'ensemble des délégations et l'ensemble des commissions qui y ont contribué. C'est nous tous donc, ensemble réunis, qui avons parfaitement su maîtriser ce budget et l'améliorer ponctuellement par des recettes complémentaires. Et vous voyez bien, par rapport aux années précédentes, moins 20 millions d'augmentation des dépenses et ponctuellement 13 millions de rôles supplémentaires, ça nous fait le delta entre les 60 et les 99 aujourd'hui constaté. Mais on ne peut pas s'en contenter en disant : « Dans ce cas... on peut remettre en cause les décisions et les arbitrages ». Nous avons proposé à cette assemblée, qui l'a adoptée, une stra-

tégie budgétaire d'ici à 2020. On ne va pas tous les trois mois revoir cette stratégie. Que l'on fasse un point année après année, oui ! D'accord pour faire un point d'étape au bout de deux ans, en fonction de l'exécution budgétaire, en fonction de la réalisation du PPIM, en fonction de l'évolution des projets. Certains projets seront réalisés en 2017, en 2018, en 2019... Qui ici peut dire que tel projet estimé à 23 millions ne vaudra pas 35 dans trois ans, compte tenu des aléas des marchés, des études techniques qui s'imposent pour préciser telle ou telle chose ? Vous le savez très bien, quand on commence à étudier un projet d'investissement, on découvre les problèmes. Il faut donc, je crois, garder la mesure et ne pas surréagir à des événements, qu'ils soient positifs ou négatifs. Nous avons eu une mauvaise surprise sur le versement Transport. Pour autant, on ne va pas immédiatement remettre en cause la stratégie d'investissement du SMTC. On va essayer de garder la tête froide, être attentifs et sérieux et on va faire en sorte que, sur le mandat, nous puissions mettre en œuvre cette PPIM que le Conseil vient d'adopter et le faire dans la transparence. Si effectivement nous sommes en mesure de faire des points sur la situation consolidée des trois collectivités, nous le ferons, au sein de la commission des Finances par exemple. Je rappelle toutefois qu'avoir une vision consolidée, c'est utile pour bien comprendre la situation, mais faire payer par les uns les dépenses des autres, c'est par contre un peu artisanal et ce n'est pas du tout la logique qui sera retenue. Voilà, nous avons une situation qui est le fruit d'actions concrètes au quotidien. Et je remercie les élus membres de l'Exécutif, tous les membres des commissions de soutenir cette démarche. Tout ce que nous faisons aujourd'hui, c'est aussi et surtout créer les conditions de la réalisation du projet métropolitain avec, je le rappelle, 309 millions d'attribution de compensation en fonctionnement, 390 millions d'enveloppes communales de voirie. C'est d'abord un budget au service des communes !

M. COHEN

Il y avait une manière d'énervier Monsieur BRIAND, c'était de lui dire qu'il se trompait. Nous en avons l'habitude au Conseil municipal de Toulouse. Visiblement, il y en a une autre : lui dire qu'il est gentil. Il ne peut pas le supporter et, après évidemment, il « sort les crocs » et rappelle l'évolution des dépenses. Je voudrais quand même qu'il mette en évidence ce qui s'est passé. Il était, à l'époque il est vrai, conseiller municipal de Blagnac mais il devait suivre attentivement la façon dont on a récupéré un certain nombre de compétences et comment nous avons essayé de rendre plus égalitaires les services sur l'ensemble de l'agglomération. Je pense en particulier au service de ramassage d'ordures nettement plus efficace par exemple à Toulouse que dans d'autres secteurs que je ne veux pas stigmatiser. Nous avons été contraints d'égaliser le service dans les communes. Pour autant, je pense que nous ne sommes pas encore au niveau, en comparaison d'autres agglomérations et je ne parlerai pas de Lyon souvent citée en exemple, notamment sur le plan économique. On est loin d'avoir la capacité non pas d'investissement mais la capacité d'accompagner et de relever le défi que j'ai évoqué tout à l'heure. Mais je le dis et le redirai, en arrivant en 2008, nous avons trouvé une Communauté d'agglomération bien moins dynamique que pouvait l'être par exemple le Sicoval et je suis bien placé pour le savoir puisque je suis passé de l'une à l'autre ! C'était le cas sur un certain nombre de compétences et en particulier l'économie. Je rappelle donc la nécessité, l'obligation qui a été la nôtre de réajuster. Et je rappelle que cela a pu se faire grâce à la mutualisation et le transfert d'un certain nombre de services communaux. Quand cela a pu être fait, nous l'avons fait, mais d'autres services correspondant à de nouvelles compétences communautaires n'existaient pas. Je pense au service économique, au domaine des relations avec la Recherche... La notion sur laquelle vous voulez insister maintenant, c'est-à-dire la notion d'attractivité, il a fallu la construire avec des services nouveaux, des agents nouveaux. C'est vrai que c'est sans doute plus facile de tenir ce propos ici que dans d'autres endroits. Je pense à la Ville où, par exemple, on parle de 1 200 places supplémentaires en crèche et tout le monde en est fier mais pour lesquelles il faut créer 300 emplois, pour garder ces enfants. A un moment, on ne peut pas tenir comme vous le faites des propos d'accusation. C'est dommage, d'autant plus qu'aujourd'hui, ça c'était bien passé ; vous aviez été correct. Claude RAYNAL disait que vous aviez été extrêmement positif. Il est inutile de sortir des choses qui nous obligent à répondre et à réaffirmer que, oui, il y a six ans, la Communauté d'agglomération n'était pas à la hauteur alors qu'aujourd'hui, la métropole de Toulouse peut « rivaliser » avec Bordeaux et bien d'autres.

M. RAYNAL

J'avais l'impression d'avoir salué les efforts qui avaient été faits. J'ai donc été très surpris de la ré-

ponse. Je me demandais même si, à un moment donné, il n'y avait pas eu une erreur. Je me demande si finalement vous n'êtes pas responsables des économies réalisées en 2013 aussi. Je veux me souvenir simplement que vous êtes en charge de manière effective depuis l'été 2014. Et je veux bien imaginer que vous ayez tout de suite « manié la cisaille » sans savoir ce que vous aviez à couper mais je vous rappelle qu'on a travaillé dans le groupe Finances pour définir ensemble ce qu'il fallait faire. Et je crois que la page est sortie en octobre. Alors je veux bien croire qu'en deux mois de travail, Sacha BRIAND a permis d'économiser 20 millions. C'est tout à fait rassurant d'ailleurs parce qu'en année pleine, nous serons à 80 millions d'économies ! Je crois qu'il faut parler des choses avec un peu de mesure Monsieur BRIAND. C'est peut-être parce que je vous ai traité de « bad boy » tout à l'heure. Dans ma bouche, c'était d'ailleurs plutôt sympathique. Je vous rappelle par exemple concernant la commission que je préside, que nous avons fait des propositions d'économies pour l'année 2015. Ce n'est donc qu'à partir de cette année qu'on va en mesurer le bénéfice. Pour le reste, comme l'a rappelé Pierre COHEN, les compétences étaient assumées, avec l'idée effectivement de les renvoyer sur l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine. Cela a été fait.

#### M. BRIAND

Le terme « bad boy » ne me gêne pas et je sais très bien qu'il y a dans la bouche de Claude RAYNAL beaucoup d'amabilités, même en anglais. Et je ne veux pas relancer de polémique mais je crois qu'il faut bien avoir conscience que si on part du paradigme que l'augmentation des dépenses est la condition *sine qua none* de l'amélioration du service, alors nous nous exposons dans la prochaine décennie à une phase de très grande difficulté. Et lorsqu'on explique que l'harmonisation des compétences, la dynamisation du territoire, la mutualisation des actions, la génération de l'attractivité, explique l'augmentation des dépenses, je dis qu'on peut et on doit désormais avoir une logique d'harmonisation, une logique de dynamisation, une logique de mutualisation, une logique d'attractivité qui s'inscrit dans un cadre budgétaire extrêmement contraint. On doit aujourd'hui mettre en œuvre des politiques publiques extrêmement économes des deniers publics et viser l'efficacité et l'optimisation. Là-dessus globalement, nous sommes tous conscients que nous entrons dans un monde qui n'a plus rien à voir avec celui qui était jusqu'alors en œuvre. Et je prends acte des félicitations de Claude RAYNAL. Il a raison. Sur la gestion de la dette, les services ont pris leur très large part dans la mise en œuvre de l'exécution budgétaire de 2014 et je ne prétends pas qu'il s'agisse d'un travail individuel. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'ensemble des délégations, l'ensemble des services et des directions qui ont contribué à ce résultat. Par contre, et Claude RAYNAL le sait très bien, c'est effectivement une volonté affirmée dès le mois d'avril qui a conduit à modifier la trajectoire de l'exécution budgétaire et qui nous amène à constater un résultat positif pour ce Compte administratif 2014.

#### M. CARREIRAS

Sans relancer la polémique, il faut que le constat soit clairement tiré devant notre assemblée ici présente, compte tenu de la réponse que nous a faite Monsieur BRIAND tout à l'heure. Nous avons voté un taux de fiscalité de 7,5 % sans avoir connaissance d'un élément qui était connu, à savoir 15 millions de recettes supplémentaires liées aux rôles. Pour revenir sur le souci de transparence que vous invoquez à chaque Conseil, je note qu'il y a eu un accident dans cette transparence souhaitée. Le 9 avril lorsque nous avons voté les taux, cet élément d'information n'a pas été fourni à notre assemblée. J'estime qu'on était en droit de savoir, même si cela pouvait réclamer des vérifications avec les services de l'État sur cet arriéré de 13 millions d'euros sur les bases ; voilà, c'est tout ! Je veux simplement souligner qu'il soit clairement établi ici que nous avons voté des taux sans avoir la connaissance réelle d'éléments d'information dont vous disposiez : 15 millions d'euros de produit supplémentaire qui correspond d'ailleurs à l'impôt.

#### M. BRIAND

Une dernière précision parce que je sais Joël CARREIRAS particulièrement compétent et donc, dans son esprit, il n'y a pas d'incertitude. S'il s'était agi de modification des bases, vous les auriez nécessairement retrouvées dans l'indication du vote des taux puisque, dans la délibération soumise le 9 avril, il y avait les bases notifiées par l'État. Et si nous avions eu des informations qui nous laissaient supposer que ces bases étaient sous-estimées au regard de ces rôles complémentaires qui ont été produits au mois de décembre, c'était effectivement un élément de nature à devoir être précisé. Quand cette infor-

mation nous a été communiquée, nous avons regardé s'il y avait des éléments liés aux bases ou simplement des éléments liés aux redressements opérés sur les années passées. A partir du moment où il s'agit de redressements, ça n'a strictement aucune influence sur les équilibres pluriannuels de la collectivité et vous le savez. Il n'est donc pas nécessaire de tenter d'induire l'assemblée en erreur. 15 millions, 1% de l'exécution budgétaire annuelle, à rapporter au budget consolidé de 1,3 milliard, c'est 1 % de recettes ponctuelles qui ne modifient pas les bases de la collectivité. Voilà ce que Monsieur CARREIRAS considère comme étant un élément déterminant ! Il faut être sérieux ! On peut trouver des sujets de discordance et de polémique qui sont un peu plus consistants que cela ! Encore une fois, nous avons été attentifs à vérifier ces éléments et savoir si ces rôles supplémentaires se retrouvaient en bases. Non ils ne se retrouvent pas en bases. Par précaution, je vous invite à reprendre le procès-verbal parce qu'il me semble quand même me souvenir que durant la séance du 9 avril, j'ai évoqué cette question de rôles supplémentaires, peut-être pas de façon précise, parce que précisément, il n'y avait malheureusement aucun impact sur la stratégie pluriannuelle.

M. MOUDENC

Je crois que nous avons débattu et bien débattu. Moi je crois qu'un Compte administratif, il faut bien évidemment le travailler, y réfléchir, le commenter mais il faut toujours le remettre dans une perspective. Nous sommes sur une forte ambition qui s'étale sur une mandature et non pas sur un exercice. Je crois totalement pertinente la stratégie que nous avons mise en place en trois dimensions si je peux dire : premièrement, un investissement soutenu ; deuxièmement, pour soutenir cet investissement, des recettes et des moyens correspondants et troisièmement, des économies et des efforts en matière de fonctionnement continus. Je vais me retirer et inviter Pierre Cohen à se retirer avec moi ou à côté de moi, de manière à ce que le premier vice-président préside la séance pour l'adoption du Compte administratif.

**DEL-15-330 - Fixation de la durée d'amortissement des biens sur le budget annexe du Crématorium**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-338 - Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-339 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget Principal**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-340 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Assainissement**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-341 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Eau Potable**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-342 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Activités Immobilières**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-343 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe IMT**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-344 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Oncopôle**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-345 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Lasbordes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)*

**DEL-15-346 - Adoption du compte administratif 2014 - Budget annexe Lotissement Fonbeauzard**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. COHEN, MOUDENC.)

**DEL-15-347 - Affectation des résultats 2014 - Budget principal**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-348 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe Assainissement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-349 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe IMT**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-350 - Affectation des résultats 2014 - Budget annexe Lasbordes**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-336 - Décision modificative n°2 - Budgets principal et annexes 2015**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [122 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-15-337 - Révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (2) - Exercice 2015**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-360 - Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt national de Toulouse : Versement d'un complément d'avance**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-295 - Tarifs des aires et terrains d'accueil des gens du voyage : Modification des tarifs pour l'accueil des Grands Passages**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-322 - Commune de Gagnac sur Garonne - Travaux d'urbanisation de la RD63 J - Rue de la Voie Romaine : Annulation du fonds de concours (Annule la délibération n°13-492 du 13 juin 2013)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**DEL-15-329 - Agence de développement économique - Modification du montant de dotation de Toulouse Métropole pour 2014 : adoption d'une convention**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [118 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MME FAURE, ROUILLON VALGDIGUIE, MM. ALVINERIE, BROQUERE, DARDELET, KELLER, ROUGE M., SERP.)

**DEL-15-335 - Opération Quartier des Sciences - 39-41, Allées Jules Guesde (Toulouse) - Convention financière avec l'État, la Région et la Ville de Toulouse : Adoption de l'avenant n°1**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]

**8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs au Développement économique ?

M. MAURICE sur 3 délibérations que Mme Faure va présenter.

Mme FAURE

Le schéma de développement économique a été présenté à la communauté économique mardi soir ainsi qu'à la Commission Développement économique, mais je vous présente nos excuses sur le fait qu'il ne vous soit pas parvenu ou qu'il n'ait pas été distribué sur table aujourd'hui. Ce schéma est donc l'aboutissement d'un travail de six mois et l'idée, aujourd'hui, c'est de faire le lien entre les délibérations

qu'il m'est demandé de commenter et la cohérence de ce schéma. Il est évident que nous nous inscrivons dans la continuité, que le soutien de Toulouse Métropole aux quatre pôles de compétitivité stratégiques n'est pas remis en cause et parfaitement intégré dans le schéma de développement économique. On est sur un montant de 260 000 euros de participation pour les quatre pôles de compétitivité.

La délibération qui détaille le programme d'actions en matière d'économie sociale et solidaire : là encore, on est sur le 20<sup>ème</sup> de nos projets qui constituent le corps de notre schéma de développement économique. C'est un sujet, j'ai eu l'occasion d'en parler, qui vise à soutenir l'économie sociale et solidaire à de nombreux titres, d'abord parce qu'elle est exemplaire sur le plan de l'engagement social, et ensuite parce qu'elle est porteuse de valeurs auxquelles nous adhérons. Cette délibération rappelle que 3 000 établissements regroupent 30 800 salariés soit 8 % des emplois sur le territoire, et que Toulouse Métropole souhaite accompagner les entreprises sociales et solidaires dans leur émergence, leur création, leur développement et leur pérennité. A ce titre, la Métropole apporte son soutien à 11 projets pour un montant global de 371 000 euros.

La 3<sup>ème</sup> délibération concerne les manifestations et salons avec une deuxième tranche de soutiens, la première ayant été présentée en début d'année. Il est proposé de soutenir trois manifestations ou salons à rayonnement national ou international pour un montant total de 9 000 euros. Par ailleurs, il s'agit de soutenir les prix Galaxie et Défi Numérique qui font l'objet d'attributions de 7 000 euros et de trois fois 1 000 euros respectivement pour 2015.

### M. LÉPINEUX

Je souhaitais intervenir en préambule pour soumettre une réflexion sur le développement économique de l'emploi sur notre territoire. Mon propos concerne le projet de centre commercial de Val Tolosa. Pour les non-initiés, c'est un projet de création d'un hyper, je dirais même un « méga » centre commercial sur le plateau de la Ménude à Plaisance du Touch. C'est un hyper de 12 000 m<sup>2</sup> plus 63 000 m<sup>2</sup> de galerie marchande, 150 boutiques, 4 200 places de parking, 10 000 m<sup>2</sup> de surface. A titre de comparaison, nous sommes sur des projets de dimension comparable au Vélizy, à Atlantis à Nantes, un petit peu plus petit que La Défense ou Belle Epine à Thiais. Le tout est porté par un promoteur, Unibail. Sur ce projet, les élus de Plaisance du Touch se sentent un peu isolés. Ce projet n'est pas sur le territoire de Toulouse Métropole, c'est vrai ! Mais nous sommes bien dans une logique de territoire et le lien géographique va au-delà de l'organisation administrative. Quelques chiffres nationaux, la consommation n'a augmenté que de 36 % en 15 ans, alors que le parc des centres commerciaux a progressé de 60 %. D'après des études de la fédération pour l'urbanisme et du développement du commerce, la surface occupée en centre commercial a doublé : de 4,6 % en 2012 à 16,6 % en 2014. Si ce centre commercial voit le jour, que deviendront les 8 centres commerciaux situés sur ou autour du territoire de Toulouse Métropole ? Je parle de Portet, Blagnac, Purpan. Va-t-on voir des friches commerciales apparaître comme on peut le voir aux États-Unis par exemple ? Plus préoccupant, 65 % des commerces indépendants du centre ville de la métropole attirent des clients et enseignes tout en proposant des offres diversifiées. Nous savons aussi qu'un emploi sur ce centre commercial impactera trois à cinq emplois stables, à temps complet dans les commerces de proximité d'après une étude de la CCI de l'Île de France. Nous aurons un solde négatif en termes de création d'emplois, ça ne fait pas de doute ! J'ajoute que ce projet date de 2000, époque où nous étions dans un contexte de croissance. Je vous en parle car je suis moi-même impacté, sur ma commune de Brax. J'ai des commerçants que je veux garder. C'est donc pour cela que j'en parle aujourd'hui, entre autres. Est-ce que je dois parler de la question de la Nationale 124 et du trafic sur cette route ? Est-ce que l'accès sera uniquement routier ? Est-ce qu'on a intégré la prévision de 20 000 véhicules/jour dans cette zone déjà fortement saturée ? Sur le plan environnemental, nous parlons de 110 000 m<sup>2</sup> artificialisés, le tout étant réalisé avec des parkings de plain-pied, contrairement par exemple au PEX où on est plutôt en mode silo et alors que le SCoT nous recommande une politique de densification.

En fait, j'ai quatre questions à poser à l'assemblée, à vous Monsieur Le Président : la commission Développement économique a-t-elle mesuré cet impact sur le commerce de la métropole et du centre-ville, y compris sur les réalisations TESO, Parc des Expositions, Aéroport, dont je rappelle que le modèle économique s'appuie sur le développement des commerces à côté de bureaux ? La deuxième question concerne la saturation de la Nationale 124, problème non résolu. Même remarque concernant les transports : quels impacts, quel projet ? Est-ce que Tisséo a prévu de desservir le bus à haut niveau de service (BHNS) ? Prévoit-on une ligne spéciale ? Des horaires spéciaux pour desservir cette zone ?

Je crains d'être encore dans le schéma classique ou malheureusement, on prévoit la réalisation et l'aménagement après ! Je ne reviendrai pas sur les baisses de 20 % de dotations sur les enveloppes de voirie qui impactent toutes les communes dont la mienne. En ce qui me concerne, les 20 000 euros que je vais perdre à terme, est-ce qu'ils vont servir à financer ce projet, entre autres ? Question n° 3 concernant le positionnement politique. Est-ce qu'on peut mener cette réflexion politique collective, pour les raisons évoquées précédemment et clarifier notre positionnement vis-à-vis de ce projet ? Au regard du planning, je pense qu'il est intéressant de le faire très prochainement, en septembre – octobre. Si l'on écoute le maire de Plaisance qui souhaite démarrer les travaux très rapidement, il ne faut pas tarder. Enfin question 4 : est-ce qu'il y a un projet de fusion de l'intercommunalité de la Save-au-Touch avec la Métropole ? Cela pourrait expliquer un certain nombre d'agitation sur ce démarrage de travaux. Je vous remercie de m'avoir écouté.

#### M. MOUDENC

Cher collègue, je croyais que vous vouliez faire un préambule sur l'ensemble des délibérations. Par politesse, nous avons tous écouté mais il ne faut pas procéder comme ça et il me revient de préciser les choses. Cette question n'a en réalité rien à voir avec les délibérations. C'est un projet effectivement qui n'est pas sur notre territoire mais qui peut avoir des impacts. Qu'on en parle dans notre assemblée, c'est normal ! Simplement on a un certain nombre de procédures qu'il faut respecter. Comme vous l'avez dit au début de votre intervention, cela relève par définition d'une réflexion en commission. Je vous suggère donc, dans ce type de cas, de saisir celui ou celle qui préside la commission. Effectivement, je ne verrai aucun inconvénient à ce que la commission « Développement économique et Emploi » se penche sur ce projet, examine les questions que vous avez posées, et amène des éléments de réflexion. C'est comme cela qu'il faut procéder parce que sinon on ne va pas arriver à mener jusqu'au bout les débats de notre assemblée. Dernier point, je n'ai aucune information relative à des projets de fusion relatifs à la quatrième question de votre intervention.

#### M. MAURICE

Je vais intervenir de façon groupée sur les trois délibérations qui ont été présentées par Mme FAURE. De notre point de vue, elles reflètent l'illisibilité de notre politique de développement économique, l'incohérence et le manque d'ambition sur des filières d'avenir. Je vais expliquer pourquoi. Je l'ai dit et je le redis régulièrement, l'illisibilité de la politique de développement économique est réelle. Aujourd'hui, nous votons régulièrement des soutiens à des manifestations sans avoir des critères clairs de choix, de priorité. Toujours la question de la priorité ! Vous voyez la cohérence des écologistes si on les interroge dans tous les domaines. Par ailleurs, on doute souvent de la légitimité de soutiens non négligeables à certaines manifestations. En l'occurrence, certains événements nous paraissent très intéressants mais nous souhaitons un vrai travail de priorisation autour de critères pour qu'on ait une politique visible, lisible et qui permette d'opérer des choix dans les soutiens aux manifestations. Sur la délibération relative aux soutiens de Toulouse Métropole aux manifestations et salons, nous nous abstenons. La délibération relative aux soutiens aux pôles de compétitivité témoigne de l'incohérence de vos propos quand vous imposez un effort que vous demandez à faire à tous les niveaux, à tout le monde. C'est un exemple de plus, et ce n'est pas le seul, qui illustre le fait que l'effort n'est pas le même pour tous les acteurs économiques. En l'occurrence, les pôles de compétitivité bénéficieront, eux, d'un maintien de leur subvention, ce qui n'est pas le cas dans la délibération concernant les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette politique avait été initiée dans le précédent mandat, était montée en puissance progressivement, bien que le niveau de soutien financier reste relativement modeste. La délibération par contre, a le mérite et je le relève, de montrer la cohérence des dispositifs et la complémentarité des acteurs que l'on soutient. Là pour le coup, c'est une politique lisible et nous aimerions que tous les secteurs, toutes les filières, tout ce qu'on soutient bénéficient de la même lisibilité. Je vais y revenir avec le schéma de développement économique. Nous regrettons vraiment qu'un effort important soit demandé à ces acteurs-là, en moyenne 12 %. Et pour certains, c'est bien plus que ça. C'est d'autant plus dommage que le soutien était récent et, comme je le disais, encore modeste. On ne peut donc être qu'inquiet sur la capacité de ces acteurs à maintenir le dynamisme du travail qu'ils mènent et qui pourtant, en période de crise économique, je le rappelle, ont tendance à continuer à créer des emplois et à résister beaucoup mieux. J'ajoute que ces acteurs ont créés des emplois qui répondent à des besoins sur des activités non délocalisables. Ce regret nous amènent donc à nous abstenir sur ces trois délibéra-

tions. Enfin, je voudrais, comme vous, mettre en regard ces trois délibérations avec le schéma de développement économique dont on pourrait espérer qu'il permette de renforcer la lisibilité de notre politique. De ce point de vue, même si je n'ai pas eu le temps encore de le regarder précisément, quand je regarde les quatre programmes, les vingt projets, j'observe que pour l'essentiel, pour 80 %, ce sont des actions qui existent déjà. Simplement, on acte les choses ! Par contre, et là, j'avoue que j'ai du mal à comprendre, on met au même niveau des projets urbains tel que Matabiau et son quartier d'affaires, Montaudran Aérospace et d'autres éléments qui s'apparentent plus à des outils. C'est le cas de la Fabrique à projets, de la French-Tech ou des pépinières. En termes d'affichage effectivement, on a bien compris que vous vouliez réaffirmer le pacte avec Airbus. C'est visiblement l'élément phare ! La nouvelle agence d'attractivité, pourquoi pas ! Nous n'avons pas d'a priori négatif pour notre part et pensons qu'elle peut trouver sa pertinence. Je note que l'économie solidaire n'arrive qu'à travers un projet en 20<sup>ème</sup> position. Peut-être faut-il y voir un signe de l'intérêt que vous portez à cette économie ? On le regrette mais surtout, je me demande si cette présentation va réellement amener de la lisibilité. En l'état, je m'interroge ! De la même manière que pour l'Économie solidaire ou le Numérique, qui sont à mes yeux les deux seules politiques qui font l'objet d'une présentation cohérente sur la base de critères et de priorités, j'espère qu'à l'avenir, un plan d'action sera présenté qui permette de justifier ce soutien. Nous espérons qu'à l'avenir, nous ayons la même chose sur l'ensemble des politiques de développement économique. Il faut qu'elles soient non seulement lisibles mais surtout efficaces en termes d'emploi, c'est bien ça l'enjeu au bout !

#### M. LÉPINEUX

Vous m'avez écouté poliment tout à l'heure ; cette fois-ci je serai dans le sujet. Notre groupe Métropole Citoyenne souhaite revenir également sur la délibération relative au soutien à l'Économie sociale et solidaire. Nous avons constaté une diminution de l'enveloppe budgétaire de 400 000 euros à 371 000 euros. Cela nous pose problème. Nous y voyons un mauvais signe. Pourquoi ? Parce que tout simplement l'Économie sociale et solidaire, on l'a dit, je crois que c'est écrit dans le document, c'est 8 % des emplois de Midi-Pyrénées, 90 000 emplois. Lorsque l'on compare avec la filière Aéronautique, nous sommes aux alentours de 82 à 85 000 emplois. Nous mesurons les écarts en termes de soutien de cette économie au regard des autres économies qui émaillent le territoire. Bien sûr, je ne souhaite pas mettre ces différents secteurs en opposition et je pense qu'il faut les regarder en complémentarité. Mais aujourd'hui, nous avons un vivier en termes d'augmentation, en tout cas de soutien d'emplois. C'est une des filières qui recrute le plus ; c'est aussi une des filières qui nécessite d'être structurée pour que les modèles économiques soient viables. Et c'est aussi de notre ressort que d'accompagner ce secteur d'une façon un peu plus volontariste. Il est dommage d'être au contraire sur une tendance plutôt négative. La baisse de budget est à plus de 12 % ! Donc notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

#### Mme FAURE

Plusieurs éléments de réponse. Il est évident qu'il manque à nos débats une présentation plus claire de ce schéma de développement économique. Si le Président le permet, à l'automne quand l'ensemble des chefs de projet seront nommés et quand nous aurons les indicateurs de performances de chacun de ces projets, j'espère avoir l'opportunité, en quelques minutes, de vous présenter le schéma. Ce schéma regroupe quatre programmes et vingt projets qui les structurent. En fait, il ne faut pas voir ces vingt projets comme des projets au même niveau. Il faut lire une véritable volonté que nous défendons de fonctionner en mode projet. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que le schéma n'est pas une litanie d'actions, il s'inscrit dans des programmes avec des dates de début, des dates de fin. Certains de ces projets ne dureront que six mois, d'autres ne dureront que douze mois. D'autres dureront le temps du mandat. Ils auront des moyens associés et des objectifs d'efficacité interne d'emploi. Pour revenir à votre demande de lisibilité ou de compréhension sur la baisse de la subvention en matière d'économie sociale et solidaire, je vous demande expressément, de ne pas lire cette baisse sur l'année 2015 comme un désintérêt de notre part. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on a travaillé sur l'efficacité des actions qui étaient conduites. Il se trouve que l'Économie sociale et solidaire a fait l'objet d'une baisse, parce qu'une partie de l'argent dépensé nous est apparu comme n'étant pas pourvoyeur d'emploi. Il y a un projet qui s'intitule incubateur d'innovations sociales et je prends l'engagement devant vous que si émergent des projets structurés en matière d'innovation sociale pourvoyeurs d'emplois, nous serons les premiers à les promouvoir. Ainsi, cette enveloppe que vous voyez baisser cette année pourrait aug-

menter l'année prochaine voire être à nouveau baissée, au gré des projets qui entreront dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Vous l'aurez compris, notre unique mesure sera l'efficacité en matière d'emploi. Ensuite, vous avez évoqué l'Oncopôle, vous avez cité le quartier d'affaires Matabiau en regrettant que ces projets soient placés au même niveau. En fait, il faut voir que le Développement économique, c'est deux grands champs : premièrement, c'est le développement endogène qui s'appuie sur les entreprises de notre territoire, des plus petites aux plus grandes et, deuxièmement, c'est le développement exogène c'est-à-dire les entreprises à l'extérieur. Aujourd'hui, vous voyez apparaître quatre choses dans notre stratégie : une véritable logique partenariale, ce sont les pactes stratégiques. Ensuite, la qualité de l'accueil. On a aujourd'hui 119 zones, certaines stratégiques et d'autres sans identité spécifique, d'autres enfin n'ont pas une accessibilité suffisante. Un vrai travail en profondeur sera fait en matière d'accueil de nos entreprises. Pour l'attractivité, on parle de développement exogène. La proximité, c'est le développement endogène, ce sont les services rendus à nos entrepreneurs de notre territoire. Donc ne considérez pas, si vous le voulez bien, que le quartier d'affaires Matabiau, le campus d'innovations Oncopôle, est au même niveau que les fonctions régaliennes. On est là dans une approche, j'en conviens, tout à fait novatrice en mode projet, qui vise à simplement structurer la façon dont notre feuille de route va s'organiser sur les douze mois qui viennent. En juin 2016, nous envisageons de venir vous rendre des comptes sur ces projets même si d'autres nouveaux auront émergé. J'en profite pour dire que sur le site [www.strategieco.toulouse-metropole.fr](http://www.strategieco.toulouse-metropole.fr), vous pouvez dès aujourd'hui réagir sur des sujets qui vous paraissent manquants. Et il y en a de nombreux car tout n'est pas couvert par ces 20 projets. Cela doit également aider à faire émerger les projets de demain. Simplement, laissez-nous le temps de structurer ce schéma. Il n'a été terminé que très récemment. La cohérence et la lisibilité apparaîtront, je pense, dans les trois mois qui viennent.

M. COHEN

Une question d'abord : comment fait-on pour avoir les documents si on n'est pas journaliste ? Vous nous habituez en effet à faire des conférences de presse puis, deux ou trois jours après en Conseil municipal ou en Conseil de la Métropole, à nous fournir le contenu de ce qui a été exposé, de ce qui a été dit ! Il me semble que Dominique FAURE a raison. Elle aurait dû avoir un temps d'explication de ce qui s'est passé mardi à Airbus et nous présenter une vision complète sur la base du document. Je souhaite que vous puissiez le faire au prochain Conseil de la Métropole. C'est d'ailleurs un débat qui ne nécessite pas forcément une adhésion mais simplement de pouvoir partager des points importants. Évidemment, il y a des choses incontournables dans notre métropole et dans notre région, mais le débat sur la nouvelle région nécessite de revisiter ce qui paraissait incontournable il y a encore un ou deux ans. Le sujet mérite d'être pris très au sérieux. Le discuter avec le maire de Montpellier ou avec un certain nombre d'industriels qui pèsent énormément comme Airbus, c'est une chose ! Mais trouver la responsabilité politique pour y adhérer en est une autre. C'est d'autant plus important pour évaluer les délibérations présentées en Conseil mais dont on ne sait pas toujours si elles s'inscrivent oui ou non dans cette stratégie. Par contre, sur l'Économie sociale et solidaire, la raison que vous évoquez m'étonne. Quand on finance un incubateur, c'est pour créer des entreprises et donc en principe des emplois. Il me semble donc compliqué de dire comme vous le faites : « On baisse le soutien, on attend de voir s'ils font bien leur boulot pour éventuellement les financer l'année prochaine ». Quand même, il y a là je crois une illustration de votre vision des choses qui est une vision systématique de la diminution des aides. A mon avis, elle doit être revisitée. Évidemment qu'il doit y avoir de la rigueur, évidemment des réajustements doivent avoir lieu à certains endroits mais quand on est sur des secteurs qui, nationalement et localement, sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi mais à un moment, je crois qu'on doit faire un peu plus attention et être un peu plus engagé dans le soutien que nous leur portons.

M. MAURICE

Moi aussi je voulais réagir à ce qui a été dit. Cela me choque d'autant plus que vous affirmez des choses alors même qu'aucun bilan n'a été fourni aux élus et ce, malgré des demandes répétées, notamment en commission Développement économique. J'attends toujours les bilans, ceux concernant l'Économie sociale et solidaire et l'action de toutes les structures soutenues par Toulouse Métropole, mais aussi ceux concernant les pôles de compétitivité qui visiblement, eux, n'ont rien à prouver pour qu'on maintienne leur subvention au même niveau. Et je ne manquerai pas d'en faire part aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire notamment les coopératives d'activité et d'emploi, la Maison de l'ini-

tiative et Coop-Actions qui accompagnent 50 créateurs d'entreprises par an et dont le soutien financier passe de 15 000 euros à 11 000 euros. Je ne manquerai pas de le dire à IES, la S.I.C. de finances solidaires qui finance, crée et consolide 200 emplois par an et qui passe également de 15 000 à 13 000 euros. Évidemment, les montants sont faibles mais ça fait des pourcentages de 15 à 30 % de baisse sur des structures qui démontrent l'intérêt de leur action dans les actes. Et pour le coup, on a quelques éléments dans la délibération et c'est aussi pour cela que j'avais défendu la visibilité de cette politique. Je conteste vos chiffres. En plus, vous ne nous donnez pas les chiffres des autres et visiblement, il y a deux poids, deux mesures en matière d'économies. On le savait déjà mais vous nous le confirmez ! J'espère qu'à l'avenir on aura réellement des critères, des bilans, des chiffres permettant à chacun de se faire son avis sur ce qui est soumis au vote.

Mme FAURE

Je m'inscris en faux et rappelle que vous avez fait la même intervention en commission Développement économique. Les services vous ont fait part d'un certain nombre de résultats et d'indicateurs de mesure de l'efficacité de nos actions et vous aviez convenu les avoir reçus. D'abord, je vous confirme ma détermination, notre détermination à être dans la transparence totale et dans la mesure de l'efficacité des actions. Mais on ne va pas débattre du fait que ça aurait dû être fait ; si ça ne l'a pas été ; ça va l'être, je vais personnellement passer du temps à vous fournir ces éléments et je vais surtout peaufiner ce travail qui n'est pas totalement abouti. Je vous l'ai dit lors d'une précédente intervention en début d'année : je pense qu'il faut plutôt saluer le travail de structuration qui vient d'être réalisé, avec une stratégie affichée, avec des moyens associés, avec une vraie volonté de s'assurer que ces projets soient pourvoyeurs d'emploi. Je vous invite à vous en féliciter plutôt que de porter un regard sur les 10 000 euros, 20 000 euros diminués sur des subventions dont on a jugé qu'ils n'étaient pas aussi bénéfiques en termes de créations d'emplois.

Sur la logique partenariale et le changement de périmètre des régions, je souligne que dans les pactes stratégiques, le pacte territorial vise, effectivement, à mettre en harmonie le travail que nous avons fait ici. Ouvert, il pourra s'inscrire dans le travail qui sera entrepris début 2016 par la nouvelle équipe en charge de la Région. Le pacte territorial érigé au rang de pacte stratégique a représenté un gros travail. Je rappelle qu'il y a trois cercles concentriques ; le premier englobe le Sicoval et le Muretain avec les collectivités territoriales qui nous sont contiguës ; le deuxième cercle concentrique se dessine avec les villes à 1 heure ; c'est le pôle métropolitain. Il y a ensuite Montpellier avec laquelle les échanges, comme vous le savez, sont déjà nourris. Le travail est donc entrepris avec l'autre métropole de notre future région. Et puis, pour finir, comme le Président l'a dit, on se réjouit de voir que ce schéma de développement économique est très évolutif, ouvert et pourra servir de base de travail avec celui qui sera conduit par l'exécutif de la future Région. Donc je ne peux que souscrire à votre volonté de mesure de l'efficacité des actions en matière de création d'emploi. Je veux souscrire à ce qui a été dit aussi un peu plus tôt sur la sincérité du travail réalisé mais je m'inscris en faux quand vous analysez la baisse de ces subventions comme une volonté de notre part de ne pas nous inscrire dans une véritable stratégie de promotion de l'Économie sociale et solidaire.

**DEL-15-247 - International - Toulouse / Saint-Louis du Sénégal : adoption d'un accord de coopération**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-246 - International - attributions de subventions aux associations (2015)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-288 - International - Semaine de l'Europe - programme 2015 : soutiens de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME LACROIX, M. CHOLLET.)*

**DEL-15-289 - Pôles de compétitivité - programmes d'actions 2015 : soutiens de Toulouse Métropole**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [111 VOIX]*

*ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [7 VOIX] (MMES SUSSET, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, LEPINEUX, CHOLLET, DARDELET, ROUGE D.)*

**DEL-15-248 - Académie de l'Air et de l'Espace - programme d'actions 2015 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)

**DEL-15-121 - Smart City - Expérimentation sur l'éclairage public : approbation d'un accord de consortium**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-249 - Smart City : approbation des modalités d'intervention dans le cadre d'expérimentations**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-297 - Economie numérique - programmes d'actions 2015 des opérateurs : soutiens de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, FOURMY.)

**DEL-15-252 - Economie Sociale et Solidaire - programmes d'actions 2015 des opérateurs : soutiens de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]

ABSTENTION [36 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, SIMON-LABRIC, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. LAURENT, BRIANCON, JIMENA, MOURGUE, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE M., LEPINEUX, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, GODEC, ROUCH, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

**DEL-15-260 - Immobilier - hôtel d'entreprises de Bordelongue / société Epsilon : adoption d'une nouvelle grille tarifaire**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-291 - Manifestations et salons : soutiens de Toulouse Métropole (2ème tranche 2015)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-15-225 - Toulouse Montaudran Aerospace - installation de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry (IRT) : contrat de réservation de locaux, participation financière de Toulouse Métropole dans le calcul du loyer**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-314 - Toulouse Montaudran Aerospace : Approbation de la participation financière de Toulouse Métropole à la charge foncière de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-250 - Sciences de la Vie - dossier FUI - Urosphère / Organocan 2 : adoption d'une convention financière avec Urosphère**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**9- URBANISME ET PROJETS URBAINS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Urbanisme ? Les délibérations sont mises aux voix.

**DEL-15-228 - Approbation de la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse Métropole, Commune de CASTELGINEST suite à enquête publique**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-229 - Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux suite à enquête publique**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*  
*CONTRE [1 VOIX] (M. GUERIN.)*

**DEL-15-313 - Commune de Toulouse - Quartier des Pradettes : Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-379 - AUAT - Avance sur participation au programme partenarial 2015 : Adoption de l'avenant n° 15 bis**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

## **10- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Aménagement et Politique foncière ? Les délibérations sont mises aux voix.

**DEL-15-071 - ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : Approbation du dossier de réalisation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-072 - ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : Approbation du Programme des Équipements Publics (PEP)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-328 - Commune de Gratentour - Secteur Fouragères - Tranche 1 - Réalisation de travaux de voirie et extension d'équipements scolaires : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société ADN Patrimoine**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-274 - Opérations foncières - Commune de Pibrac - Lieu dit Coustayrac : Cession d'un terrain au bailleur social PROMOLOGIS dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements sociaux**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-275 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Avenue de Lespinet : Cession de terrains à la SA HLM DES CHALETS**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-310 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier La Fourquette - Impasse PALAYRE - Valorisation du Patrimoine : Cession d'une parcelle**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

## **11- DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs au Transport ? Les délibérations sont mises aux voix.

**DEL-15-208 - Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de 2015**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-209 - Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention au titre de 2015**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-210 - Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ALTERN'MOBIL : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention**  
***⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [125 VOIX]***  
***NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. LATTES.)***

**12- HABITAT**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Habitat ? J'ai une demande d'intervention sur la délibération qui concerne l'ADIL31, je demande donc à M. BIASOTTO de présenter cette délibération.

M. BIASOTTO

Cette délibération concerne l'avenant à la Convention triennale sur l'exercice 2014-2016, une participation financière de la part de Toulouse Métropole au titre de l'exercice 2015 au bénéfice de l'ADIL 31. C'est une association qui assure depuis 1982 une mission d'intérêt général d'information sur le droit au logement et l'habitat. Depuis 2006, elle développe également une compétence spécifique en matière de copropriété. A ce titre, l'association anime un programme de prévention et de veille que Toulouse Métropole lui a confié. Il est proposé pour cet exercice 2015 une participation financière à hauteur de 126 000 euros.

Mme BUYS

En tant que présidente de l'ADIL je vous ai adressé, Monsieur Le Président, une lettre pour vous demander d'arbitrer ce dossier. La baisse de subvention est de 10% et met en danger non pas tant les missions de l'ADIL mais surtout les permanences mises en place sur les communes. Vous m'avez répondu, et je vous en remercie, que vous alliez regarder de près ce dossier. Aussi, je vous demanderai de bien étudier la possibilité d'une baisse non pas de 10 % mais de 5 %. Je sais que toutes les subventions sont baissées de 10 % pour participer au redressement des finances, comme on en a parlé tout au long de la journée, mais peut-être pourrait-on privilégier un autre regard sur l'ADIL qui exerce des missions de service public. Une baisse de 5 % nous permettrait justement de maintenir les permanences. Je vous remercie donc de bien vouloir prendre en compte ma demande.

Mme BLEUSE

Nous l'avons déjà dit mais nous considérons, à tout point de vue, que passer le « coup de rabot » à l'identique partout, ce n'est pas un bon choix. Concernant cette délibération en particulier, appliquer une baisse de 10 %, c'est excessif. Vous l'avez dit vous-même, c'est effectivement une mission particulièrement importante. C'est pourquoi les élus écologistes s'abstiendront, considérant préférable de prioriser les efforts.

M. BIASOTTO

Cette question a été débattue lors de la préparation de ce Conseil et les mêmes arguments ont été évoqués. Notre attention a, effectivement, été attirée sur le fait que cette baisse de 10 % générale appliquée à toute association était difficile pour l'ADIL. Je crois savoir que cela ne mettra pas en danger votre exercice cette année. Pour 2016, nous vous avons dit très clairement que nous aurons une attention toute particulière. Nous intégrerons bien effectivement le programme de prévention que vous assurerez en supplément de votre mission d'information, mission d'intérêt général.

M. MOUDENC

Je précise une chose. J'ai reçu un courrier de la présidente de l'ADIL qui se trouve être Dany BUYS et j'ai demandé à ce que l'on fasse un examen de fond. De mémoire, dans ce courrier, elle attire mon attention sur le fait que cette baisse entraînerait une suppression de deux permanences dans deux communes. Ce que je veux de façon très simple, c'est qu'on regarde l'organisation actuelle des perma-

nences, qu'on évalue l'impact sur les permanences et l'incidence précise de cette baisse de subvention. Si après cette évaluation, il nous faut redélibérer, nous redélibérerons. Mais en attendant, nous pouvons nous prononcer sur le contenu tel que présenté aujourd'hui.

**DEL-15-216 - Modification n°2 et prorogation du Programme Local de l'Habitat : Prise en compte de l'avis des communes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-220 - Club des conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-217 - ADIL 31 - Avenant n° 1 à la convention triennale 2014-2016 : Participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

*ABSTENTION [32 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. LAURENT, BRIANCON, JIMENA, MOURGUE, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE M., COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, GODEC, ROUCH, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME BUYS, M. BIASOTTO.)*

**DEL-15-304 - Commune de Toulouse : Approbation du protocole de mise en œuvre du relogement pour la copropriété Messager à la Reynerie**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

### 13- COHÉSION SOCIALE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion Sociale ?

Mme TOUCHEFEU

Je voulais faire une intervention sur la délibération relative au contrat de ville, qui a été évoqué ce matin dans les propos liminaires. En Conseil municipal déjà, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet et j'ai pu souligner la qualité du travail réalisé pour élaborer ce document-cadre, ce que j'ai appelé « le socle » de la Politique de la ville. Au Conseil municipal, j'ai eu l'occasion de souligner les inquiétudes qu'on pouvait avoir sur la contradiction entre les intentions affichées dans le cadre de ce programme de lutte contre les ségrégations sociales et territoriales et des politiques menées à l'échelle de la ville. Je n'en reprends que deux. La première a été mentionnée ce matin concernant les questions de santé, les questions de pauvreté. Dans le très bon travail de diagnostic sur l'état de la difficulté sociale dans notre agglomération, il a été noté qu'un enfant sur quatre sur Toulouse Métropole, un enfant sur trois au niveau de Toulouse vit dans une famille à bas revenus. Dans les présentations qui nous ont été faites en commission, il a bien été noté qu'un des critères simples d'évaluation du contrat de ville que vous nous présentez aujourd'hui était la part des enfants obèses parmi ceux âgés de trois ou quatre ans. Vous savez que dans ces quartiers, cette part est plus importante. Nous voyons donc des contradictions entre la décision d'arrêter la gratuité de la cantine dans les écoles toulousaines et ces intentions affichées. Sur un autre sujet, sur la nécessaire meilleure répartition du logement social sur l'ensemble de l'agglomération toulousaine, il nous semble également contradictoire d'avoir baissé le nombre-seuil de logements à partir duquel nous imposons aux opérateurs une obligation d'intégration de logement social dans l'opération. Je pense, comme Mme CROQUETTE ce matin, que ce contrat de ville, ce contrat-cadre et l'effort qu'il implique n'est que le début du travail. De plus en plus, il va nous amener à regarder de façon globale et à mettre en discussion ces politiques sociales. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, vous avez souvent fait le constat que nous nous étions trop focalisés dans le cadre de la Politique de la ville sur les enjeux urbains et contrat de ville au détriment des aspects humains. Et je pense qu'il est effectivement nécessaire et notamment à l'échelle de l'agglomération, de travailler sur les

questions sociales.

Vous le savez, mes chers collègues, il y a quatre changements principaux dans la nouvelle politique de la ville : le premier concerne la géographie prioritaire et le fait que la nouvelle loi retient un critère unique de revenu des ménages pour établir la liste de ces quartiers prioritaires. Cela permet d'avoir un nouveau regard et de penser que la Politique de la ville ne concerne pas forcément seulement les grands quartiers d'habitat social construits dans les années 60. C'est ainsi que deux nouvelles communes et plusieurs quartiers toulousains rentrent dans cette géographie prioritaire. Deuxième changement majeur en matière de méthodologie, la remobilisation du droit commun. Que ce soit à l'échelle nationale ou locale, l'ensemble des politiques publiques doit désormais proposer un regard particulier sur leurs conséquences et leurs priorités sur ces quartiers ou en regard des objectifs et des intentions que vous avez déclinées dans le contrat de ville. Troisième changement majeur : les conseillers citoyens. Je n'aurai pas le temps d'en parler aujourd'hui. Quatrième changement, il nous concerne beaucoup en tant que métropole. Jusqu'à présent l'agglomération ou la métropole étaient partenaires du contrat de ville mais aujourd'hui, la loi fait de la métropole le pilote du contrat de ville. Je crois qu'il faut l'envisager non seulement dans le cadre de la nécessaire solidarité financière entre les communes et, à l'intérieur des communes, avec les quartiers les plus en difficulté mais aussi comme une invitation à regarder l'ensemble des politiques publiques menées à l'échelle de l'agglomération, de regarder l'ensemble des déclinaisons telles que vous les faites dans le diagnostic sur la répartition du logement social, les fonctions différentes du territoire en matière d'accueil des publics les plus en difficulté, et des capacités de chacune des communes à pouvoir accueillir des personnes en difficulté ou celles qui ont des besoins particuliers en termes d'accompagnement social. C'est donc à ce titre-là que je voudrais souligner quelques questions sur ce contrat-cadre.

Nous le savons, vous l'avez redit, c'est un contrat, un socle qui va nous permettre de développer des politiques. Je crois qu'en matière de répartition de l'habitat social, nous avons un outil très pertinent : le Plan Local de l'Habitat. Il nous a permis de passer d'une addition de programmes locaux d'habitat à l'échelle communale à un véritable Programme Local de l'habitat qui regarde les équilibres à l'échelle de l'agglomération et, du coup, la nécessaire répartition des efforts à faire. Dans ce contrat cadre, vous annoncez une mise en commun des politiques d'attribution avec la convention intercommunale sur les attributions, dont je ne sais pas exactement où elle est discutée. Je pense toutefois qu'il est indispensable aujourd'hui de mettre en commun ces politiques d'attribution de logement social. Dans les objectifs pris en charge directement par l'agglomération, vous soulignez aussi le nécessaire développement de la gestion urbaine et sociale de proximité, qui a fait ses preuves dans les quartiers en GPV sur Toulouse. Je suis plus inquiète sur certains aspects qui sont pourtant déjà mis en œuvre par l'agglomération, qui relèvent plus de politiques sociales et sur les intentions données. Aujourd'hui dans ce contrat-cadre, nous ne voyons pas quel est l'objectif de ce chantier qui est devant nous et comment aboutir à une meilleure harmonisation des politiques sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Par exemple, je m'inquiète de la non-réunion du Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance qui nous semble être un instrument indispensable pour travailler les problématiques de prévention et de sécurité publique. Il permet justement de mieux comprendre à quels problèmes les différentes communes sont confrontées et comment nous devons y répondre de manière cohérente et coordonnée. De la même manière, la Réussite éducative est un des outils importants de la Politique de la ville. Nous avons eu à cœur de dire que l'intérêt que nous devons porter au niveau de l'agglomération ne devait pas s'arrêter aux quartiers prioritaires identifiés comme quartiers prioritaires de la Politique de la ville. C'est au contraire un instrument à disposition de l'ensemble des communes non seulement pour prévenir l'exclusion sociale et l'exclusion scolaire, mais aussi pour développer des outils qui permettent de rassurer les communes dans leur capacité à accueillir des populations en difficulté. Malheureusement, dans ce contrat-cadre, nous ne voyons pas de perspectives données par la métropole, pourtant responsable du développement de la réussite éducative. Quand nous avons travaillé à la préfiguration de ce document, les maires avaient beaucoup insisté sur cette nécessité d'arriver, et ce sera un travail de longue haleine, sur une plus grande capacité de chacune des communes d'accueillir des publics en difficulté. Et pour ce faire, sans parler tout de suite d'un conseil intercommunal d'action sociale, il nous avait semblé important de poser les premiers jalons. Vous savez que tous les CCAS ont l'obligation de conduire une analyse des besoins sociaux. On pourrait commencer par travailler la mise en commun des critères d'analyse, de façon à regarder l'agglomération, tous ensemble, avec le même regard. Ces perspectives à l'échelle intercommunale manquent dans ce contrat-cadre aujourd'hui. Vous

l'avez dit, ce n'est qu'un début mais il me semble qu'il n'appartient pas seulement aux communes concernées par les quartiers prioritaires de s'engager dans ce travail. Sous la responsabilité de la métropole, l'ensemble des maires doivent être associés à ce travail. Juste un dernier regard, on vient de parler de développement économique. Dans ce contrat-cadre, il y a un chapitre entier qui vise à « mettre l'entreprise au cœur de la politique de la ville, développer les richesses ». Je n'ai pas encore lu le document sur le développement économique mais il me semble, pour avoir écouté et regardé les commentaires, qu'il y a une absence de lien direct entre le schéma de développement économique et la politique de la ville. La politique de la ville, ce n'est pas une gestion à part de la difficulté sociale. Au contraire, pour réduire les fractures, il s'agit de savoir comment nous arrivons à l'intégrer véritablement comme un enjeu majeur de notre agglomération, qui est une agglomération riche. Par rapport à d'autres agglomérations confrontées à des problématiques sociales aussi graves, notre métropole a des atouts forts pour pouvoir intégrer ces questions-là. Quand on dit que Toulouse Métropole devient le pilote, il ne s'agit pas simplement d'un pilote administratif, technique et financier. Il s'agit bien de définir des orientations politiques qui nous permettent de construire une véritable agglomération solidaire et non pas seulement solidaire financièrement, mais qui développe des politiques de solidarité sur l'ensemble des domaines : éducatif, culturel, sportif, et économique.

Mme DURRIEU

Juste quelques mots autour de ce nouveau contrat de ville pour Toulouse Métropole, d'abord pour dire que le document fourni est très riche et je conseille à l'ensemble des conseillers de le conserver. En prendre connaissance, c'est vraiment aller vers une vision globale de la métropole et de ses difficultés. Il est vrai que dans ce contrat, le constat de l'appauvrissement et de l'agrandissement de la pauvreté dans certains quartiers est marqué. C'est évidemment quelque chose à travailler et à réfléchir dans une métropole comme la nôtre. Pour nous, les questions de solidarité sont au cœur de la politique de la métropole et ce n'est pas parce que le Conseil départemental a, parmi ses compétences, un certain nombre de sujets sociaux qu'il faut confondre la solidarité avec les prestations sociales. La solidarité, c'est aussi une politique publique qui s'ouvre vers les plus fragiles d'entre nous. Il ne faut donc pas confondre solidarité et prestations sociales ! Ensuite, je me réjouis que la politique de la ville soit désormais métropolitaine. Pour la métropole, il s'agit donc de porter un regard particulier sur les quartiers de la politique de la ville et sur l'ensemble de la métropole et non pas seulement vers les communes où se situent ces quartiers.

Enfin, les questions d'habitat, du transport mais aussi d'école et de services, du développement de services municipaux sont des éléments essentiels pour travailler la solidarité et la lutte contre les inégalités sociales. C'est une politique particulière mais aussi une mobilisation du droit commun pour ces quartiers et pour l'ensemble de la métropole. Les conseils municipaux sont ici responsables d'un certain nombre de politiques sociales et notamment de services publics municipaux. Effectivement, il faut prendre en compte des indicateurs de pauvreté en matière d'inégalités sociales de santé, dans ces quartiers en particulier, tels que l'obésité infantile et les caries dentaires. Depuis des années, ces deux points sont mis en exergue. Ils montrent bien que les services municipaux ont beaucoup d'atouts pour intervenir sur ces questions, notamment d'alimentation, via l'école, les cantines, mais aussi via un certain nombre d'associations qui travaillent dans ces quartiers autour de la nutrition, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique. Donc, malgré vos idées autour de la diminution du fameux « trou » financier, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une mise en mouvement de droit commun et de l'amélioration des services publics pour justement lutter contre les inégalités sociales.

M. MOUDENC

Je vais répondre rapidement moi-même sur le contrat de ville. Claude TOUCHEFEU a dit beaucoup de choses sur lesquelles on peut converger sans difficulté aucune. Je vais donc relever les points qui, au contraire, donnent lieu à des lectures différentes. Sur la cantine, c'est un budget municipal toulousain. On en a beaucoup parlé, on en parlera beaucoup ! Parmi les dix plus grandes villes de France, la capitale mise à part, nous étions la seule à proposer la gratuité totale. Nous avons un certain nombre de problèmes, mais c'est bien que nous ayons essayé de faire cela. Les retours d'expérience sont pour le moins contrastés et d'ailleurs, dans les villes gérées par vos amis et qui proposent une cantine payante pour les premières tranches, je ne pense pas qu'il y ait des problèmes tels que vous le dites, en matière

de nutrition. En tout cas, nous y serons nous-mêmes très attentifs. Sur l'harmonisation des politiques d'agglomération, je rappelle quand même que l'Habitat est une politique qui a un lien direct avec le Contrat de ville, en particulier sur le logement social. Du reste, tout à l'heure, une réunion publique se tiendra au TNT pour présenter le futur PLUiH. Sur la réunion du conseil intercommunal de prévention de la délinquance, effectivement elle n'a pas eu lieu. On a beaucoup de mal à trouver une disponibilité de tout le monde mais il semble qu'elle soit calée pour le mois d'octobre. Sur la Réussite éducative, pas de perspective forte, dites-vous ! Mais c'est une compétence sur laquelle nous sommes engagés depuis plusieurs années. Elle est bel et bien présente dans le contrat et je suis tout à fait d'accord pour que nous montions en puissance. Des critères communs pour faire le bilan social ? Pourquoi pas ? C'est nouveau et le champ est ouvert. Pas de lien entre la Politique de la ville et le schéma de développement économique ? Au contraire, le schéma de développement économique prend en compte ces fragilités. Dans le contrat de ville, nous reprenons un objectif national, à savoir le lien avec l'emploi et la création de richesses sur le territoire de façon justement à provoquer l'arrivée sur le marché de l'emploi de personnes qui habitent les quartiers concernés et qui, nous le savons, sont touchés par le chômage plus qu'ailleurs. Vous l'avez dit vous-même, c'est un contrat-cadre. Qu'il n'y ait pas tout ou que les choses n'aillent pas aussi loin que ce que le souhaiteriez, que nous le souhaiterions, nous en sommes d'accord. Simplement c'est un contrat-cadre qui pose les jalons pour aller dans ce sens et je pense que nous y arriverons.

**DEL-15-303 - Contrat de Ville 2015-2020 : Approbation du contrat cadre**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-301 - Veille Éducative : programmation 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-298 - Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME ESCUDIER.)*

**DEL-15-299 - Contribution au GIP Ressources et Territoires au titre de l'année 2015 (MODAT)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES ESCUDIER, MAUREL.)*

**DEL-15-300 - Contribution de Toulouse Métropole au GIP Réussite Éducative et convention de mise à disposition de personnels et de matériel au titre de l'année 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES BUYS, COMBES, ESCUDIER, FOUQUE, KATZENMAYER, MM. ALVES, AUJOLAT, LAURENT, TERRAIL-NOVES.)*

**14- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à l'Environnement Energies ? La délibération est mise aux voix.

**DEL-15-051 - Convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à l'entretien du réseau de chauffage urbain de Toulouse : adoption de l'avenant n° 8**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**15- CULTURE**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture ?

M. COHEN

Très rapidement, nous avons une série de délibérations concernant un « événement de culture scientifique et technique ». Depuis un an et demi, nous voyons un certain nombre d'inaugurations, de re-nominations de choses qui existent ou de ré-appropriations. C'est peut-être ce que Claude RAYNAL appelait tout à l'heure la « continuité et l'intelligence de se l'approprier à sa manière », chacun jugera ! La Novela est une manifestation qui était extrêmement bien vue, en tout cas reconnue dans le milieu de la Recherche, de l'Université ou le milieu de l'Innovation et de la Culture scientifique. Évidemment, elle était encore en phase de montée en puissance puisque l'objectif de la Novela, c'était d'en faire un événement populaire. L'année dernière et les années précédentes, elle avait quand même largement progressée pour arriver à 50 000 participants. Aujourd'hui, apparaît dans une des délibérations, le terme « Quai des Savoirs », pour lequel on a entendu beaucoup de choses. De votre propre bouche, nous avons appris que ce lieu allait recevoir La Cantine ou la Méléé, voire même l'ensemble du projet French-Tech, en tout cas des activités tournant autour du Numérique. Évidemment, une partie serait liée à la culture scientifique et technique. A part la volonté de tuer un événement monté par l'équipe précédente, le fait de créer un événement autour du Quai des Savoirs aurait parfaitement pu s'inscrire dans le cadre existant de la Novela. Mais des débats importants nous arrivent aux oreilles et j'ai compris que dans votre propre équipe coexistaient les tenants d'un arrêt complet et les partisans du maintien. Là, vous trouvez une solution mixte sous l'appellation « En attendant le Quai », c'est-à-dire un événement pour cette année qui, sans encore officialiser son inauguration, va tourner autour de ce lieu. Je regrette que n'ayons pas plus d'éléments pour préciser la prétention de ce rendez-vous dans les années à venir. J'y vois finalement une attitude assez mesquine. Votre projet aurait pu être un simple réajustement et je trouve normal et légitime que vous ne soyez pas complètement dans la lignée de la Novela. Au contraire, cela aurait pu s'inscrire dans quelque chose qui avait du fond, du contenu, et constituer une véritable adhésion, même si la Novela n'avait pas encore atteint un niveau d'adhésion suffisant pour apparaître comme un festival incontournable. Je rappelle qu'un certain nombre de festivals existent en France depuis plus de 10 ans mais en nombre de participants, n'ont pas encore dépassé la Novela. Aussi pour cette délibération relative à la dénomination de cette prochaine manifestation de culture scientifique, j'appellerai à voter contre, les autres délibérations n'étant que des ajustements de partenariats dictés par la réécriture des conventions de ce nouvel événement. Mais encore une fois, l'existence d'un tel événement de culture scientifique représente une véritable originalité, une richesse, une capacité sur le plan culturel, de constituer un vrai pôle européen.

M. CHOLLET

Francis GRASS est en charge de ce dossier, mais j'ai le privilège pour le versant scientifique d'être avec lui depuis le début et je voudrais apporter certaines précisions sur le Quai des Savoirs. Je voudrais dire à Pierre COHEN que l'orientation qui est celle de la diffusion de la culture scientifique et technique au Quai des Savoirs est maintenue ; il ne peut pas y avoir de doute là-dessus. Francis GRASS, avec le chef de projet qui a été pressenti puis nommé, a réuni l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et privés, notamment issus du monde industriel, autour d'un comité de pilotage. Ce comité fonctionne et s'est réuni deux fois. Il a établi des règles et des propositions de fonctionnement de ce futur Quai des Savoirs. Je voudrais également dire à Pierre COHEN que la Novela n'est pas abandonnée mais prend un format différent. C'est un événement qui s'appelle « En attendant le Quai » et qui sera un événement de préfiguration. Par contre, au Quai des Savoirs, il est prévu une saison complète et non pas de regrouper un événement unique sur quelques jours ou quelques semaines. La prestation sera désormais étalée sur l'ensemble de la saison, d'octobre à juin. Et c'est dans le cadre de la saison qu'on retrouvera les différents événements qui font la Novela. Quant à la discussion sur la présence de la Cantine sur le lieu, c'est vrai que j'ai entendu plusieurs interrogations. C'est vrai que la Cantine s'installera au Quai des Savoirs, dans cet esprit, celui d'une ouverture au public et d'une diffusion qui participe de la promotion de la culture scientifique et technique.

M. COHEN

Mais cet événement de préfiguration du Quai des Savoirs n'entame-t-il pas la Novela ? Si j'ai entendu ce que dit Monsieur CHOLLET, elle continuerait à exister quoi qu'il arrive presque à la même période. Si c'est ça et qu'en plus, vous ajoutez une dynamique supplémentaire autour du Quai des Savoirs, je l'approuve. Mais ce que je crois avoir compris, c'est que cette préfiguration prend le champ, le do-

maine et les subventions de la Novela.

M. CHOLLET

Cette préfiguration est un événement unique, qui a lieu cette année. Je vous ai dit et je le redis que la Novela sera modifiée. Au lieu d'être ramassée sur quelques jours, quelques semaines comme auparavant, elle sera étendue dans le temps, sur la saison.

M. COHEN

D'accord... on maintient donc notre vote.

**DEL-15-255 - Attribution de subventions au titre de la Culture (1ère tranche 2015)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-256 - Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-257 - Orchestre de Chambre de Toulouse: attribution d'une subvention au titre de 2015**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-258 - Approbation d'une convention fixant les modalités de participation de Toulouse Métropole au rayonnement de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (2015)**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-308 - Saison Les Métropolitaines - Édition 2015-2016 : approbation d'une convention type avec les communes participantes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-325 - Festival La Novela - Édition 2013 : annulation du titre de recettes pour la participation financière de l'association "Ambition Toulouse 21", club des entreprises partenaires"**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-361 - Événement de culture scientifique et technique - octobre 2015 : approbation du nom de la manifestation en préfiguration du Quai des Savoires et des orientations de programmation**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

*CONTRE [34 VOIX] (MMES MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, MOURGUE, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE M., LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, ROUCH, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

**DEL-15-362 - Événement de culture scientifique et technique "En attendant le Quai" - octobre 2015 : approbation d'une convention type de partenariat avec les communes de Toulouse Métropole participantes**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-363 - Événement de culture scientifique et technique "En attendant le Quai" - octobre 2015 : approbation d'une convention type de partenariat avec des associations de culture scientifique et technique du territoire**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-364 - Événement de culture scientifique et technique "En attendant le Quai" - octobre 2015 : approbation d'une convention de partenariat avec l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-359 - Événement de culture scientifique et technique "En attendant le Quai" - octobre 2015 : approbation d'une convention de partenariat avec Toulouse Polars du Sud**

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-358 - Événement de culture scientifique et technique "En attendant le Quai" - octobre 2015 : approbation des modalités de remboursement des frais de transports et d'hébergements des intervenants et participants à la manifestation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

## **16- EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Les délibérations sont mises aux voix.

**DEL-15-315 - ZAC Aéroconstellation - gestion de la compétence eau potable - réseaux sanitaires et incendie : adoption d'une convention avec l'AFUL**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-317 - Installation et raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information sur l'usine de dépollution Hers Aval de Castelginest, pour les besoins de Gratentour : adoption d'une convention de partenariat avec les communes de Castelginest, Gratentour et le Ministère de l'Intérieur**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

## **17- VOIRIE**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Les délibérations sont mises aux voix.

**DEL-15-231 - Communes de Toulouse et Launaguet - Requalification du Chemin des Izards : Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP et du nouveau dossier d'enquête parcellaire (Modification de la délibération DEL-14-547 du 13 novembre 2014)**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-230 - Commune de Colomiers - Échangeur du Perget : Adoption du bilan de la concertation**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-232 - Projet Ritouret - Communes de Toulouse et Blagnac - Création de la bretelle d'accès à la RD 901 (Fil d'Ariane) depuis la rue Velasquez : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-233 - Projet Desserte Nord-Ouest - Modification de l'échangeur Ouest de la Fontaine Lumineuse et du giratoire Escola : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux - ouverture de la concertation obligatoire**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-234 - Commune de Toulouse - Opération de sécurité - Remise en état de la bretelle ouest de l'échangeur du Palays sur la RD916 et de la piste cyclable reliant l'ENSIACET au giratoire des Cosmonautes : Déclaration de maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-030 - Enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs : adoption de conventions locales avec les opérateurs**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**DEL-15-296 - Commune de MONDOUZIL - Modification de la consistance et du montant des travaux du cimetière : adoption de l'avenant n°1 à la convention du 19 août 2014**  
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

**18- SPORTS ET BASES DE LOISIRS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Sports et Bases de loisirs ? Pas de demandes d'interventions ; pour autant il y a une petite modification et je demande à Vincent Terrail-Novès de nous la préciser, sur la délibération d'adoption des tarifs d'inscription dans le cadre du Marathon 2015.

M. TERRAIL-NOVES

Sur les délibérations relatives à l'organisation du marathon, il s'agit de modifier le nombre d'équipes indiqué dans la délibération, notamment celle consacrée à l'adoption des tarifs d'inscription. Cette modification nous permettrait de passer l'ouverture de la course relais non pas à 550 équipes mais à 800 équipes et de faire face à une forte demande. En effet, à ce jour, nous sommes quasiment déjà à 550 équipes. La modification proposée permettrait donc de continuer à répondre à la demande.

M. MOUDENC

Y a-t-il quelque opposition sur la suggestion de notre collègue ? Pas d'oppositions, je mets donc aux voix.

**DEL-15-352 - Marathon - édition 2015 : Adoption des tarifs des inscriptions (Modification DEL n°15-149)**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-353 - Marathon - édition 2015 : Adoption des tarifs de participation à la soirée "Pasta Party"**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-356 - Marathon - édition 2015 : Adoption des tarifs et d'un contrat type de location d'un stand sur le village**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**DEL-15-326 - Base de Loisirs de Sesquières - Équipements sportifs - Terrains de Tennis : Adoption de tarifs**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

**19- VŒUX**

M. BRIAND présente le vœu déposé par le groupe « Toulouse Métropole d'avenir » en faveur de la création de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse.

Ce vœu, je ne vais pas vous le lire dans le détail, chacun a pu le consulter. Vous l'avez compris, c'est la volonté d'affirmer la nécessité pour notre métropole, de pouvoir compter sur la réalisation de la LGV et donc d'avoir non seulement le TGV mais également la LGV sur le territoire de la métropole avec un temps de trajet réduit mais également, je l'ai dit tout à l'heure, des fréquences accrues et tout à fait nécessaires pour notre territoire. Je ne sais pas Monsieur le Président, s'il est nécessaire d'ajouter des indications complémentaires, chacun aura compris l'importance qu'il y a pour la métropole toulousaine, d'affirmer clairement et avec force cette position et de demander en conséquence au gouvernement malgré les réserves qui ont été exprimées par la commission d'enquête, la nécessité de réaliser cet ouvrage. Voilà, mes chers collègues, en substance l'esprit de ce vœu.

M. MAURICE

Évidemment vous ne serez pas étonnés : nous ne voterons pas ce vœu. Je veux simplement rappeler en trois mots, le fait qu'il fait fi de l'avis de la commission d'enquête publique qui pourtant a donné beaucoup d'arguments contre ce projet. Je vous rappelle qu'il est aujourd'hui évalué à plus de 8 milliards d'euros pour 15 à 20 minutes d'écart avec le projet de réaménagement des lignes existantes qui coûterait 3 milliards d'euros. Vous qui parlez souvent de la nécessité de faire des économies, visiblement

cela dépend des projets. Ici, on demande de financer un projet « in finançable » ce qui est démontré de jour en jour. De plus, cela se ferait au détriment des trains du quotidien qui constituent l'essentiel du trafic ferroviaire. Ce serait vraiment une erreur alors qu'on pourrait bénéficier plus rapidement d'un train à grande vitesse, même s'il irait légèrement moins vite, pour deux fois moins cher. En cela, je rejoins les propos qu'a tenus ce matin même Monsieur Robert ROCHEFORT, chef de file du Modem aux prochaines régionales et je ne doute donc pas que les élus du Modem de cette assemblée voteront également contre ce vœu. Ce matin, Monsieur ROCHEFORT a lui-même qualifié la LGV de « chimère ». Progressivement, je vois que les voix de la raison s'affirment et j'en suis ravi. Je regrette, à titre personnel, que beaucoup et notamment ceux qui s'apprêtent à voter ce vœu aujourd'hui entretiennent une illusion qui éloigne, chaque jour un peu plus, l'espoir d'avoir non seulement des trains du quotidien mais aussi un train à grande vitesse pour Toulouse.

Mme CROQUETTE

Vous le savez, nous voterons ce vœu mais je saisis l'occasion pour rappeler à certains d'entre vous qui peut-être ne le sauraient pas, quelques éléments préjudiciables pour Toulouse et la Métropole qui sont contenus dans le rapport DURON. Ce rapport aborde la question ferroviaire et préconise la suppression des trains entre Toulouse et Bayonne et la limitation de l'aller-retour Toulouse-Nantes. Ceci me permet de saluer aujourd'hui la lutte des cheminots qui se battent contre les préconisations de ce rapport, qui, en l'espèce, ne nous avantagera pas et contribuera à enclaver Toulouse un petit peu plus.

M. MOUDENC

Merci, je ne sais pas si c'est le fils de cheminot qui parle par ma voix, mais moi aussi je combats les conclusions du rapport DURON. Je me suis exprimé dès sa publication et Martin MALVY également. Nous avons effectivement été choqués qu'une telle dégradation de la desserte soit proposée. Peut-être qu'avec votre groupe et d'autres, nous pourrions faire un vœu commun sur ce sujet lors d'un prochain Conseil de Métropole. Nous le voterons ensemble !

**DEL-15-451 - Vœu en faveur de la création de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et**

**Toulouse, déposé par le groupe Toulouse Métropole d'Avenir**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]**

**CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)**

**ABSTENTION [3 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE.)**

M. MOUDENC

En l'absence de questions diverses autres que celles que nous avons déjà traitées, je déclare la séance close. Une fois de plus, je remercie Bernard SANCÉ et son équipe de nous avoir accueilli dans un cadre aussi agréable que cette salle de qualité.

*La séance est levée à 17h45.*